Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [x] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X ✓		24X		28X		32X

LE

LIVRE D'OR

[illegible]

L'Académie [illegible]nmerciale
de Montréal

LE
LIVRE D'OR
DE
L'ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

CONTENANT AUSSI DE NOMBREUX RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LAIQUE À MONTRÉAL.

PAR

A. LEBLOND DE BRUMATH,

Principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal,
Officier d'Académie,
Bachelier de l'Université de France,
Bachelier de l'Université Laval,
Examinateur des candidats à l'étude de l'art vétérinaire,
Examinateur-délégué du Bureau Central,
Ex-examinateur des candidats à l'étude de la pharmacie,
Membre correspondant de la Société de géographie de Lille,
Auteur de l'*Histoire de Montréal*, de la *Vie de Melle Mance*, d'une *Biographie de Mgr Bourget*, d'une *Vie de M. Olier*, etc.

1906

PRÉFACE

L'un des traits distinctifs du caractère des Canadiens-français est leur désir de s'instruire : à quoi donc attribuer le défaut de connaissances qu'ont les Montréalais de langue française sur l'organisation de leurs propres écoles, sinon à l'absence de tout document pouvant les renseigner ? C'est pour remédier à cette lacune que paraît aujourd'hui le *Livre d'Or* de l'Académie Commerciale, appelée vulgairement *Académie du Plateau*, ou encore *École Archambault*.

Il contient les programmes et le fonctionnement de nos écoles laïques, et plus particulièrement ceux de l'Académie ; nous y ajoutons quelques biographies des élèves qui sont sortis de cette institution, et qui lui font honneur aujourd'hui par la position qu'ils occupent.

PRÉFACE

Nous nous permettrons, avant d'entamer notre sujet, de nous lancer dans une question qui est plus d'actualité que jamais, celle de l'instruction primaire à Montréal : notre bilan de plus de vingt-cinq années de services dans la rude carrière de l'enseignement doit nous en donner le droit.

Les remarques modestes que nous allons soumettre à l'appréciation des autorités scolaires et du public resteront cependant toujours aussi éloignées de la critique acerbe, à laquelle notre sujet ne prête pas, que de la basse flagornerie, à laquelle notre caractère, et l'intérêt de la noble cause que nous défendons répugneraient également.

Comme, avant d'expliquer les rouages de notre administration scolaire, il est logique de dire un mot des rouages vivants, c'est-à-dire des élèves, de leurs parents et de leurs maîtres, nous commencerons par l'enfant : à tout seigneur, tout honneur.

CHAPITRE I

CARACTÈRE DE L'ENFANT CANADIEN

Nos écoles catholiques reçoivent chaque année un grand nombre d'enfants irlandais, et même de jeunes protestants, mais le cadre de ce livre ne permet pas de s'étendre trop au long sur le caractère et le tempérament des différentes races ; nous nous limiterons donc et ne traiterons que des dispositions de l'enfant canadien-français.

En général, le caractère de nos enfants ressemble beaucoup à celui de leurs cousins de la vieille France, avec cette différence que ces derniers sont beaucoup plus turbulents, plus frondeurs, plus cruels : plus *frondeurs* et plus *turbulents*, certes, car jamais l'on ne rencontrera dans nos institutions ce mauvais esprit, cet état de révolte qui règne parfois des années entières dans des collèges

ou des lycées d'Europe ; plus *cruels* aussi, car c'est au-delà des mers que le bon LaFontaine a jugé que "cet âge est sans pitié". Peut-être n'y eût-il jamais pensé sur ce bord-ci de l'Océan : est-il sur la terre une race plus hospitalière que la nôtre ? Les étrangers qui visitent parfois nos campagnes ne tarissent pas d'éloges sur le bon cœur de nos bons *habitants.* On trouvera bien par-ci, par-là, chez nous, un odieux enfant qui arrachera les ailes à une mouche, ou clouera une chauve-souris à une porte de grange ; on trouvera bien quelque morveux qui se moquera de son maître, ou l'affublera d'un sobriquet plus ou moins spirituel ; mais, de ces monstres enfantins qui, par des cruautés diaboliques et sans trêve, rendent le sort d'un malheureux pion plus atroce que celui d'un galérien ; de ces horribles gnômes qui épient sur le visage d'un surveillant les effets du martyre moral auquel ils le soumettent sans répit, non, nous n'en connaissons pas !

Nous aurions pu ajouter plus *sceptiques* aussi ; mais comme cet état d'esprit désastreux qui fait que souvent un petit Parisien, à peine âgé de 12 ans, doute de tout, n'a plus de respect ni pour l'autorité, ni pour la patrie, ni même pour Dieu, comme cet état, dis-je, dépend, non de sa nature, mais du milieu dans lequel il est placé, nous n'en parlerons pas. Dieu merci, nos enfants ont encore la foi, et ils la conserveront longtemps ! Mais, s'ils ont encore le respect de la religion et de ses prêtres, ils ne cultivent pas assez le respect dû au père, et encore moins celui qu'ils doivent à la mère. N'est-il pas vrai que, dans la plupart de nos familles canadiennes, la femme abdique trop devant *son vieux ?* C'est le père qui conduit tout : la mère ne prend aucune initiative. La conséquence, c'est que, si le père vient à disparaître, la famille devient une barque privée de son unique gouvernail ; tous les jours nous entendons de pauvres veuves se

plaindre de n'avoir aucune autorité, aucune influence sur leurs enfants.

Mais, comme disait encore ce bon LaFontaine :

C'est là son moindre défaut.

Attends, mon petit Baptiste, pendant que je te tiens, je ne te lâche pas. Le jeune Baptiste a encore quelques taches : il n'est pas économe, il n'est pas laborieux. Si un commis, qui gagne cinq ou six dollars par semaine, en mettait un ou deux de côté, au lieu de les dépenser à louer une voiture ou à exécuter des séries de carambolages au billard, à 40 sous l'heure, il ne tarderait pas à se créer un petit capital.

Il n'est pas assez laborieux non plus : quand un écolier, à sa sortie de la classe, a travaillé une heure ou deux chez lui, il se croit digne d'une statue ou au moins d'une médaille ; quand un étudiant a rempli ses six ou sept heures de travail, il ne croit pas qu'un humain puisse en faire davantage.

Que ne peuvent-ils voir ces piocheurs d'Europe qui restent penchés des quinze ou des dix-huit heures sur leur table de travail !

A ceux qui connaissent l'affabilité proverbiale de notre peuple, affabilité qui lui est d'autant plus naturelle qu'il appartient à la race la plus courtoise du monde, le conseil donné aux jeunes gens de se montrer toujours polis peut sembler superflu ; et cependant beaucoup d'entre eux croient cette qualité, non seulement inutile, mais encore nuisible dans les affaires. Ils se trompent grandement.

Il est bon, toutefois, de se tenir aussi éloigné d'une politesse exagérée que d'un sans-gêne inexcusable, et, pour le prouver, nous allons citer en passant deux anecdotes typiques.

Il y a quelques années débutait, à Montréal, un jeune homme appartenant à une famille très distinguée. Il suivit à Montréal

les cours de l'École Polytechnique, puis se chercha une position. Charmant garçon sous tous les rapports, il poussait la politesse jusqu'à ses extrêmes limites, d'autant plus qu'il n'avait jamais pu se débarrasser d'un défaut, la timidité. Un jour, il entre dans une grande administration, et, le chapeau à la main, s'adresse humblement à un employé, qui le renvoie brusquement à un autre ; celui-ci lui dit de s'asseoir en attendant le *boss*. Or, le grand chef avait tout entendu, mais, peu habitué à ces manières, il les prit pour de l'obséquiosité. Avec une morgue que,—disons-le bien vite,—on ne rencontre heureusement que bien rarement aujourd'hui, il ne daigna même pas adresser la parole à l'excellent jeune homme. Celui-ci attendait toujours, lorsque soudain la porte s'ouvre avec fracas, et paraît un hardi gaillard, le chapeau sur la tête, et une chique naviguant de bâbord à tribord dans la bouche : " Hallo ! " clame-t-il d'une voix de stentor,

avez-vous besoin d'un contre-maître ici ? Il n'avait pas fini de parler, que le chef de bureau, le sourire sur les lèvres, traitait avec lui. Quant au gentleman, il se leva comme poussé par un ressort ; il comprenait que l'excès en tout est un défaut. Il fila à l'anglaise,

Jurant, mais non trop tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

L'histoire suivante est d'hier :

Un excellent élève venait de terminer ses études commerciales. Le principal de l'école l'envoie chez un grand négociant qui offrait de très jolis émoluments à un débutant. Le jeune homme part, muni de parchemins, diplômes, notes de recommandation, etc. Une heure après, il est de retour, le nez bas, car on l'a refusé. Étonnement du directeur, qui va aux informations : " Les notes sont excellentes, dit le négociant, et le jeune homme me paraît sérieux ; mais, que voulez-vous ?... il est entré chez moi le chapeau vissé sur la tête, et ne s'est pas

découvert pendant toute la conversation que j'eus avec lui. Je vous serais obligé si vous vouliez bien m'en envoyer un autre plus civilisé."

Du reste, n'arrive-t-il pas tous les jours que de modestes employés croient au-dessous de leur dignité de saluer leur patron, quand ils le rencontrent dans la rue ? Sont-ils bien rares aussi ceux qui ne se gênent pas pour laisser une lettre sans réponse, ou pour manquer, avec la plus parfaite désinvolture, à un rendez-vous d'affaires auquel ils s'étaient engagés à se rendre ?

Ces détails peuvent paraître frivoles à quelques-uns : pourtant la vie de l'homme est tissée de circonstances, insignifiantes à première vue, et qui ont entraîné souvent des conséquences vitales. Que de gens ont dû leur fortune à un acte de politesse fait à propos ! Que d'autres ont perdu leur avenir par suite d'une mauvaise éducation !

CHAPITRE II

DU RÔLE DES PARENTS

Il y a des parents vraiment extraordinaires : quand ils ont été trouver le directeur d'une maison d'éducation, qu'ils ont fait inscrire les nom et prénoms de leur rejeton, ils s'imaginent que leur rôle est fini, et que c'est à l'instituteur à faire le reste. Si l'enfant n'étudie pas ses leçons à la maison, s'il court les rues le soir, s'il est mal élevé, s'il prend dix sous à ses parents, c'est la faute à ses maîtres. Ah ! que nenni, mes bons apôtres ! Évidemment un instituteur doit distribuer à la fois l'éducation et l'instruction, mais il doit être aidé et solidement appuyé par le père et la mère. Le professeur aura beau chercher à inculquer de bons principes à ceux qu'il s'est chargé de former, il perdra son temps si ceux-ci, de retour à la maison

paternelle, voient la mère oublier les devoirs de son rôle sacré, pour ne songer qu'aux plaisirs mondains ; le père manquer la messe, ou revenir le soir plus ou moins éméché.

L'instituteur n'aura aucune influence sur leur esprit, si l'enfant qui aura été grondé ou puni se voit, sur ses seules explications, défendu par une mère trop faible : Pauvre petit chat, son maître lui en veut !

Que les parents donnent d'abord le bon exemple ; qu'ils n'écoutent pas trop complaisamment les jérémiades d'un innocent geignard ; lorsqu'ils le croiront puni injustement, le principal sera toujours prêt à donner des explications qui rétabliront les faits sous leur véritable jour. Qu'ils forment le cœur de leurs enfants à la vertu et à la piété, leur enseignent la politesse et le savoir-vivre ; qu'ils les surveillent toujours avec sollicitude, car, surtout dans une grande ville comme la nôtre, la mauvaise compagnie est à redouter.

Et, parmi les dangers qui menacent la santé physique et morale de nos jeunes garçons, la cigarette et la salie de pool sont d'autant plus redoutables qu'elles se présentent sous une forme plus insidieuse et plus anodine.

"Bah ! dira quelque brave homme, n'imitons pas cette classe de médecins qui nous empoisonnent l'existence en découvrant des microbes partout. Quel mal y a-t-il à ce que mon *boy* fume de temps à autre sa petite *Sweet Caporal ?* Est-ce que le tabac a jamais empêché les hommes d'arriver à la vieillesse ou à la considération ? Bismarck et Kruger fumaient, et ils n'ont jamais passé pour des nullités. Quel mal y a-t-il à ce que mon *boy* aille faire une petite partie de pool avec des amis ? C'est, en même temps qu'un exercice, une distraction bien innocente."

Très bien. Maintenant, raisonnons. Pourquoi un père de famille n'aimerait-il pas à

voir son garçon d'une quinzaine d'années boire un verre de Scotch ou de whisky ? Parce que ce seul verre peut éveiller une passion horriblement dangereuse : celle de l'ivrognerie. Et ce même père permettra à son fils de fumer des cigarettes, risquant ainsi de lui voir prendre deux vices au lieu d'un, celui du tabac et celui des liqueurs par-dessus le marché ! Car c'est un fait admis par la science que le tabac donne la soif.

Qu'un homme devenu fumeur prenne sur son salaire, par conséquent se prive d'une partie de son réel bien-être, pour satisfaire ce qui est devenu chez lui un besoin, cela se comprend. Mais qu'un homme raisonnable laisse son enfant s'intoxiquer progressivement avec une plante à laquelle il faut s'habituer,—car tous la trouvent mauvaise les premières fois,—non, cela ne se comprend pas.

Un bon père aimerait-il à voir son fils

jeter des pièces d'argent à la mer ? Non, et pourtant l'enfant fumeur transforme, sans la moindre nécessité, l'argent en fumée, et de plus, il altère sa santé.

On sait que l'abus du tabac exerce une influence désastreuse sur la digestion ; à ces symptômes viennent se joindre des désordres dans les organes des sens, l'ouïe et la vue surtout.

Les expériences de monsieur Cl. Bernard ont démontré surabondamment les effets de la nicotine sur les centres nerveux, et l'on ne saurait être surpris de voir le tremblement sénile, l'épilepsie, occasionnés par cette seule cause. Sir Ch. Hastings dit n'avoir jamais vu de cas d'épilepsie aussi grave que celui d'un enfant de douze ans qui avait pris l'habitude de fumer outre mesure. Monsieur Jolly, membre de l'Académie, n'hésite pas à attribuer à l'usage abusif de cette plante l'accroissement de la folie paralytique.

Au point de vue intellectuel, l'abus du tabac entraîne des préjudices non moins graves, et tous les auteurs constatent l'influence dépressive qu'il exerce sur la mémoire. Et combien plus terribles doivent être, sur des êtres encore incomplètement formés, les effets de la nicotine ! Tous les ans nos grandes écoles de Montréal comptent un ou deux pauvres malheureux que l'abus de la cigarette a déséquilibrés, abrutis, rendus fous.

Si, à la passion du tabac, un garçon joint un goût prononcé pour le jeu de pool, il n'est pas perdu, mais il est en mauvaise voie Non pas que ce jeu soit mauvais en lui-même, bien au contraire ; mais c'est que, pour s'y livrer, le jeune joueur doit se rendre à des salles où parfois il est plus exposé à rencontrer de la graine de pénitencier que des Enfants de Marie. Toute grande cité pullule de vauriens encore imberbes : à quoi passent le temps ces requins de la jeune

pègre dans les moments où ils ne se livrent pas à leurs exploits ?

La plupart des propriétaires de ces jeux sont des hommes honorables, et leurs salles sont bien tenues ; mais peut-on exiger qu'ils ne reçoivent que des personnes honorablement connues d'eux ?

L'écolier habitué de ces salles oubliera plus souvent qu'à son tour l'heure de la classe : une partie commencée ne se lâche pas facilement. Il arrivera facilement à *foxer* l'école des journées entières ; il négligera ses devoirs ou ne les fera pas ; il prendra l'habitude de fumer, de jurer. Quelques-uns même, pour payer les frais d'un pari, se risqueront à explorer les poches paternelles ou le porte-monnaie maternel.

Pour conclure, nous ne demandons pas qu'on entrave l'exploitation du jeu de pool, mais nous prions les propriétaires de ces salles d'en refuser l'entrée aux enfants

qui ne seraient pas accompagnés de leur père.

Puisque nous avons commencé à donner des conseils à des parents, aussi intelligents que nous, mais n'ayant pas autant d'expérience que nous dans l'éducation de la jeunesse, nous nous permettrons encore un conseil aux mères de famille.

Mesdames, soyez avares de vos billets. N'oubliez pas que chaque jour de classe perdu est une maille coupée dans un filet.

Pierre vient de se réveiller. Il se rappelle que la veille au soir il n'a pas fait son devoir, n'a pas étudié ses leçons. Tout à coup un cri : " Pierre, il est l'heure ; lève-toi !" Mais, dans une vision, Pierre a entrevu et le visage sévère du maître, et, par contre, les douceurs d'un bon sommeil réparateur suivi d'une journée de liberté : " M'man, j'sus malade ! — Qu'est-ce que tu as ? — J'ai ben mal à la tête. — Oui ? eh bien ! reste couché, mon chéri."

La pauvre mère ne songe pas à la lacune qui va se produire dans les connaissances que l'on inculque à son fils jour par jour, heure par heure ; mais ce qui est bien plus grave, sa faiblesse va développer dans l'enfant les instincts de négligence et de paresse ; quelques-uns de ces jeunes gens, qui perdent une bonne position par suite de leurs absences continuelles de leur bureau ou de leur magasin, n'auraient-ils pas le droit de dire à leur mère : " Ah ! si tu avais été plus ferme à mon égard !"



CHAPITRE III

PROFESSEURS, ÉTUDE, PUNITIONS

Le Bureau des Commissaires des écoles catholiques de Montréal exige les plus sérieuses garanties de ceux auxquels il confie l'éducation de la jeunesse : conduite antérieure irréprochable ; diplôme ou élémentaire, ou modèle, ou académique ; examen devant les Principaux réunis. Aussi, notre corps de professeurs s'est-il attiré la considération universelle, et, s'il arrive qu'un d'entre eux perde sa place par sa faute, le fait est d'autant plus remarqué qu'il est plus exceptionnel. Nous les connaissons depuis trente ans, et nous déclarons ici hautement que nous ressentons pour ces hommes modestes et exemplaires la plus profonde estime. Beaucoup d'entre eux ont une nombreuse famille, qu'ils ne peuvent élever que grâce à la plus stricte économie.

Dire que leur carrière est pénible, ingrate et fastidieuse, serait rester en dessous de la vérité. Leur journée se passe à répéter cent fois les mêmes choses, à corriger des devoirs, à faire réciter des leçons, à chercher les moyens d faire pénétrer les éléments des connaissances humaines dans des cerveaux parfois obtus, à exercer une attention et une surveillance constantes pour réprimer le désordre, ou pour tourner les moindres circonstances au profit de la piété, de la science ou de la justice. En échange de ce labeur acharné, ils obtiennent du pain quotidien non beurré, et récoltent trop souvent l'ingratitude.

Beaucoup de parents, heureusement, comprennent la nécessité de soutenir l'instituteur. Mais il en est de vraiment incompréhensibles : leur fils a toujours raison, son maître, toujours tort ; les uns trouvent les devoirs trop longs, les autres les jugent trop courts. A ce sujet il nous revient à la

mémoire un fait curieux qui se passa il y a deux ans.

Un père de famille vint nous voir pour se plaindre de la longueur des devoirs et des leçons qu'on donnait à son fils ; or, cet élève se trouvait dans la même classe que l'enfant d'un autre père de famille qui vint régler son compte mensuel cette même journée, et qui, interrogé sur ce qu'il pensait de la longueur des devoirs journaliers de son fils, répondit qu'on ne lui imposait pas assez de travail.

Quelques-uns déplorent la paresse de leurs enfants : " Ils ne font rien à la maison ", disent-ils. Cette remarque prouve chez ceux qui l'adressent autant de faiblesse que chez ceux qui se lamentent à tous les saints parce qu'ils ne peuvent réussir à se faire obéir.

Nous croyons pouvoir affirmer que, dans toutes les écoles, les professeurs donnent chaque jour aux élèves une longueur suffi-

sante de devoirs et de leçons; c'est aux parents à empêcher les enfants de sortir le soir, et à les obliger de s'acquitter de la tâche qui leur a été donnée. Ceci nous amène tout naturellement à expliquer pourquoi l'étude du soir fut supprimée il y a quelques années.

Les représentants les plus autorisés de la pédagogie luttaient déjà depuis longtemps contre la trop longue durée des heures de classe, lorsque les hygiénistes sont venus à leur tour faire toucher du doigt les conséquences désastreuses d'un pareil régime scolaire, en montrant aux familles l'irrémédiable atteinte qu'il porte au développement, à la vigueur, à la santé de leurs enfants.

La Commission, instituée en France en 1888 par le ministre de l'Instruction publique pour la révision de l'enseignement primaire, proposa de fixer la durée des classes à trois heures et demie pour le

cours élémentaire, à quatre heures et demie pour le cours moyen, et à cinq heures et demie pour le cours supérieur ; au delà d'un certain maximum de temps de contention, en effet, le cerveau se fatigue, s'épuise et ne profite plus.

S'inspirant de ces sages conseils, les commissaires des écoles ont jugé que des élèves qui sont restés assis en classe de neuf heures du matin à midi, et de une heure et quart à quatre heures, avec seulement deux récréations de dix minutes, l'une le matin, l'autre le soir, avaient un besoin absolu de repos mental et de mouvement physique, et ont supprimé l'étude qui suivait la classe.

Mais d'autres raisons très sérieuses venaient encore militer en faveur de cette sage réforme : après un repos absolument nécessaire d'une dizaine de minutes de récréation, les élèves rassemblés à l'étude y restaient jusqu'au moment où ils serraient leurs livres, à cinq heures moins cinq.

On ne pouvait les garder plus tard, car un grand nombre demeurent loin de l'école.

Si nous défalquons encore une dizaine de minutes pour réunir les élèves après la récréation, les mettre en rangs, les faire monter dans leur salle, le temps aussi d'ouvrir les livres, les cahiers, et de se mettre au travail, on constate que la durée exacte de l'étude était de une demi-heure.

Ce temps était insuffisant pour l'accomplissement des devoirs et l'étude des leçons ; mais, du moins, il était bien employé ? —Pas du tout. Le maître, chargé de la surveillance d'une centaine d'enfants, ne pouvait empêcher beaucoup de paresseux de copier leurs devoirs sur leurs voisins ; en outre, les écoliers rentrés chez eux se gardaient bien d'ouvrir un livre, et si leurs parents leur demandaient compte de leur inaction : " Mais, papa, j'ai fait mes devoirs à l'étude !"

Il y a encore un grand avantage à récolter

dans la suppression de l'étude et l'obligation pour l'écolier de travailler le soir : c'est la nécessité pour lui, s'il ne veut être puni le lendemain, de rester à la maison pour travailler, par conséquent l'empêchement de vagabonder le soir.

" Dans nos villes, disait dernièrement un journal, les parents laissent trop courir enfants et adolescents. Pour être franc, on leur donne trop de liberté. Car, si la rue est le meilleur livre d'éducation pour l'adulte avisé, elle est, par contre, pernicieuse pour les mentalités en formation. Un peu moins de gamins et de gamines sur nos voies publiques ferait l'affaire de tout le monde."

Qu'on nous permette de suggérer un petit tableau de l'emploi du temps après l'école :

4 h. à 5 h.—Retour à la maison, et jeux pour délasser l'esprit ;

5 h. à 6 h.—Travail ;

6 h. à 6½ h.—Souper ;

6½ h. à 7 h.—Repos ;

7 h. à 9 h.—Devoirs et leçons.

Les élèves plus avancés pourraient évidemment travailler davantage.

Remarquons en passant qu'il existe dans nos écoles, de 8½ h. à 9 heures du matin, une étude à laquelle les enfants ont le droit d'assister, et ceux d'entre eux qui sont studieux comprennent l'importance de cette étude, qui leur permet de repasser leurs leçons avant la classe.

Or, puisque les écoliers ont une tâche quotidienne à remplir chez eux le soir, et que toute loi suppose une sanction, les professeurs sont bien forcés de punir les élèves qui négligent leurs devoirs ou leurs leçons. *Punir !* voilà le grand mot lâché ! s'écrieront quelques utopistes, car il est encore quelques bons petits cœurs qui s'imaginent qu'on peut confectionner une omelette sans casser des œufs.

Il est cependant impossible de conduire,

sans une certaine sévérité, un établissement dans lequel sont réunis cinq ou six cents jeunes têtes.

La grande difficulté consiste à savoir quand et comment punir. Le maître qui sévit à tout propos fait autant de mal que celui qui se contente de menacer à tout bout de champ.

Le premier s'imagine souvent que le silence et l'immobilité sont le dernier mot de la bonne éducation. La sévérité outrée ne sauve que les apparences : l'enfant courbe la tête, obéit, se résigne ; bientôt les punitions lui deviennent absolument indifférentes ; au fond, c'est un révolté.

Le second menacera dix fois, vingt fois, mais n'exécutera jamais ses menaces ; il lancera des philippiques, fera des sermons interminables sur la désobéissance, sur l'entêtement.

Les deux vrais principes, en matière de correction, sont de punir avec rigueur, et

sans se laisser apitoyer, la moindre résistance *calculée*, et par contre de récompenser, de féliciter l'enfant quand il montre la moindre bonne volonté.

Dans nos écoles, les punitions ne sont pas variées, car les externats offrent toujours moins de ressources sous ce rapport que les internats. Ce sont la réprimande, le pensum, la retenue, l'envoi au principal, la *volée*, et l'expulsion. Elles sont graduées, en ce sens que la réprimande se donne généralement pour manquements à la discipline, la retenue pour des devoirs mal faits ou des leçons non sues, l'envoi au principal pour une faute grave, ou pour une paresse qui dure depuis plusieurs jours, enfin l'expulsion pour une fainéantise incorrigible, une absence continuelle et non motivée de l'école, ou par un acte d'immoralité.

Les pensums doivent être choisis avec intelligence ; il vaut mieux les donner courts, mais exiger qu'ils soient très bien écrits ; il

ne faut pas non plus distribuer au hasard des pages à copier ; il est préférable d'imposer des pensums qui profitent à l'avancement de celui qui doit les exécuter, comme des verbes à écrire, de l'anglais à traduire, des problèmes d'arithmétique à résoudre.

Quant à la *volée*, comme l'appellent les élèves, le soin de l'administrer est sagement réservé au principal. Un professeur, exaspéré quelquefois par des espiègleries continuelles qui l'assiègent, comme les banderilles lancées par les toreros contre le flanc d'un taureau espagnol, peut se laisser entraîner dans la répression à dépasser la mesure. Il peut aussi se tromper en croyant *tenere lupum auribus*—tenir le loup par les oreilles ; le principal, au contraire, a le temps et le calme nécessaires pour diriger délicatement sa petite enquête, si l'enfant proteste de son innocence.

Il arrive parfois qu'un professeur n'est pas satisfait lorsqu'un élève, envoyé par lui

au directeur de l'école, n'a pas reçu sa petite correction. Ce mécontent voudra bien remarquer que le bureau du principal n'est pas un abattoir ; que le principal peut avoir jugé, ou que l'enfant n'était pas assez coupable pour mériter une punition corporelle, ou bien qu'il n'était plus d'un âge à la recevoir avec profit, ou que sa santé demandait des ménagements, ou qu'il avait un caractère que les coups aigriraient ; enfin que l'enfant, s'il a échappé à la punition manuelle, a certainement été sermonné d'importance.

Quelques éducateurs conseillent à tort l'abolition radicale des punitions corporelles : ces châtiments, quand on n'en abuse pas, sont indispensables pour redresser certaines natures rebelles. Des quatre grands pays où l'éducation est le plus en honneur, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, le premier seul a supprimé ce genre de correction : " La

jeunesse anglaise, dit l'auteur des *Odeurs de Paris*, cette pépinière d'hommes libres et forts, est fouettée. Il n'y a peut-être pas un député, un pair, un évêque qui n'ait été fustigé : Pitt, Fox, O'Connell, Gladstone ont fait des chevauchées sur le cheval de bois *ad hoc*. On ne peut nier que, loin d'avoir des tendances serviles, l'Angleterre n'ait de fiers hommes et de fiers juges."

Et plus récemment encore, monsieur Gréard, dont le nom fait autorité en matière de pédagogie, nous racontait l'histoire de ce jeune gentleman de six pieds de haut, déjà pourvu d'une commission dans la cavalerie, et qui recevait douze coups d'étrivières au moment de sortir du collège.

Pour nous, descendants d'une race qui a horreur des coups, parce qu'à ses yeux ils ne constituent pas un châtiment, mais une flétrissure, si nous admettons qu'on puisse faire subir à nos enfants des outrages qu'ils ne devront pas tolérer quand ils seront

grands, c'est à la stricte condition qu'on les leur inflige avec tact, avec impartialité. Aussi, dans nos écoles, le principal, qui en est l'unique dispensateur, en use-t-il avec la plus grande modération.

Que nos bonnes mères canadiennes se rassurent, du reste : l'instrument de supplice n'est pas la schlague prussienne, ni le knout moscovite. C'est une mignonne langue de cuir qui ne s'applique que sur les mains du patient. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre qu'elle est appetissante, et qu'on aimerait fort à s'en régaler chaque matin, mais nous soutenons que, dans son rôle indispensable, si elle produit une sensation de cuisson assez désagréable sur le moment, cette cuisson disparaît à la longue sans avoir jamais produit, –et sans pouvoir produire,– la moindre conséquence dangereuse pour l'enfant.



CHAPITRE IV

DU TRAITEMENT DES PROFESSEURS

Un dimanche du mois de mai dernier, l'on aurait pu rencontrer, se promenant rue Saint-Jacques, un de nos concitoyens les plus distingués, accompagné d'un riche négociant de Canton, nommé Weï-Ti-Po. Débarqué à Vancouver, ce dernier, après avoir traversé assez rapidement le Canada, commençait à Montréal ses études de mœurs.

" Quel est ce genre d'édifice ? " demanda-t-il soudain à son compagnon. " C'est un magasin tenu par un marchand bien connu et considéré.—Et combien peut-il gagner environ par année, tous frais déduits ? —Entre quatre et cinq mille dollars.—Que doit-il savoir pour cela ?—Je le connais, il n'est pas très instruit : il a suivi un cours

commercial qu'il n'a pas terminé, puis est entré dans le commerce, où il apprit la valeur des marchandises pour les vendre avec profit.—Bien. Et que comprend un cours commercial ?—Histoire, géographie, arithmétique, langues anglaise et française, comptabilité, algèbre, dessin, sténographie, clavigraphie, etc.—Ce marchand a-t-il des collaborateurs ?—Un associé, qui se trouve dans les mêmes conditions que lui, et un comptable.—Quelles études a faites ce comptable ?—Un cours commercial également.—Et que gagne-t-il ?—Peut-être quinze cents, peut-être dix-huit cents dollars."

A quelques pas plus loin, le fils du Céleste Empire s'arrête devant le superbe édifice d'une de nos banques les plus connues ; il apprend que le directeur et les employés ont suivi un cours commercial. Le gérant touche environ trois mille dollars de traitement, le comptable, deux mille.

Plus loin s'étalent les magnifiques bureaux d'un architecte qui a fait également un cours commercial, et gagne huit mille dollars par an.

" Mais, dit alors Weï-Ti-Po, cette instruction commerciale dont vous parlez toujours, où la puise-t-on ?—Ou bien chez les Frères de la Doctrine chrétienne qui, célibataires, vivent en communauté, ou bien chez des instituteurs laïques, presque tous mariés. —Alors, reprit avec vivacité le marchand chinois, ils doivent être largement payés, ces Frères ou ces laïques. Puisque, pour les enseigner, ils doivent connaître beaucoup plus à fond leurs matières que ceux auxquels ils les inculquent, ils doivent être plus largement rémunérés que leurs anciens élèves ? —Non, répondit le négociant canadien frappé de cette remarque judicieuse, c'est l'inverse. — Ah ! bah ! s'écria Weï-Ti-Po étonné, et combien peut recevoir annuellement un de ces maîtres laïques ?—Leurs

pénibles fonctions leur rapportent au minimum six cents, au maximum mille dollars par an, et encore sont-ils mieux payés que leurs confrères de la campagne. "

L'Asiatique resta songeur un instant, puis, relevant la tête : " Décidément, reprit-il, vous n'avez pas toujours sujet de vous enorgueillir de votre civilisation, et de nous traiter de peuple arriéré. Si nos femmes se martyrisent les pieds pour les conserver petits, les vôtres se torturent la taille dans un corset pour la garder mince ; si nos concitoyens portent une longue tresse qui leur tombe sur le dos, vos snobs se plantent sur l'occiput un tuyau noir appelé "chapeau haut de forme", qui est aussi laid qu'incommode ; si quelques-uns des nôtres abrègent leur vie par l'opium, beaucoup des vôtres se tuent par l'absinthe, le Scotch, la morphine, ou la cocaïne. Et nous, nous avons du moins le mérite de récompenser la science et de payer nos maîtres d'écoles."

Depuis quelques années, il est de mode au Canada de parler d'améliorer l'enseignement primaire. Chacun, à l'occasion, y va de son petit laïus, ou pond sans effort une idée plus ou moins biscornue. Ce ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit qui abattent le plus de besogne, et la justice nous fait un devoir de reconnaître ici les efforts persévérants dans cette voie de notre clergé, comme de beaucoup de laïques éminents.

En ce moment même, le Conseil de l'Instruction publique est à élaborer un nouveau programme d'études ; le ministère Gouin s'annonce comme devant être fécond en œuvres durables. Le Bureau des commissaires des écoles catholiques de Montréal ne cesse d'apporter des améliorations à notre système scolaire : mentionnons au hasard l'abolition de l'étude du soir, cette étude plus nuisible qu'utile, l'établissement d'un concours entre les classes de même

degré des sept écoles laïques placées sous leur contrôle, la réduction de la taxe scolaire, la réduction du prix des livres de classe, la création de décorations murales, de bibliothèques à l'usage des élèves, de l'enseignement des travaux manuels, enfin la nomination de professeurs de dessin pour chacune des écoles. Cette dernière nomination a été d'autant mieux accueillie que, tout en cultivant chez l'enfant ses dispositions pour le dessin, les autorités scolaires ont encouragé les artistes canadiens qui ont réussi à se faire un nom. S'occupant, non-seulement de l'avancement intellectuel des élèves, mais aussi de leur santé et de leur développement physique, messieurs les Commissaires viennent d'introduire dans les écoles des leçons de gymnastique : cet enseignement est confié à un instructeur qui a fait ses preuves, monsieur H.-T. Scott.

Il n'est pas plus juste d'avancer que nous sommes embourbés dans l'ornière de l'igno-

rance, qu'il n'est vrai de prétendre que nous sommes, pour l'instruction primaire, à la tête des nations du globe. La vérité est dans un juste milieu.

Celui qui soutient que nous parlons très mal le français se trompe aussi bien que celui qui déclare que nous parlons le langage de Louis XIV, car en général nos hommes instruits s'expriment avec moins d'élégance que les Français qui ont reçu une bonne éducation ; mais par contre le peuple en général s'exprime plus correctement que les villageois du pays de nos ancêtres, car nous n'avons pas les douzaines de patois différents qui fleurissent là-bas.

Celui qui prétend qu'il n'y a plus de foi dans la vieille Gaule erre aussi bien que celui qui s'imagine que les églises n'y désemplissent pas ; la vérité est que certaines régions de France, comme le Nord, la Bretagne, une partie de Paris, etc.,

sont restées attachées à la religion catholique, tandis que d'autres, comme une partie du Midi par exemple, sont malheureusement tombées dans l'indifférence ou l'incrédulité.

Les prix obtenus par nos écoles à différentes expositions internationales; les éloges qu'elles ont mérités, en de mémorables circonstances, de personnages compétents ; l'examen brillant subi l'an dernier par les élèves du Plateau devant la Chambre de Commerce de Montréal ; la comparaison non désavantageuse qu'ont pu établir, entre nos institutions et les écoles similaires des États-Unis, nos commissaires lors de leur récent voyage d'informations à Saint-Louis, Chicago et New-York ; les positions éminentes occupées par bon nombre de nos anciens élèves ; tout prouve que nous n'avons pas à rougir à Montréal de nos maisons d'éducation.

Qu'on nous permette de reproduire ici

un article qui parut il y a deux ans dans presque tous les journaux de Montréal :

" Le major MaCauley, principal de l'Académie de Westmount, a pris dernièrement une initiative qui non seulement tournera à l'avantage de l'institution qu'il dirige, mais contribuera au bien général. Il a écrit aux propriétaires de nos principales maisons de commerce, aux compagnies de chemins de fer, aux manufacturiers, aux banques, aux sociétés d'assurances, etc., leur posant certaines questions, dans le but de se renseigner, en se basant sur l'expérience des hommes d'affaires, sur le meilleur programme à suivre pour donner une bonne instruction commerciale. Il désirait savoir, entre autres choses, si la connaissance de la sténographie et de la clavigraphie était avantageuse aux jeunes qui entrent au service de ces institutions.

" Il demandait en même temps si la tenue des livres, les termes et usages du

commerce n'étaient pas nécessaires pour aider un débutant à obtenir promptement de l'avancement. Un point important sur lequel il appuyait était celui-ci : " Est-ce " que la langue française ne devrait pas " être plus répandue, parmi la jeunesse " anglaise."

" Le major MaCauley a fait ces démarches uniquement afin d'en arriver au système le plus pratique et le plus en rapport avec les exigences et les progrès du siècle. Il se propose, dans le même but, d'aller, pendant les vacances de Pâques, visiter les meilleurs collèges commerciaux des États-Unis, afin de s'enquérir des méthodes suivies là. Or, d'après les réponses qu'il a reçues d'ici, il appert que les jeunes Canadiens-français sont mieux outillés pour le *struggle for life*, dans le monde des affaires, que les Anglais, parce que les premiers parlent et écrivent presque tous les deux langues, tandis que les autres se bornent à la leur. Des réformes

seront probablement faites à ce sujet à l'Académie de Westmount."

Par contre, les écoles de beaucoup de nos campagnes peuvent laisser à désirer au point de vue de l'hygiène comme sous le rapport de la compétence des instituteurs ou institutrices.

Ce n'est pas en mettant la charrue devant les bœufs, ce n'est pas en employant des remèdes empiriques comme des bouleversements de programmes qu'on trouvera la guérison : *mais qu'on élève de bons édifices bien salubres et bien éclairés, et qu'on donne aux instituteurs un traitement qui leur permette de vivre convenablement.*

Dans l'enseignement, comme dans le commerce ou dans d'autres carrières, si l'on recherche des hommes habiles et compétents, il faut se résigner à les rémunérer suffisamment, sinon, l'on voit les meilleurs sujets prendre une autre direction, et les

meilleurs maîtres d'école guetter l'occasion d'abandonner leur apostolat.

Dans notre métropole commerciale, les professeurs sont mieux rétribués que les instituteurs de village, et cela n'est que juste, car chacun sait l'écart considérable qu'il y a entre les exigences de la vie à la ville ou à la campagne. Mais depuis deux ans, toutes les choses indispensables à l'existence ont augmenté dans des proportions telles, qu'un cri général s'est élevé de toutes parts : il a fallu augmenter de salaire tous les métiers, toutes les professions, depuis le pompier et le sergent de ville jusqu'aux juges, aux députés et aux ministres. Les traitements des professeurs sont devenus tellement insuffisants que, malgré leur modestie, leur habitude de l'effacement, les professeurs et les principaux de nos écoles ont adressé cette année une demande d'augmentation générale. Messieurs les commissaires, devant les dépenses qu'ils pré-

voyaient pour la prochaine année scolaire, ont dû remettre à plus tard leur décision à ce sujet, mais il est à espérer qu'ils se verront cette année en mesure de se rendre à ces légitimes revendications.

Pour démontrer que cette demande n'a rien d'exorbitant, nous allons prouver que nos principaux et nos professeurs sont moins rétribués que leurs confrères de France, des États-Unis, du Haut-Canada et des écoles anglaises de notre ville.

En parlant de la France, nous ne pourrions évidemment établir une comparaison équitable en comparant nos émoluments avec ceux des instituteurs de campagne. Nous les prendrons donc à Paris. Or nous lisons dans l'ouvrage de Lavergne sur les Écoles de la ville de Paris (1900), à la page 311, que le directeur des écoles primaires supérieures touche un traitement minimum de 5,000 francs, maximum de 7,000 francs, avec en outre une indemnité de 2,000

francs. Or 7,000 + 2,000 donnent 9,000 francs, soit environ $1,800. Et l'on peut vivre à bien meilleur marché à Paris qu'à Montréal.

Passons aux professeurs : ils commencent, il est vrai, à $360, mais obtiennent des augmentations successives de $60 jusqu'à $600, et ils touchent tous, en plus, une indemnité de logement de $400.

Si nous traversons l'Atlantique, la différence d'émoluments est bien plus accentuée. Nous n'exagèrerons pas en citant les maîtres des *High Schools*, dans les États-Unis ; nous allons nous contenter de ceux des *Grammar Schools :*

	Principals	Teachers		Principals	Teachers
New York	$3,500	$2,400	San Francisco	$2,400	$1,500
Chicago	2,500	1,175	Cincinnati	2,100	1,500
Philadelphia...	2,015	1,250	Detroit	1,800	800
Boston........	3,180	2,340	Washington ..	1,500	900
Baltimore......	2,000	1,008	Newark	2,000	1,200

Pour le Haut-Canada, nous n'avons pas pris la peine d'aller aux renseignements, parce que l'article suivant que nous tirons du journal bien connu l'*Educational Association*, d'Ontario, nous paraît plus éloquent que des chiffres : " Mr. Scott, principal de l'école normale de Toronto, dit cette revue, dénonce énergiquement l'indifférence de la population et des autorités vis-à-vis de la question de l'éducation.

" Le chancelier Burwash, président de l'Association, appuie les déclarations de Mr. Scott, et déclare que les instituteurs ne devraient pas être payés moins de $1,500, et les institutrices moins de $1,000.

" L'Association passe une résolution demandant au gouvernement de fixer un salaire minimum équitable."

Terminons par un tableau comparatif de nos traitements avec ceux de nos frères séparés :

PROTESTANTS :		CATHOLIQUES :	
Le recteur du High School	$3,000	Le directeur général des écoles	$2,000
Le principal du Senior School	1,800	Le principal de l'Académie Commerciale	1,500
Le principal de l'École Mont-Royal	1,800	Le principal de l'École Sarsfield	1,500
Le principal de l'École Aberdeen	1,800	Le principal de l'École Champlain	1,300
Le principal de l'École Dufferin	1,750	Le principal de l'École Olier	1,300
Le principal de l'École Landsdowne	1,700	Le principal de l'École Montcalm	1,200
Le principal de l'École Riverside	1,600	Le principal de l'École Belmont	1,200
Le principal de l'École Berthelet	1,600	Le principal de l'École Edw. Murphy	1,000

Un seul maître protestant a moins de $1,000 ; huit ont plus de $1,000. Chez nous, cinq seulement ont atteint $1,000 ; tous les autres ont moins.

En résumé, si, comme il est probable, la proportion est la même dans les autres pays sur lesquels les données officielles à cet égard nous manquent, il s'ensuit que nos instituteurs catholiques de Montréal sont non-seulement moins rémunérés que leurs collègues protestants, ou que les professeurs de la province d'Ontario, de la

France, des États-Unis, mais encore qu'ils sont les maîtres d'école les moins payés de toutes les parties du monde civilisé. *Et nunc, gentes, erudimini !*

Deux hommes de talent ont entrepris dernièrement une campagne vigoureuse en faveur du relèvement du traitement des instituteurs : qu'ils continuent, et ils s'attireront la reconnaissance des éducateurs de la jeunesse d'abord, mais aussi de tout le pays ensuite, car s'ils réussissaient, ils auraient fait faire un grand pas à l'éducation dans la voie du progrès. Ces amis véritables de la cause de l'instruction sont messieurs Tarte et Langlois.

Nous avouons, cependant, que nous ne partageons pas les idées de monsieur Langlois sur l'élection des commissaires d'écoles de Montréal par le peuple. A notre humble avis, rien ne serait plus contraire aux progrès de l'avancement intellectuel des masses : 1° parce que des commissaires

élus par le peuple chercheront à flatter leurs électeurs en leur imposant, non de bonnes écoles bien saines, de bons instituteurs bien compétents, et par conséquent suffisamment rémunérés, mais des économies souvent mesquines, et c'est précisément ce qui retarde tant le progrès dans nos campagnes ; 2° lorsqu'il s'agira d'avancement, de promotion, s'occupera-t-on autant des capacités du sujet que de ses influences politiques ? 3° s'il n'est pas nécessaire que les commissaires connaissent le grec et l'hébreu, il est cependant indispensable qu'ils aient une certaine instruction. Confierait-on la direction d'un navire à un homme qui ne connaîtrait même pas l'usage de la boussole et du compas ? Or, il est certain que les électeurs ne songent pas souvent à la valeur intellectuelle d'un candidat quand ils vont déposer leur bulletin dans les urnes, et il est bien à craindre qu'ils n'y pensent pas davantage quand il s'agira d'un commissaire d'écoles.

Pour en revenir à notre sujet, nous reproduisons du *Canada*, du mercredi, 2 août dernier, l'article suivant :

"Nous empruntons au *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique* de la province de Québec, pour l'année 1903-1904, page XIV, les simples chiffres que nous publions ci-après.

" Ce tableau comporte, à notre sens, un enseignement profond, et qui ne saurait échapper à personne. Les faits qu'il expose, dans leur frappante, dans leur brutale vérité, sont de ceux qui forcent l'attention. Il n'est personne, chez nous, dont ils ne doivent fouetter l'amour-propre. Et, à moins d'être totalement dépourvu de fierté, il n'est pas un Canadien-français qui ne souffrira vivement de constater l'humiliante position d'infériorité de sa race vis-à-vis de l'élément protestant.

" Si, au moins, de tels chiffres, répétés avec persistance, pouvaient déterminer aux

quatre coins de la province un puissant et effectif mouvement de progrès et de rénovation ! Si, au moins, à force de crier partout ces choses que beaucoup savent et que personne ne nie, mais que la masse ignore encore, on parvenait à faire passer du domaine des abstractions de l'esprit ou du cœur, dans le domaine de l'action, le sentiment qui nous saisit, lorsqu'il nous arrive de comparer à ce que font les autres ce que nous faisons nous-mêmes !

MOYENNE DES TRAITEMENTS DES INSTITUTEURS LAÏQUFS BREVETÉS :

	Chez les catholiques :	Chez les protestants :
Dans les villes	$394.00	$1,285.00
Dans les campagnes	255.00	550.00

MOYENNE DES TRAITEMENTS DES INSTITUTRICES LAÏQUES BREVETÉES :

Dans les villes	$174.00	$378.00
Dans les campagnes	118.00	161.00

“ Ainsi (voir à la page XIV le Rapport officiel du Surintendant), dans notre province, tandis que les catholiques payent à

leurs instituteurs laïques brevetés, dans les villes, un salaire moyen de $394, les protestants payent aux leurs un salaire moyen de $1,285, soit 226 *pour cent* plus élevé !

"Tandis que les catholiques payent à leurs instituteurs brevetés, dans les campagnes, un salaire moyen de $255, les protestants payent aux leurs un salaire moyen de $550, soit 121 *pour cent* plus élevé !

"Tandis que les catholiques payent à leurs institutrices brevetées, dans les villes, un salaire moyen de $174, les protestants payent aux leurs un salaire moyen de $378, soit 117 *pour cent* plus élevé !

"Tandis que les catholiques payent à leurs institutrices laïques, dans les campagnes, un salaire moyen de $118, les protestants payent aux leurs un salaire moyen de $161, soit 36 *pour cent* plus élevé !

"Encore une fois, quand nous payons $394, ils donnent, eux, $1,285 ;

"Quand nous payons $255, ils donnent $550 ;

"Quand nous payons $174, ils donnent $378 ;

"Quand nous payons $118, ils donnent $161.

"Est-ce une leçon ?"



CHAPITRE V

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DES GARÇONS À MONTRÉAL AUTREFOIS.

Dès les premiers temps de Villemarie, le séminaire de Saint-Sulpice, pour ne pas laisser les enfants dans une ignorance absolue, avait pris la charge de faire la classe aux petits garçons, pendant que la sœur Bourgeoys se consacrait exclusivement à l'éducation des filles. Monsieur de la Faye, prêtre de Saint-Sulpice, de concert avec monsieur Souart, donna, en 1686, à quatre citoyens, un emplacement situé en face du séminaire pour y bâtir une école.

Deux ans plus tard, trois pieux laïques, messieurs Jean-François Charron, Pierre Leber et Jean Fredin, établirent un maison à Montréal dans un double but de charité : soigner les pauvres et les malades, et

former des hommes compétents pour les écoles de campagne. Leur projet fut approuvé par le roi, sanctionné par l'évêque diocésain, encouragé par les seigneurs de l'île, et accueilli avec reconnaissance par tous. Malgré ces symptômes de prospérité future, l'œuvre ne fit que languir : les membres de la communauté s'en allèrent l'un après l'autre.

Monsieur Charron restait seul : il ne perdit pas courage. En 1692, il consacra sa grande fortune à la fondation d'un hôpital et d'une école, et reçut de nombreux dons de personnes charitables. Six *Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*, vulgairement appelés *Frères Charron*, prirent l'habit en 1701, et prononcèrent des vœux en 1704 ; mais, dès l'année suivante, ils cessèrent de recevoir des novices. Le ministre, monsieur de Pontchartrain, pensait que "le soin des malades est une tâche mieux appropriée aux femmes qu'aux

hommes, nonobstant l'esprit de sacrifice qui puisse animer ceux-ci, et interdit le port du costume adopté par les Hospitaliers. François Charron, voyant son œuvre tomber, se restreignit à la formation d'instituteurs.

L'existence de cet établissement, abandonné par la mère-patrie à ses seules forces, devait devenir de plus en plus précaire et chancelante. Tous les Hospitaliers, à l'exception de trois ou quatre, rentrèrent dans le monde. François Charron partit pour la France, où il sollicita en vain Saint-Sulpice d'unir, pour les fins de l'hôpital, les Frères Charron à la société de Saint-Sulpice ; mais en revanche il obtint du Régent une subvention annuelle de 3,000 livres pour la formation de maîtres d'école.

Il s'occupa aussitôt de trouver des sujets, et en recruta huit. La sœur aînée de nos excellentes écoles normales actuelles semblait dès lors établie sur des bases durables : il ne devait point en être ainsi.

III

Le frère Charron mourut pendant la traversée, et son institut, secondé par le séminaire de Saint-Sulpice, après avoir établi des Frères dans plusieurs villages des environs de Montréal, reçut de la Cour un coup dont il ne se releva pas : le Régent défendit aux maîtres de prendre un vêtement uniforme, et de s'engager par des vœux simples, "ce qui semble, dit Sulte, avoir contribué à diminuer leur prestige dans le peuple, et à les empêcher de se perpétuer comme organisation. Il y a apparence que la réponse peu favorable du duc d'Orléans au sujet de l'uniforme, avait eu pour résultat de faire reporter sur la maison, ou Hôpital-Général des Frères Charron, et sur leur église, une trop forte partie de la subvention annuelle de 3,000 livres.

"Monsieur de Vaudreuil intervint. En 1722, un édit du roi obligea l'Hôpital-Général de Montréal à entretenir huit maîtres d'école, qui devaient tenir des classes gra-

tuites en différents endroits du pays, et recevoir chacun 375 livres par an au plus, à même la subvention précitée : toute épargne pouvant être faite sur ces sommes de 375 livres, selon les arrangements que l'hôpital conclurait avec les maîtres d'école, devant tourner au profit de l'hôpital.

" Le frère Chrétien Turc, successeur de monsieur Charron, passa en France en 1722, et en ramena dix maîtres d'école. L'année suivante, Mgr de Saint-Vallier donna à ces Frères une constitution fort étendue, et leur permit de reprendre le costume qu'ils avaient porté avant 1707.

" Le frère Chrétien, retourné en France en 1724, enrôla dix nouveaux maîtres ou novices, mais, ayant contracté des emprunts d'argent, il conçut l'idée de se livrer au commerce pour faire fructifier ses fonds, et perdit presque tout ce qu'il possédait. L'institut en éprouva une gêne dont il lui fut impossible de se relever."

Le nombre des Hospitaliers décrut d'année en année ; la Cour leur retira, en 1731, la subvention qu'ils avaient gardée jusque-là. Enfin leur institut, après avoir tenté de s'unir aux Frères de la Doctrine chrétienne, s'éteignit en 1745.

L'instruction donnée dans ces derniers temps n'était pas très brillante, s'il faut s'en rapporter à un mémoire de 1736 attribué à l'intendant Hocquart : " toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et de gentilshommes, écrit-il, se borne à très peu de chose, à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire ; il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits."

Plus loin il ajoute : " A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation. Les enfants vont à des écoles publiques, qui sont établies au séminaire de Saint-Sulpice, et chez les Frères Charron, où ils apprennent

les premiers éléments de la grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autre secours, ne peuvent jamais devenir des hommes utiles."

Les progrès de l'instruction furent bien lents, on ne peut le nier ; mais il est bon de remarquer que, dans l'état d'agitation où le plongeaient des guerres continuelles, notre peuple ne pouvait avoir l'esprit tourné vers l'étude. On cultivait et on estimait plus la force physique que l'intelligence. Cela s'explique par le rôle considérable qu'avaient joué jusque-là la vigueur des muscles et la force des bras dans la défense du sol.

L'on n'était guère plus avancé un demi-siècle plus tard. Lorsque, en 1787, lord Dorchester chargea un comité du Conseil exécutif de faire une enquête, dans le but de porter remède à l'insuffisance de l'instruction publique, il y avait de 24 à 30 personnes par paroisse qui savaient lire et écrire, et la plupart des villages quelque peu populeux,

entre autres ceux de L'Assomption, Boucherville, Laprairie, Terrebonne, avaient des instituteurs.

En 1803, le Parlement vota la première loi relative à l'éducation, sous le nom de *Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction*. Cette loi autorisait l'établissement d'une corporation, qui fut nommée l'*Institution Royale*. Mais les maisons dépendantes de cette corporation devaient être essentiellement anglaises et protestantes : aussi les Canadiens-français refusèrent d'y envoyer leurs enfants, et fondèrent des écoles paroissiales.

A Montréal, cependant, l'école des Récollets, dirigée par le frère Paul, existait encore, et se maintint jusqu'en 1826, bien que la mort du dernier supérieur de cet ordre, le père Bersy, fût arrivée le 18 mai 1800.

Enfin parurent à Montréal, en 1837, les disciples du bienheureux de la Salle, les

Frères de la Doctrine chrétienne, avec lesquels, quelques années plus tard, l'élément laïque catholique allait rivaliser de travail et de succès, sans jalousie et sans acrimonie. Cette noble émulation, qui honore les deux partis, tourne au bien général : aussi la cité doit-elle une reconnaissance véritable à ces ouvriers modestes qui, pour une modique rétribution, distribuent la lumière de la science à des générations entières.

Les Frères Aidant, directeur, Adelbertus, Euverte et Rombault ouvrirent, en 1837, deux classes vis-à-vis du séminaire, et une troisième l'année suivante, sous les auspices et aux frais des Sulpiciens.

En 1839, le séminaire acheta des héritiers Côté, au prix de £4,500, un bel emplacement carré, situé entre les rues Lagauchetière, Vitré, Chenneville et Côté, et y fit ériger aux Frères de la Doctrine chrétienne la vaste école qui subsiste encore aujourd'hui.

Depuis cette époque, les Frères ont ouvert de nombreuses maisons à Montréal ; nous citerons, parmi celles qui sont subventionnées par messieurs les Commissaires des écoles catholiques, les écoles Plessis, Saint-Gabriel, Chauveau, Sainte-Brigide, Sainte-Anne, et parmi celles qui ne sont pas subventionnées, le Mont Saint-Louis.

D'autres congrégations religieuses enseignantes sont venues leur apporter leur quote-part de dévouement : citons au premier rang les Frères du Sacré-Cœur, et les Frères Maristes.

L'un des protecteurs les plus éclairés de l'éducation au Canada, le docteur J.-B. Meilleur, dont une première tentative, en 1837, pour l'établissement d'écoles normales n'avait pas réussi, eut enfin le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès : en 1857, le gouvernement établit pour les garçons trois écoles normales, dont deux catholiques, celles de Jacques-Cartier, à Montréal, et de

Laval, à Québec, et une autre, protestante, l'École Normale McGill, de Montréal.

Mais J.-B. Meilleur ne recueillit pas l'honneur de planter le bouquet sur la dernière charge de blé de la moisson : c'est son successeur comme surintendant de l'Instruction publique, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, qui, en mars 1857, assista, aux côtés de Mgr Bourget, à l'inauguration de l'École Normale Jacques-Cartier. Cette école s'ouvrit dans l'ancienne maison du gouverneur, devenue le musée Ramezay, et plus tard on lui éleva l'édifice qu'elle occupe encore aujourd'hui rue Sherbrooke, tout à l'est.

Dans la séance d'inauguration, on écouta avec le plus grand intérêt monsieur Regnaud, qui avait été envoyé spécialement par monsieur Guizot, ministre de l'Instruction publique en France, pour établir la première école normale. Monsieur Regnaud, après avoir expliqué comment, par suite des évènements politiques de 1837 et 1838, sa

première tentative avait échoué, fit brièvement l'historique des écoles normales, et souhaita à la nouvelle fondation des jours longs et prospères.

Son désir s'est réalisé, et l'œuvre n'a cessé de fleurir pour le bien du pays, grâce à feu son vénéré principal, l'abbé Verreau, et à son digne et aimable successeur, l'abbé Dubois.

De cette pépinière d'instituteurs sont sortis bien des hommes distingués, dont beaucoup exercent leur apostolat dans les écoles laïques catholiques de Montréal. Elles sont actuellement au nombre de sept : l'Académie Commerciale, et les écoles Montcalm, Champlain, Sarsfield, Belmont, Olier, Edward Murphy. Toutes suivent le même programme d'études, mais la première seule est académie, parce que seule elle possède les classes du cours académique, les septième et huitième années, qui forment le couronnement des études commerciales.

CHAPITRE VI

ADMINISTRATION DES ÉCOLES SOUS LE CONTRÔLE DES COMMISSAIRES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Les écoles catholiques de Montréal sont administrées par une commission composée de neuf membres, dont trois sont nommés par le gouvernement provincial, trois par le conseil de ville et trois par l'archevêque de Montréal.

La commission des écoles catholiques de la cité de Montréal est un corps politique constitué en corporation ; en conséquence elle a le droit de posséder, à quelque titre que ce soit, tous biens, meubles ou immeubles, argent ou rentes, pour des fins d'éducation, et d'en faire l'emploi suivant l'intention des donateurs ; mais elle ne peut aliéner aucune partie des biens qu'elle possède, sans l'autorisation expresse du lieutenant-

gouverneur, sur la recommandation du Surintendant de l'Instruction publique.

La Commission a réparti son travail en trois comités, savoir :

Comité des Finances—Ses attributions sont :

1° De surveiller et de contrôler la comptabilité de la commission, ainsi que celle des écoles ;

2° De s'assurer de la juste répartition de la taxe scolaire entre les catholiques et les protestants ;

3° De surveiller la réception des deniers provenant de toutes sources, et d'en suggérer l'emploi ;

4° De préparer, en temps opportun, le budget annuel, après avoir reçu du comité des écoles la partie concernant les écoles sous contrôle, et les écoles subventionnées.

Comité des Écoles.—Ses attributions sont :

1° De présenter à l'approbation de la commission la nomination des professeurs

et celle des autres employés ; de suggérer le traitement à payer à chacun, et de faire rapport sur toute augmentation demandée ;

(Toute demande d'emploi ou d'augmentation de traitement ne pourra être prise en considération par le comité, à moins que le directeur-général n'ait donné son avis, après avoir consulté le chef immédiat du solliciteur ; la même règle sera suivie pour les demandes ou les augmentations d'octroi) ;

2° De surveiller la mise en opération du programme d'études, et l'exécution des règlements relatifs au personnel enseignant et aux autres employés ;

3° D'entendre les réclamations des professeurs et d'autres employés, ainsi que celles que l'on pourra faire contre eux ;

4° De contrôler l'acquisition des ouvrages destinés aux bibliothèques scolaires, ainsi que l'achat des livres de prix ;

5° De veiller à l'exécution des conditions relatives aux prix de fondation et aux prix

extraordinaires qui pourront être offerts aux élèves ou aux professeurs ;

6° De préparer, chaque année, la partie du budget concernant les écoles sous contrôle, et les écoles subventionnées.

Comité des Travaux.—Ses attributions sont :

1° De faire le choix des terrains, de surveiller la préparation des plans et devis des bâtiments scolaires, de solliciter des soumissions pour les travaux de construction ou de réparation, ainsi que pour le combustible ;

2° De choisir l'ameublement et le mobilier scolaire, après avoir pris l'avis du directeur-général ;

3° De veiller à ce que les écoles subventionnées soient tenues dans des lieux convenables, sous le rapport de l'espace, de la propreté, de l'ameublement et du mobilier ;

4° De veiller à l'exécution des lois et des règlements concernant l'hygiène et la santé publique ;

5° De voir à ce que les terrains et les bâtiments soient en parfait ordre ;

6° De ne prendre en considération aucun compte de réparations ou d'autres ouvrages faits à une école à moins qu'ils ne soient certifiés exacts par le principal de la dite école.

La commission est composée des messieurs dont les noms suivent :

M. l'abbé N. Troie, P.S.S., curé de Notre-Dame, président (1904) ;

M. l'abbé P. Perrier, vice-chancelier à l'archevêché (1905) ;

M. l'abbé W. O'Meara, curé de Saint-Gabriel (1905) ;

M. Paul-G. Martineau, avocat (1903) ;

M. J. H. Semple (1902) ;

M. Camille Piché, avocat, C.R., M.P. (1904) ;

M. Dan. Gallery, échevin, M.P. (1902) ;

M. le maire H. Laporte (1903) ;

M. S.-D. Vallières, échevin (1904).

M. le curé N. Troie.—Narcisse-Amable Troie naquit à Saint-Remi, comté de Napierville, le 3 avril 1843. Après un cours classique au Collège de Montréal, il étudia la théologie à Paris ; fut ordonné prêtre en 1868, et fut nommé professeur au grand séminaire de Montréal. Il resta dix ans dans l'enseignement, devint ensuite curé de Saint-Jacques. Il fut appelé, en 1895, à diriger l'importante paroisse de Notre-Dame. Ce sont là les seuls détails que nous ayons pu arracher à sa modestie ; mais ses nombreuses œuvres de dévouement et de charité parlent par elles-mêmes.

M. l'abbé Louis-Phil. Perrier —Né à Saint-Blaise, en 1870, fit ses études au Collège de Montréal, puis entra au grand séminaire. A son retour de Rome, où, pendant trois ans, il avait suivi des cours de théologie et de droit canon, il devint professeur au petit séminaire ; puis il fut appelé à la chaire de philosophie et de droit canon

au grand séminaire. Nommé vice-chancelier du diocèse, il fut choisi comme commissaire d'écoles en remplacement de Mgr Racicot, en 1905. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui, c'est de dire qu'il possède toute la confiance de notre archevêque Mgr Bruchési. Ajoutons que M. l'abbé Perrier vient d'être appelé par la confiance de ses collègues aux fonctions d'inspecteur-général de nos écoles catholiques.

M. le curé William O'Meara.—Né à Sherrington, province de Québec, le 6 mai 1857, il fit ses études au Collège de Sainte-Thérèse, où il se signala comme helléniste. Il fut ordonné prêtre en 1883, et fut ensuite successivement attaché à la paroisse de Sainte-Anne de Montréal, puis à celle de Valleyfield. Enfin, en 1889, il devint curé de la paroisse irlandaise de Saint-Gabriel de Montréal : deux prêtres seulement avaient occupé cette cure avant lui. M. O'Meara, venant d'être nommé commissaire d'écoles,

n'a pu encore donner sa mesure, mais s'il apporte dans ses nouvelles fonctions autant de zèle et d'activité qu'il en consacra toujours dans ses occupations de pasteur, nos écoles ne péricliteront pas.

M. PAUL-G. MARTINEAU, avocat.—Né en 1858, au village de la Côte Saint-Louis, devenu le quartier Saint-Denis, qu'il représenta au Conseil de ville de 1897 à 1904. Fit ses études classiques, partie au Collège Sainte-Marie, partie au *High School* de Montréal. Fut admis en 1879 à la pratique du droit, et fut créé Conseil de la Reine en 1897 ; il devint président du Club National en 1886. Fait aujourd'hui partie de la société Gouin, Martineau, Lemieux et Brassard. Il est reconnu pour sa haute compétence en matière politique comme en questions de droit municipal.

M. J.-H. SEMPLE, négociant.—De descendance irlandaise, M. Semple naquit en 1839. Arrivé à Montréal en 1863, il se fit aux

affaires dans la fameuse maison J. & J. Mitchell, puis fonda une maison d'épiceries en gros, en 1868. Il abandonna les affaires en 1901. C'est le plus ancien de nos commissaires d'écoles, car il succéda, en 1887, au feu sénateur Edw. Murphy ; fut nommé de nouveau en 1902, et une troisième fois en 1905. Il est bien connu pour le zèle et le dévouement qu'il n'a jamais cessé d'apporter dans les questions d'éducation. Il est paroissien de l'église Saint-Jacques, mais on peut le voir encore souvent chez ses premiers et anciens amis, les Sulpiciens de Notre-Dame

M. CAMILLE PICHÉ, avocat.—Né en 1865, à Saint-Gabriel de Brandon, fils de P.-C. Piché, notaire ; fit son cours classique à l'École Normale Jacques-Cartier. Il possédait la confiance de l'hon. H. Mercier, dont il prit le fils comme associé pour la pratique du droit. Il fut créé Conseil du Roi, et fut élu en 1904 député aux Communes pour le

quartier Sainte-Marie. Excellent orateur, il est très populaire.

M. DAN. GALLERY, négociant.—Naquit à Slivedooley, dans le comté de Clare (Irlande), le 13 avril 1859, de Thomas Gallery et de Mary O'Neill. Il fut élevé par les Frères de la Doctrine chrétienne. Aussitôt arrivé au Canada, il ne tarda pas à se faire connaître par son activité ; son magasin de draps prospéra, et il se fit élire échevin ; puis il fut choisi en 1900 pour représenter le quartier Sainte-Anne à la Chambre des communes. Défend vigoureusement les intérêts de ses compatriotes irlandais, quand ils sont injustement attaqués.

M. H. LAPORTE, négociant.— Né à Lachine en 1850, M. Hormisdas Laporte débuta dans les affaires comme employé dans une manufacture de clous, puis dans une épicerie de détail. Il essaya plus tard, pour son propre compte, du commerce en détail des épiceries, mais ce champ d'opé-

rations ne répondant pas à ses aspirations, il se lança dans le gros, et fonda en 1881 l'importante maison Laporte, Martin et Cie. M. Laporte est l'un des fondateurs de la Chambre de Commerce, dont il fut, pendant quelques années, le président. Il a été président de l'Alliance Nationale, directeur de la Compagnie de Téléphone des Marchands. Avant d'être élu maire de Montréal, il occupait le fauteuil de président du Comité des Finances. Président de l'Association des épiciers en gros, directeur de la Banque Provinciale et directeur de la Compagnie d'assurance la "National Life", M. Laporte est, en même temps qu'un des hommes les plus occupés de Montréal, l'un des citoyens les plus respectés pour son intégrité et pour son honorabilité.

M. S.-D. VALLIÈRES, négociant.—Né à Sainte-Rose en 1853, commença sa carrière dans l'épicerie ; fut l'un des membres fondateurs de l'Association des épiciers, dont il

fut d'abord secrétaire, puis président ; fut aussi appelé à la vice-présidence de la Société des Artisans, et au bureau de direction de l'Alliance Nationale. D'abord échevin de Saint-Henri, il fut élu en 1900 représentant du quartier Saint-Denis au Conseil de ville de Montréal, et en 1904, représentant du quartier Duvernay. Ses capacités comme financier et homme d'affaires lui méritèrent l'honneur plein de responsabilité d'être appelé à la présidence du Comité des Finances.

LISTE DES COMMISSAIRES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DEPUIS 1850

H. Prévost, P.S.S , curé de Notre-Dame, de........1850 à 1864
E.-C. Fabre, depuis évêque de Montréal, 1850 à 1851, et ....1861 à 1865
A. Pinsonnault, plus tard évêque de London ....1851 à 1853
H. Moreau, chanoine et vicaire-général, 1850 à 1852, et ....1856 à 1861
A.-M. Delisle ....1850 à 1852
André Ouimet, avocat ....1850 à 1853
J.-U. Beaudry, plus tard juge de la Cour Supérieure ....1850 à 1862
W.-C.-H. Coffin, protonotaire ....1850 à 1851
G. Deschambault, médecin ....1851 à 1855
P. Garnot, professeur ....1851 à 1861

J.-F. Pelletier, avocat .... 1853 à 1856
Dr L. Giard, ex-secrétaire du département de l'Instruction publique .... 1854 à 1867
C.-S. Cherrier, avocat .... 1857 à 1859
G. Ouimet, plus tard Surintendant de l'Instruction publique .... 1859 à 1860
H. Kavanagh, inspecteur des douanes .... 1860 à 1867
Ed. Murphy, négociant, 1861 à 1864, 1869 à 1880, et .... 1884 à 1888
A. Larocque, bourgeois .... 1862 à 1865
A. Giband, P.S.S .... 1865 à 1866
L. Leblanc, ptre, chanoine .... 1865 à 1875
L. Bélanger, plus tard juge de la Cour Supérieure .. 1865 à 1874
P.-S. Murphy, plus tard membre du Conseil de l'Instruction publique .... 1866 à 1884
V. Rousselot, P.S.S., curé de Saint-Jacques .... 1866 à 1888
Dr E.-H. Trudel .... 1868 à 1869
Frs Cassidy, avocat .... 1868 à 1869
Narcisse Valois, échevin .... 1869 à 1870
Sévère Rivard, avocat, plus tard maire de Montréal .... 1870 à 1878
J.-Ald. Ouimet, avocat, plus tard juge .. .. 1874 à 1879
Edm. Moreau, ptre, chanoine .... 1876 à 1880
P.-C. Dufresne, ptre, chanoine .... 1879 à 1881
N.-Z. Lorrain, ptre, plus tard évêque de Pembroke .. 1881 à 1882
Jacques Grenier, négociant, plus tard maire de Montréal .... 1878 à 1887
E.-C. Monk, avocat .... 1879 à 1883
L.-O. Hétu, notaire .... 1880 à 1883
L.-D.-A. Maréchal, vicaire général .... 1883 à 1892
H.-B. Rainville, échevin .... 1883 à 1886
F. de Bartz Monk, avocat, plus tard député de Jacques-Cartier, 1883 à 1891, et .... 1892 à 1896
A.-L. Sentenne, P.S.S., curé de Notre-Dame .... 1886 à 1895
A.-S. Hamelin, négociant .... 1887 à 1894

J.-H. Semple, négociant, 1887 à 1892, et ....1892 à ......
Raym. Préfontaine, échevin, plus tard maire de Montréal puis ministre de la Marine et des Pêcheries ....1886 à 1903
Fréd.-L. Bélque, avocat .... 1891 à 1894
A.-P. Dubuc, ptre ....1892 à 1895
Cléophas Beausoleil, plus tard directeur des postes..1894 à 1902
P.-N. Bruchési, ptre, chanoine, plus tard archevêque de Montréal .... 1895 à 1898
F.-J. Hart, négociant, en 1894, et ....1896 à 1902
J.-U. Leclerc, curé de Saint-Joseph ....1895 à 1901
J. Quinlivan, ptre, curé de Saint-Patrick..............1895 à 1902
L.-E. Desjardins, médecin ....1895 à 1898
M.-T. Brennan, médecin ....1895 à 1897
W. Farrell .... 1895 à 1897
Ch. C. de Lorimier, juge.......................................1896 à 1899
B. Connaughton, marchand................................... 1897 à 1900
Z. Racicot, ptre, chanoine, plus tard évêque auxiliaire de Montréal.. 1898 à 1905
Paul G. Martineau, avocat......................................1898 à ......
Phil. Demers, avocat, plus tard député de Saint-Jean.. 1899 à 1904
Dan. Gallery, négociant, plus tard député de Montréal (Sainte-Anne)..1900 à ......
Ch. LaRocque, ptre, curé de Saint-Louis de France..1901 à 1904
Mart. Callaghan, ptre, curé de Saint-Patrick.......1902 à 1905
J.-R. Savignac, comptable ....1902 à 1904
N.-A. Troie, P.S.S., curé de Notre-Dame............ 1904 à ......
P. Perrier, ptre, vice-chancelier à l'archevêché ..... 1905 à ......
W. O'Meara, ptre, curé de Saint-Gabriel de Montréal ....1905 à ......
Camille Piché, avocat, député de Montréal (Sainte-Marie) ....1904 à ......
H. Laporte, négociant, maire de Montréal..........1903 à ......
S.-D. Vallières, échevin ....1904 à ......

Secrétaire-Trésorier.—Le secrétaire-trésorier est nommé par les commissaires des écoles ; il peut être destitué et remplacé en tout temps.

Le secrétaire-trésorier doit adresser au Surintendant de l'Instruction publique, le premier janvier et le premier juillet de chaque année, un état des recettes et des dépenses du bureau.

En outre des obligations qui lui sont imposées par la loi, il est du devoir du secrétaire-trésorier de déposer, au nom du Bureau des commissaires, dans une banque agréée ou choisie par eux, toute somme d'argent qu'il peut recevoir, de quelque source que ce soit. Et aucun montant ne peut être retiré de la dite banque sans un chèque signé par lui, et contresigné par le président et le comptable du dit bureau.

Le secrétaire-trésorier ne peut payer aucun compte ni aucune somme d'argent, pour quelque motif que ce soit, sans une

résolution adoptée par la majorité des commissaires en assemblée régulière, ou, dans les cas urgents, sans une autorisation signée par au moins trois commissaires.

Au lieu du cautionnement exigé par la loi, le secrétaire-trésorier doit faire assurer sa fidélité pour la somme de cinq mille piastres. La prime est payée par le Bureau.

Le tableau suivant fait voir l'état des recettes et des dépenses pour l'année scolaire 1903-1904.

ACTIF		
Argent en caisse ....$	1.329.90	
Bâtiments et terrains	1.039 715.75	
Mobilier........	30,609.80	
Bibliothèque	7,821.72	
		$1,079,477.17
PASSIF		
Obligations (débentures)...........$	600,000.00	
Moins fonds d'amortissement et intérêts accrus au 31 décembre 1903	221,981.68	
	$378,018.32	
Obligations hypothécaires..........	50,000.00	
Bailleurs de fonds.	15 764.26	
Standard Life Assurance Co......	57,161.17	
Prix de fondation	1,600.00	
Balance au crédit de bibliothèque et chapelle..	744.10	
Balance au crédit des écoles du soir	400.02	
Excédent de l'actif sur le passif..	575.789.30	
		$1,079,477.17

Monsieur V.-P.-W. DORION était secrétaire-trésorier en 1850, lorsqu'un incendie dévora et ses livres, et sa maison. Il se retira onze ans plus tard, et fut remplacé par monsieur MÉDÉRIC MARCHAND, qui démissionna en 1868. Cette charge importante fut alors confiée à un citoyen très estimé, comme ses prédécesseurs du reste, monsieur CHARLES-M. DESNOYERS, qui fut appelé en 1893 au banc des juges. Sur la décision de messieurs les Commissaires d'écoles, monsieur U.-E. ARCHAMBAULT, alors directeur-général des écoles catholiques de Montréal, accepta les fonctions de secrétaire-trésorier, et se chargea de cette double responsabilité. A sa mort, arrivée en 1904, monsieur A.-D. LACROIX lui succéda.

DIRECTEURS-GÉNÉRAUX DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL :

Feu M. U.-E. ARCHAMBAULT.—Monsieur Urgel Archambault s'est, pour ainsi dire,

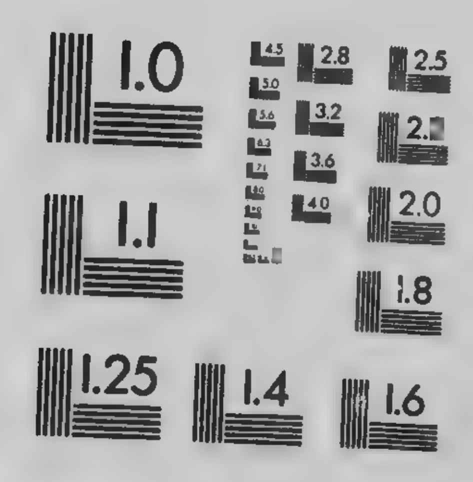
identifié pendant 45 ans avec notre système scolaire. Par son zèle, son dévouement et ses qualités administratives, il est parvenu, au milieu de beaucoup de difficultés, à créer un système d'écoles dont la ville a droit d'être fière. Doué de beaucoup d'esprit d'initiative, travailleur infatigable, puissamment secondé par une Commission scolaire éclairée, il réussit à mener à bonne fin tout ce qui pouvait relever le niveau de l'enseignement primaire dans la ville. Il veillait surtout avec un soin jaloux au choix judicieux des meilleurs professeurs, dont il savait si bien prendre les intérêts au besoin, tout en sauvegardant ceux de la Commission qu'il représentait.

Né à L'Assomption en 1834, il suivit les classes de l'École Normale Jacques-Cartier, débuta comme instituteur à Saint-Ambroise de Kildare, puis passa à L'Assomption, à Châteauguay, à Saint-Constant, et fut nommé, en 1859, principal de l'Académie



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Commerciale Catholique de Montréal. Il occupa aussi les positions de principal de l'École Polytechnique, de professeur d'économie industrielle à l'Université Laval, de directeur-général des écoles catholiques de Montréal, de membre du comité d'administration du fonds de pension des professeurs, de marguillier de l'église Notre-Dame, de vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste, d'administrateur du *Journal de l'Instruction publique.*

En 1878, il fut nommé commissaire de la province de Québec, pour la partie scolaire, à l'Exposition de Paris. Il fut créé, en 1881, chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, et, en 1886, officier d'Académie. Il mourut le 20 mars 1904.

M. A.-D. Lacroix.—Né à Chambly, fit ses études au collège de Chambly, tenu par les Frères de Saint-Viateur ; débuta comme instituteur au collège Molson, devint professeur à l'académie Sainte-Marie, puis

principal à l'école Saint-Vincent de Paul, et retourna ensuite comme principal à l'académie Sainte-Marie. Cette dernière institution changea de nom, devint école Montcalm : le personnel fut transféré vers 1894 dans la nouvelle école Montcalm, qui s'élève au coin des rues Saint-Hubert et de Montigny. Monsieur Lacroix fut secrétaire, puis président de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier ; membre du Bureau des examinateurs catholiques de Montréal ; il fut pendant une dizaine d'années secrétaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dont il devint dans la suite le secrétaire-général. Il fit partie des délégations de principaux envoyées à Saratoga et aux expositions de Chicago et de Saint-Louis. Devenu directeur-général en 1904, il est aussi marguillier de l'église Notre-Dame.

Comptable.–Il est du devoir du [illegible]mptable :

1° D'être présent à son bureau, tous les

jours non fériés, de 8½ heures à midi, et de 1 heure à 5 heures, pendant les assemblées du Bureau, et à d'autres heures lorsqu'il en sera requis. Le samedi, le bureau sera fermé à 1 heure ;

2° De tenir en parfait ordre la comptabilité du Bureau des commissaires, ainsi que celle de l'Académie Commerciale ;

3° De contrôler la comptabilité des principaux, et vérifier leurs livres au moins deux fois par année ;

4° De faire vérifier ses livres tous les mois, par le comptable choisi par le Bureau, et d'inscrire sa feuille de balance mensuelle dans le registre tenu à cet effet ;

5° De faire, en outre, la correspondance et toutes les écritures qui peuvent lui être demandées, dans l'intérêt du Bureau, par le secrétaire-trésorier.

Les comptables ont été jusqu'à ce jour : Messieurs M. Martin, puis J.-O. Jacques, enfin A. Chatigny.

Bibliothécaire. — Le bibliothécaire qui cumule ses fonctions avec celles d'assistant-secrétaire, est Mr. T. M. Reynolds.

Régisseur.—Il est du devoir du régisseur d'aider les commissaires d'écoles à administrer, bâtir, réparer, chauffer, nettoyer les maisons d'école, et tenir en bon ordre les biens meubles et immeubles leur appartenant. Le régisseur est monsieur Charles Dostaler.

Conseil des principaux.—Les principaux, sous la présidence du directeur-général, forment un conseil qui a mission de délibérer sur le programme des études, le choix des livres de classe, l'achat des livres de prix, les règlements concernant les professeurs et les élèves, et, en général, sur tout ce qui touche au bon fonctionnement des écoles ; de déterminer la forme de tous les registres, cahiers de notes, blancs, cartes de toutes espèces employées dans les écoles, et de s'assurer qu'ils sont de modèle uniforme.

Les délibérations de ce conseil ne deviennent obligatoires que lorsqu'elles ont reçu la sanction du Bureau des Commissaires.

Taxe scolaire.—La taxe scolaire est imposée sur la propriété foncière de Montréal. La taxe prélevée sur les propriétés appartenant aux catholiques revient à la commission catholique, et la taxe imposée sur les propriétés des protestants appartient à la commission protestante. La taxe sur les compagnies à fonds social se divise entre les deux commissions, au *prorata* du chiffre de la population protestante et catholique de la ville.

Le taux de la taxe depuis 1892 est de 25 cents par $100.

L'an dernier, la commission protestante a demandé au gouvernement provincial, et obtenu que la taxe sur les propriétés des protestants, et sur celles des compagnies à fonds social, fût portée de 25 cents à 40 cents par $100.

Les recettes de la commission se sont élevées en 1904-1905, à $290,248.63, et les dépenses à $276,182.70.

Construction des écoles. — Le premier devoir des commissaires est de pourvoir leur municipalité de maisons d'école situées, autant que possible, au centre du territoire habité par les contribuables qui doivent y envoyer leurs enfants.

Si, après avoir choisi un terrain vacant comme emplacement de maison d'école, les commissaires ne peuvent s'entendre avec le propriétaire au sujet du prix offert à titre de commutation, ou si le propriétaire refuse de livrer possession du terrain requis, dans les huit jours après que la demande lui en aura été faite par écrit par les dits commissaires, la question est réglée par des arbitres nommés, un par les commissaires, un par les propriétaires et un troisième par l'un des juges de la Cour Supérieure du district. La sentence des

arbitres ou de la majorité d'entre eux est finale.

Les commissaires ne peuvent prendre possession d'aucune propriété possédée par une fabrique, une église, un corps, une corporation ou une association ayant des fins religieuses ou scolaires.

Relativement aux maisons d'école, les commissaires doivent faire tout ce qui est utile pour bâtir, réparer, entretenir et renouveler toutes maisons d'école, terrains, clôtures et meubles par eux possédés ; louer temporairement ou accepter gratuitement l'usage de maisons, ou autres bâtiments, pour y tenir des écoles.

Les maisons d'école seront construites d'après les plans approuvés et fournis par le Surintendant, et d'après les règlements adoptés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Aux termes de ces règlements, l'étendue du terrain et des bâtiments doit être en

rapport avec la population scolaire, qui est calculée à 20 pour cent de la population totale des contribuables devant envoyer leurs enfants à cette école.

La grandeur des salles de classe doit être calculée à raison de quinze pieds de superficie par élève, et la hauteur des plafonds doit être de dix pieds au moins. Le règlement détermine ensuite comment la ventilation et le chauffage seront faits, et la manière de construire les vestiaires, les lavoirs, les lieux d'aisances, etc.

Il est du devoir des commissaires de s'adjoindre, à titre permanent ou temporaire, des régisseurs qui les aident à administrer les maisons d'école, à les bâtir, les réparer, les chauffer et les nettoyer, et à tenir en bon ordre les biens meubles et autres choses appartenant aux écoles.

Organisation des écoles.—L'enseignement public, sous le contrôle de la Commission

des écoles catholiques, peut se diviser en trois catégories :

1° Les écoles de garçons, dirigées directement par la Commission. Ce sont les suivantes : Académie Commerciale, Écoles Montcalm, Champlain, Belmont, Sarsfield, Olier, et Edward Murphy. Les professeurs sont des laïques possédant l'un des trois diplômes conférés par l'École Normale, ou le Bureau d'examinateurs, plus un certificat de compétence décerné par un bureau spécial, composé du président de la Commission, du directeur-général, et des principaux des écoles. Pour obtenir ce certificat, il faut avoir conservé 80 pour cent des notes du concours.

Les édifices et les terrains de ces écoles appartiennent à la Commission.

2° Les écoles de garçons et de filles sous le contrôle de congrégations religieuses, à qui la Commission paye un traitement annuel ; ce sont les écoles Saint-Joseph,

Plessis, Saint-Gabriel, Chauveau, Sainte-Brigide, Meilleur, et Saint-Alphonse.

Ces écoles appartiennent à la Commission.

3° Les écoles de filles, fondées pour la plupart par des maîtresses privées, et qui reçoivent une subvention de $5.00 par élève sur l'assistance moyenne.

Rétribution mensuelle.—Comme, malheureusement, un trop grand nombre d'élèves quittent les écoles avant d'être suffisamment outillés pour les luttes de la vie, la Commission a commencé par abolir, en 1898, le droit pour l'inscription, et l'an dernier, elle a poussé la générosité plus loin en réduisant considérablement les taux mensuels : ils ne sont plus aujourd'hui que de $1.00 par mois dans toutes les classes de l'Académie Commerciale, et de 25 cents pour les autres écoles.

Tableaux et matériel de classe. — Les écoles sous le contrôle de la Commission

ont reçu cette année chacune deux bibliothèques de classe, et la Commission est à faire un choix judicieux de livres propres à instruire et à intéresser les enfants en leur donnant des notions variées sur des sujets divers. Elles ont été fournies de cartes géographiques et de décorations murales pour les leçons de choses, et l'enseignement pratique par l'aspect. Elles ont aussi été pourvues de désinfectants, d'extincteurs à incendie et d'appareils à filtrer.



CHAPITRE VII

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PRINCIPAUX, LES PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES

Principaux.—Il est du devoir du principal de chaque école :

1° De veiller attentivement à la fidèle exécution des règlements concernant les professeurs, les élèves et le gardien de l'école, qui sont tous placés sous son autorité ;

2° De faire exécuter le programme des études approuvé par le Bureau, et de classer ses élèves de manière que chacun puisse faire des progrès satisfaisants ;

3° De ne permettre que l'usage des livres approuvés par le Bureau ;

4° De prendre une connaissance personnelle du degré d'avancement des élèves, en surveillant l'enseignement de chaque pro-

fesseur, en donnant, aussi souvent qu'il le juge convenable, mais au moins une fois par mois, une composition sur chacun des sujets écrits portés au programme des études, et en inscrivant le résultat sur le registre tenu à cet effet ;

5° De veiller à la discipline dans toutes les classes ; les punitions extraordinaires lui sont réservées ;

6° De tenir en bon ordre tous les registres adoptés par l'administration pour les visiteurs, la statistique, le travail des élèves, les recettes et les dépenses de l'école ; enfin, de faire les rapports qui lui sont demandés par le Bureau ou par le directeur-général ;

7° De faire, tous les ans, dans un registre spécial, un inventaire complet de tout ce qui appartient à l'école, et de conserver ce registre dans les archives pour l'information des intéressés ;

8° De ne faire lui-même, ni permettre

aux professeurs et aux élèves de faire aucune souscription, à quelque titre que ce soit, sans la permission du Bureau ; il n'y a exception à cette règle que pour les souscriptions en faveur des œuvres de la Sainte-Enfance et de la Propagation de la foi ;

9° Il est également du devoir des principaux de ne recevoir aucun cadeau acquis au moyen de souscriptions prélevées parmi les élèves, et de voir à ce que cette règle soit bien observée par tous les professeurs placés sous leur surveillance.

Le principal est seul responsable aux parents de l'enseignement qui se donne à l'école, et de la manière dont la discipline est faite par chaque professeur.

Le principal est autorisé à vendre aux élèves les livres et les fournitures de classe dont ils peuvent avoir besoin, aux prix arrêtés par le Bureau.

Lorsque la maladie, ou toute autre cause approuvée par les commissaires, empêche

le principal d'exercer ses fonctions, il peut nommer un de ses professeurs pour le remplacer temporairement.

Professeurs.—Les professeurs doivent se conformer aux instructions du principal, pour tout ce qui a rapport à l'enseignement et à la discipline.

Ils doivent arriver ponctuellement à l'heure et au poste qui leur sont désignés par le tableau de l'emploi du temps.

Ils doivent se conformer, dans leurs leçons, au programme détaillé des cours, et aux livres adoptés. Ils ne peuvent introduire de nouveaux livres, ni dévier de la méthode ou de la classification de ceux qui sont ou seront adoptés.

Tout professeur doit :

1° Tenir un *journal de classe*, où il enregistre, jour par jour, son travail et celui qu'il donne aux élèves ;

2° Tenir un *registre* où il inscrit les notes que mérite le travail des élèves ;

3° Additionner ces notes à la fin du mois, afin de donner la liste des places tous les premiers lundis de chaque mois ;

4° A la fin du trimestre, faire un résumé des notes de chaque mois, et le porter sur le livre de bulletin, s'il y a lieu ;

5° Noter les absences de chaque classe ;

6° Remettre au principal, chaque fois que celui-ci le requiert, les notes sur la conduite et le travail des élèves.

Chaque professeur a la police de sa classe, la surveillance et la responsabilité du matériel, des instruments et des livres qui lui sont confiés.

Tout professeur a le droit et le devoir de prévenir et de réprimer tout ce qui peut être fait de repréhensible par les élèves des autres classes, comme par ceux de sa propre classe.

Les punitions corporelles sont interdites aux professeurs, et réservées au principal. Porter la main sur les élèves est considéré

comme une infraction à cette règle. Si un élève résiste à l'autorité du professeur, celui-ci doit sur-le-champ faire demander le principal.

Les professeurs doivent s'abstenir de toutes remarques, observations ou allusions de nature à pouvoir blesser les autorités scolaires, les collègues, les élèves ou leurs parents, ou de nature à nuire à l'établissement.

Il est interdit aux professeurs :

1° De se mêler ouvertement de politique ou d'affaires municipales ; ils doivent se borner à enregistrer leur vote pour le candidat de leur choix ;

2° De faire partie ou de rester membres de sociétés dans lesquelles on s'occupe de politique ou d'affaires municipales ;

3° De s'occuper activement d'industrie, de commerce, ou d'affaires incompatibles avec leur profession.

Lorsqu'une raison quelconque empêche

un professeur de remplir son poste, en classe, en récréation ou ailleurs, il doit en avertir le principal, d'avance si c'est possible.

Lorsqu'un professeur est nommé pour remplacer un collègue, il doit consulter le tableau de l'emploi du temps, et faire tout ce qui s'y trouve indiqué.

Il y a obligation, pour les professeurs, d'assister à toutes les réunions auxquelles ils sont convoqués par le principal ou par le directeur-général.

Les absences des professeurs donnent lieu à une retenue de un soixantième du traitement mensuel pour chaque demi-journée d'absence. Les causes ou motifs sont pris en considération par le Bureau, à la fin de l'année scolaire, et les retenues sont remboursées pour les absences justifiées à la satisfaction du Bureau.

Lorsque la maladie, ou quelque autre cause approuvée des commissaires, empêche le principal d'exercer ses fonctions,

il nomme un de ses professeurs pour le remplacer, tel que prévu au titre : *Principaux.* Alors, ce professeur a la même autorité que le principal sur les professeurs et les élèves, pendant tout le temps qu'il exerce les fonctions de remplaçant.

Règlement d'ordre intérieur concernant les professeurs.—Les professeurs chargés de la surveillance pendant les récréations ou les sorties doivent :

1° Veiller à ce que le règlement concernant la conduite des élèves soit parfaitement observé ;

2° Au premier signal qui annonce la fin de la récréation, faire former les rangs, classe par classe ;

3° Au dernier signal donné, se placer en tête de leurs élèves respectifs, pour les conduire en classe.

En classe, chaque professeur doit :

1° Proportionner les leçons et les devoirs à l'aptitude moyenne des élèves, inclinant

en faveur de leçons courtes, mais parfaitement sues ;

2° S'efforcer de rendre les explications claires, et s'assurer qu'elles sont bien comprises, surtout par ceux qui n'entendent qu'imparfaitement la langue employée ;

3° Éviter d'intimider les élèves, par la voix ou par le geste ; chercher au contraire à leur inspirer de la confiance et à encourager leurs efforts ;

4° Ne jamais laisser les élèves seuls, soit en classe, soit en étude ou en récréation, sous quelque prétexte que ce soit ;

5° Ne sortir de classe qu'après le dernier signal donné ;

6° Ne jamais retenir les élèves en classe pendant les récréations ;

7° Ne jamais permettre anx élèves d'aller boire pendant les classes ;

8° Si un élève est obligé de sortir pendant la classe pour cause d'indisposition, l'envoyer au principal afin d'en obtenir la

permission, à moins que cette permission n'ait été obtenue avant la classe ; ne jamais en laisser deux sortir à la fois ;

9° Observer que les élèves ne crachent pas sur le plancher, et qu'ils n'y déposent ni papier, ni autres choses de nature à rendre la classe malpropre ;

10° Au commencement de chaque classe, s'assurer de la propreté des élèves sur leur personne ; à la fin de la classe, voir si les pupitres n'ont été ni salis, ni endommagés ;

11° Aérer la classe pendant les récréations, afin d'éviter les courants d'air ; ne jamais ouvrir les fenêtres durant la classe, lorsque la température extérieure est au-dessous de 60° Fahrenheit.

En classe ou à l'étude, l'instituteur doit s'occuper exclusivement de ses élèves ; en conséquence, il lui est interdit, tant qu'il exerce les fonctions de surveillant, de lire, d'ecrire, de corriger des devoirs, etc.

Les peines disciplinaires que les élèves peuvent encourir de la part des professeurs, sont :

1° La réprimande en particulier ;

2° La retenue et la privation de récréation ;

3° Les pensums, qui devront toujours être des exercices de mémoire, pas moins de deux et pas plus de vingt lignes à la fois, suivant les aptitudes de l'élève et la gravité de la faute ;

4° L'admonition en présence des élèves ;

5° L'obligation de rester debout, dans la classe ou l'étude seulement, pas plus d'une demi-heure, et jamais sur les sièges ni sur les pupitres ;

6° Le renvoi au principal.

Pour habituer les élèves au calme et à la modération, les professeurs doivent s'efforcer de pratiquer partout la patience et la douceur. Afin de donner l'exemple de la justice, ils ne doivent punir aucun

élève avant d'être parfaitement sûrs de sa culpabilité.

Les professeurs, étant tenus de faire comprendre à leurs élèves la direction paternelle que ceux-ci reçoivent à l'école, doivent à cette fin étudier soigneusement le caractère et les dispositions de chaque élève, et le traiter en conséquence.

Ils doivent proportionner les réprimandes et les punitions à la nature et aux différentes circonstances de la faute ; avoir continuellement en vue d'atteindre leur but plutôt par le moyen de l'émulation et des récompenses bien méritées, que par la crainte perpétuelle du châtiment.

Tous les ans, à la fin des mois de janvier et de juin, il y a un examen minutieux des matières qui ont été apprises pendant le semestre écoulé. Cet examen se fait en présence et sous la direction du principal.

Les promotions des élèves sont réservées au principal.

Règlement concernant les élèves.—La première fois qu'un élève se fait inscrire dans une école, il doit produire :

1° Un certificat de bonne conduite, s'il vient d'une autre école sous le contrôle du Bureau des Commissaires. Ce certificat doit attester qu'il est en règle avec l'administration, quant à la rétribution scolaire ;

2° Des certificats attestant qu'il s'est conformé au règlement du Bureau de santé, quant à la vaccination et aux maladies contagieuses qui peuvent sévir.

En venant à l'école ou en retournant à la maison, les élèves doivent éviter de crier, de courir, de se pousser, de se quereller, ou de lancer quoi que ce soit.

Ils doivent entrer dans la cour en arrivant, et retourner immédiatement chez eux en sortant de l'école.

Les portes sont ouvertes le matin à 8½ heures. L'étude facultative commence à cette heure-là, et la classe du matin à

9 heures, la classe de l'après-midi à 1 heure, 15 minutes.

Les élèves doivent emporter chaque soir leurs livres chez eux. Ceux qui arrivent en retard sont gardés à la retenue, qui a lieu de 4 heures à 4½ heures.

Chaque élève doit être à sa place pour la prière qui se fait avant et après la classe, et à laquelle il doit assister avec recueillement.

Les élèves doivent être munis de tout ce qui leur est nécessaire ; ils doivent conserver la place qui leur est assignée par le professeur, et s'y rendre immédiatement en entrant en classe.

Ils doivent, pendant la classe, garder le plus profond silence, et éviter de quitter leur place sans permission. Ils doivent obéir passivement à leurs professeurs. A la fin de la classe, chacun doit mettre ses effets en ordre, et ne rien laisser sur les pupitres.

Toute absence d'un élève doit être justifiée à sa rentrée, par un écrit de ses parents ou de leurs substituts. Si l'absence peut être prévue, l'élève doit en avertir le principal.

Les permissions d'absence sont réservées au principal. Aucune permission d'absence d'une partie de la classe n'est accordée sans la production d'un billet des parents, expliquant les motifs de cette absence.

Toute absence non motivée entraîne d'abord une punition, puis le renvoi de l'élève si l'absence se renouvelle assez souvent pour faire perdre le fruit de la fréquentation des cours.

Les causes qui peuvent donner lieu à l'exclusion définitive d'un élève sont les suivantes :

1° Cas d'immoralité, soit en action, soit en paroles, soit par écrit ;

2° Refus de se conformer aux injonctions des professeurs et du principal ;

3° Assaut et batterie, à l'école ou ailleurs ;

4° Délits entraînant une condamnation par toute cour ayant juridiction criminelle ;

5° Absences réitérées et non justifiées ;

6° Absence non justifiée de la retraite annuelle, des instructions religieuses, des examens, de la distribution des prix, des séances publiques et des sorties en corps. Cette absence ne peut être justifiée que par une maladie attestée par un certificat de médecin, ou par les parents en personne.

Les élèves doivent se présenter à l'école proprement et décemment vêtus, et avoir les mains et le visage bien nets. La propreté doit aussi se faire remarquer à la place et sur les objets de chaque élève. Afin de préserver les livres et les pupitres de tout accident, chaque élève doit avoir une flanelle, et l'étendre sur son pupitre durant la classe.

Au commencement de chaque récréation, les élèves doivent prendre leurs pré-

cautions, afin de ne pas sortir pendant la classe, ce qui n'est accordé que pour cause de maladie. Dans ce dernier cas, le maître doit être averti pendant la récréation, ou immédiatement avant la prière.

Il ne doit jamais être accordé de boire pendant la classe.

Sont spécialement défendus tous les jeux de mains entraînant le désordre, les jeux intéressés, le jeu de *moine* et autres semblables ; il est également défendu de lancer quoi que ce soit, et de sortir sans permission de la cour de récréation.

Il est interdit aux élèves de faire, sans la permission du Bureau, aucune souscription dans le but de présenter des cadeaux au principal, à leurs professeurs, ou à aucun autre officier de la Commission scolaire.

Les grands élèves ne doivent jamais jouer avec les petits, ni ceux-ci avec les grands.

Au son de la cloche qui annonce la fin de la récréation, tous les jeux doivent cesser

immédiatement, et chaque élève prend le rang qui lui a été assigné, pour entrer tranquillement et en silence.

Il y a instruction religieuse une fois par semaine. Tout élève catholique, jugé capable par ses professeurs, est obligé de donner, par écrit, une analyse de cette instruction. Le compte rendu oral, aussi bien que la lettre du catéchisme, est obligatoire pour tout le monde.

La science de la religion doit tenir le premier rang partout, et l'on doit s'y appliquer encore plus qu'aux autres matières.

Les élèves doivent avoir une conduite honnête, morale et chrétienne.

Les actes contraires à la tempérance ou aux bonnes mœurs, comme aussi l'omission des devoirs religieux, sont des infractions graves au règlement de l'école.

Il y a un directeur spirituel chargé de la confession des élèves. Ceux qui ont communié sont tenus de se confesser tous les

mois. Le principal de l'école prendra note des négligences relativement à ce point du règlement.

Les élèves ne doivent pas oublier de saluer leurs professeurs lorsqu'ils passent devant eux, ou lorsqu'ils les rencontrent dans la rue. Ils doivent montrer de la discrétion, en ne touchant à aucun objet qui ne leur appartient pas. Ils doivent observer non-seulement envers leurs professeurs, mais encore avec leurs condisciples, le plus parfait décorum, ne blessant en rien les lois de la politesse et du bon ton.

Ainsi, on ne doit pas remarquer, parmi les élèves, les manières brutales et bourrues, les sobriquets, les paroles messéantes, les jurons, en un mot les actions qui, bien que n'étant pas immorales, dénotent cependant une mauvaise éducation.

Les jurements, les médisances, les calomnies sont absolument interdits sous les peines les plus sévères.

Chaque jour de classe, de quatre heures à quatre heures et demie, il y a une retenue pour les élèves arrivés tard à la classe, pour ceux qui n'ont pas su leurs leçons, pour ceux qui n'ont pas préparé leurs devoirs à la satisfaction de leur maître, pour ceux qui ont mérité un pensum, etc.

A la fin de chaque mois a lieu une séance solennelle à laquelle assistent tous les professeurs et les élèves de l'institution ; le principal fait la distribution des médailles d'honneur méritées par les élèves pendant le mois écoulé. Les commissaires, le curé de la paroisse, le directeur spirituel de l'école et le directeur-général sont priés d'assister à cette séance.

Afin d'encourager les succès, la bonne conduite et l'application, il est fait, tous les mois par le professeur de chaque classe, un résumé des notes enregistrées pendant le mois, de manière à déterminer la place que mérite chaque élève ; la lecture de ce

résumé se fait devant toute la classe, en présence du principal, le premier lundi du mois suivant.

Tous les vendredis a lieu une répétition générale des leçons de la semaine, et tous les mois, en sus d'une composition écrite sur chaque matière, il y a aussi une récapitulation générale des leçons du mois.

Aucun élève n'a le droit de rendre compte à ses parents ou à qui que ce soit des punitions infligées aux autres élèves, à l'école.

Tout objet acheté, vendu ou échangé entre les élèves, est confisqué au profit de la bibliothèque, ainsi que le prix de l'achat, de la vente ou de l'échange. Si l'objet est d'une valeur considérable, il est remis aux parents.

Les élèves qui cassent ou endommagent un meuble ou un objet quelconque sont tenus de payer la valeur du dommage.

Il est absolument défendu de mâcher de la gomme et de faire usage de tabac, sous quelque forme que ce soit, à l'école ou dans les rues.

Lorsqu'un élève se retire de l'école, les parents sont tenus d'en avertir le principal, sinon ils sont obligés de payer le prix de l'enseignement, comme si l'élève avait assisté aux classes.

Comme il est impossible d'énumérer, dans un règlement, tout ce que les élèves doivent faire ou éviter, voici en résumé la règle de conduite de chacun : " Éviter de faire, à l'école ou dans les rues, tout ce qui ne serait pas digne d'un enfant bien élevé et d'un chrétien."



CHAPITRE VIII

DES PRIX. — DES CONGÉS. — DES LIVRES ADOPTÉS. — PROGRAMME DES ÉTUDES. — CONCOURS.

Prix.—Les récompenses attribuées aux matières ordinaires des cours sont distribuées de la manière suivante :

Pour une classe ayant moins de vingt élèves, à l'époque de la distribution des prix, un prix et deux accessits ; pour une classe ayant vingt élèves ou davantage, deux prix et quatre accessits.

On accorde un *prix d'accessits* à l'élève qui, n'ayant pas d'autre prix, a mérité au moins deux, trois ou quatre accessits, selon qu'il appartient au cours primaire, au cours intermédiaire, ou au cours commercial.

On décerne un *prix d'assiduité* à tout élève qui ne s'est pas absenté une seule fois dans tout le cours de l'année ; on accorde

une *mention honorable d'assiduité* à tout élève dont les absences réunies ne font pas plus de trois jours.

On décerne un *prix d'application* et de bonne conduite à tout élève dont l'application a été constante, et la conduite exemplaire.

On décerne un *prix spécial d'application* et de bonne conduite à tout élève qui n'a pas mérité une seule mauvaise note dans le cours de l'année scolaire.

Pour concourir aux *prix ordinaires*, tout élève doit : 1° avoir fréquenté régulièrement les cours de l'école pendant la moitié au moins de l'année scolaire ; 2° avoir subi les deux examens semestriels de janvier et de fin d'année ; 3° avoir conservé au moins la moitié des notes attribuées à la conduite et à l'application ; 4° avoir conservé, pour le travail journalier, pour les compositions mensuelles et pour les examens de janvier et de fin d'année, au moins les trois quarts

des notes, s'il s'agit d'un prix, ou la moitié, s'il s'agit d'un accessit ou d'une mention honorable.

Par cet ensemble de conditions, la direction de l'école a en vue d'obtenir un double résultat : qu'un paresseux de talent ne puisse arriver, mais que la récompense couronne le travail constant, qui seul constitue le véritable mérite.

CONGÉS. — La réouverture des classes après les vacances a lieu, tous les ans, le *lundi* le plus rapproché du 1er septembre.

Les classes sont fermées :

1° Les dimanches, les fêtes d'obligation, et les samedis ;

2° Du 24 décembre au 6 janvier inclusivement. Ce congé est accordé comme compensation aux congés du mercredi des Cendres, du lundi de Pâques, de la fête des arbres, et du jour de la Commémoration des morts, qui ont été supprimés. Lorsque la fête de l'Épiphanie tombe le jeudi ou le

vendredi, le congé se prolonge jusqu'au lundi suivant ;

3° Du mercredi saint, à 3 heures, au lundi de Pâques, à 9 heures ;

4° Le 17 mars, Saint-Patrice, fête nationale des Irlandais ;

5° Le 24 mai, commémoration de la fête de feu la reine Victoria ;

6° Le 24 juin, Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens-français.

La fermeture des classes a lieu dans les derniers six jours non fériés du mois de juin, et est fixée par le Bureau.

LISTE DES LIVRES et fournitures de classe en rapport avec le programme des études approuvé par le Bureau des Commissaires catholiques de Montréal :

LIVRES FRANÇAIS

1.	Le catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa	$0.06
2.	Le premier livre de lecture, par Magnan	0.10
3.	Montpetit. 2e livre	0.18
4.	do 3e livre	0.23
5.	do 4e livre	0.36
6.	do 5e livre	0.45

7. Nouveau traité des devoirs du chrétien envers Dieu $0.20
8. Fables de La Fontaine 0.20
9. Offices de la sainte Vierge (lecture latine)............. 0.23
10. Premier livre de grammaire, par Claude Augé 0.15
11. Deuxième do do do 0.25
12. Troisième do do do 0.45
13. Histoire sainte, par Rossignon 0.15
14. Grandes lignes de l'histoire du Canada.................. 0.23
15. Abrégé de l'histoire de France, par Rossignon. 0.18
16. do d'Angleterre, par Drioux......... 0.30
17. Nouvelle géographie intermédiaire, par les Frères des Écoles chrétiennes.................................. 0.40
18. Dictionnaire Guérin 1.00
19. do Larousse, ill., avec 4,000 articles concernant le Canada.................................... 0.90
20. Dictionnaire Hocquart.................................. 0.30
21. Sténographie de Duployé 0.05

LIVRES ANGLAIS

22. The Catechism of the Ecclesiastical Provinces of Quebec, Montreal and Ottawa.............................. 0.06
23. Butler's Catechism for the Province of Quebec...... 0.05
24. Dominion Catholic 1st Reader, 1st part................. 0.07
25. do do 2nd part............... 0.09
26. do 2nd Reader............................ 0.23
27. do 3rd do 0.35
28. do 4th do 0.50
29. Lennie's English Grammar improved..................... 0.28
30. Nouveau cours de langue anglaise, selon la méthode d'Ollendorf.. 0.28
31. Dictionnaire anglais français et français-anglais...... 0.60
32. Collin's pocket dictionary 0.15
33. Elementary Arithmetic, by Kirkland & Scott, édition française... 0.25
34. Elementary Arithmetic, by Kirkland & Scott, édition anglaise.. 0.30

35. Commercial Arithmetic, by the Christian Brothers. $0.60
36. A new catechism of sacred history, by Mrs Sadlier. 0.15
37. Outlines of Canadian history.............................. 0.23
38. History of the United States, by Mrs. Sadlier 0.33
39. New Intermediate Geography, by the Christian Brothers.. 0.40
40. Williams & Rodgers. First lessons in Book-keeping. 1.00
41. do New complete do 2.00
42. Bridge's Algebra.. 0.40
43. Pernin's Phonographic instructor......................... 0.50

FOURNITURES DE CLASSES

44. Ardoise No 3. 6 x 9 .... 0.05
45. do No 5. 7½ x 11 .... 0.08
46. do No 6, 9 x 12 .... 0.10
47. Cahiers d'écriture Payson, Dunton et Scribner, grande série 0.10
48. Cahiers d'écriture Payson, Dunton et Scribner, petite série 0.07
49. Cahiers de devoirs journaliers, de 0.03 à........... 0.10
50. Flanelle verte 0 35
51. Patent cover and blotter for copy-books, large or small 0.02
52. Trois blancs pour la tenue des livres, à 0.15 chaque. 0.45
53. Blancs pour la tenue des livres, la série de 4 cahiers. 0.36
54. Cahiers de notes 0.05
55. Papier à devoirs, la main 0.20
56. Plumes et porte-plume, de 0.01 à......................... 0.05
57. Crayons de mine et d'ardoise, de 0.01 à 0.05

PROGRAMME D'ÉTUDES. — MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.—Le programme de l'enseignement primaire pour les écoles catholiques de la province de Québec comprend :

Instruction morale et religieuse.—Prières, Catéchisme, Histoire sainte et Notions d'histoire ancienne, Bienséances, Lecture latine, Histoire de l'Église.

Langue française.—Lecture — diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée — orthographe d'usage et de règles, Langue et rédaction, Littérature—analyse littéraire—notions d'histoire littéraire.

Langue anglaise.— Lecture — diction — orthographe d'usage, Récitation de mémoire, Exercices de langage, Exercices écrits, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Littérature.

Mathématiques.—Arithmétique, Comptabilité, Toisé, Algèbre.

Géographie.— Province de Québec, Canada, États-Unis, Amérique, Europe, Asie, Afrique, Océanie.

Instruction civique. — Organisation poli-

tique et administrative du Canada, spécialement de la province de Québec.

Histoire.—Histoire du Canada, Histoire de France, Histoire d'Angleterre, Histoire des États-Unis.

Dessin.—Éléments du dessin, considéré principalement comme un art usuel et pratique.

Sciences naturelles.—Leçons de choses—connaissances scientifiques usuelles : Animaux, végétaux, minéraux, industrie. Hygiène, Agriculture, Physique, Cosmographie.

Enseignement facultatif.—Chant, Gymnastique, Sténographie, Clavigraphie, Télégraphie, Exercices militaires.

COURS ÉLÉMENTAIRE : 4 ANNÉES

Instruction morale et religieuse. — 1ère année : Prières, Catéchisme, Histoire sainte, Bienséances ; 2ème année : Prières, Catéchisme, Histoire sainte, Bienséances ; 3ème année : Prières, Catéchisme, Histoire sainte, Bienséances ; 4ème année : Prières, Caté-

chisme, Histoire sainte, Bienséances, Lecture latine.

Langue française.—1ère année : Lecture—diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée—orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction ; 2ème année : Lecture—diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée--orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction ; 3ème année : Lecture — diction — récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée — orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction ; 4ème année : Lecture—diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée—orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction.

Langue anglaise.—2ème année : Petits exercices de langage, Éléments de la lecture ;

3ème année : Petits exercices de langage, Lecture — diction — orthographe d'usage, Récitation de mémoire ; 4ème année : Lecture—diction—orthographe d'usage, Récitation de mémoire, Exercices de langage, Exercices écrits, Notions grammaticales.

Mathématiques.—1ère année : Arithmétique ; 2ème année : Arithmétique ; 3ème année : Arithmétique ; 4ème année : Arithmétique, Comptabilité domestique et agricole.

Géographie.—1ère année : Exercices d'initiation ; 2ème année : Exercices d'initiation ; 3ème année : Préliminaires, Province de Québec, Canada ; 4ème année : Préliminaires, Canada, Amérique, Continents et océans.

Instruction civique.—3ème année : Organisation administrative de la province de Québec : leçons d'initiation ; 4ème année : Organisation politique du Canada et de la province de Québec.

Histoire.—1ère, 2ème, 3ème et 4ème années : Histoire du Canada.

Dessin. — 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années : Dessin.

Sciences naturelles. — 1ère et 2ème années : Éléments des connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses ; 3ème et 4ème années : Connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses, Hygiène, Agriculture.

COURS MODÈLE (*Intermédiaire*) : 2 ANNÉES

Instruction morale et religieuse. — 5ème année : Prières, Catéchisme, Histoire sainte, Bienséances, Lecture latine ; 6ème année : Prières, Catéchisme, Histoire sainte, Bienséances, Lecture latine.

Langue française.— 5ème année : Lecture —diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée—orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction, Littérature—analyse littéraire ; 6ème année : Lecture—diction — récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logi-

que, Dictée—orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction, Littérature—analyse littéraire.

Langue anglaise.—5ème année : Lecture—diction—orthographe d'usage, Récitation de mémoire, Exercices de langage, Exercices écrits, Notions grammaticales, Analyse grammaticale et logique ; 6ème année : Lecture—diction—orthographe d'usage, Récitation de mémoire, Exercices de langage, Exercices écrits, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Littérature.

Mathématiques.—5ème année : Arithmétique, Comptabilité commerciale, Toisé ; 6ème année : Arithmétique, Comptabilité commerciale, Toisé.

Géographie.—5ème année : Europe, Asie ; 6ème année : Afrique, Océanie.

Instruction civique.—5ème année : Organisation ecclésiastique et administrative de la province de Québec ; 6ème année : Organisation judiciaire du Canada.

Histoire.—5ème et 6ème années : Histoire du Canada.

Dessin.—5ème et 6ème années : Dessin.

Sciences naturelles—5ème et 6ème années : Connaissances scientifiques usuelles, Hygiène, Agriculture.

COURS ACADÉMIQUE (*Supérieur*) : 2 ANNÉES

Instruction morale et religieuse.—7ème et 8ème années : Prières, Catéchisme, Notions d'histoire ancienne, Bienséances, Lecture latine, Histoire de l'Église.

Langue française.–7ème et 8ème années : Lecture—diction—récitation de mémoire, Écriture, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Dictée—orthographe d'usage et de règles, Langage et rédaction, Littérature–analyse littéraire–notions d'histoire littéraire.

Langue anglaise.—7ème et 8ème années : Lecture — diction — orthographe d'usage, Récitation de mémoire, Exercices de langage, Exercices écrits, Grammaire, Analyse grammaticale et logique, Littérature.

Mathématiques.—7ème et 8ème années : Arithmétique, Comptabilité commerciale, Toisé, Algèbre.

Géographie. — 7ème année : Canada, États-Unis ; 8ème année : Amérique, Europe, Asie, Afrique, Océanie.

Instruction civique.—7ème année : Organisation scolaire de la province de Québec ; 8ème année : Organisation générale—politique et administrative—du Canada.

Histoire. — 7ème année : Histoire du Canada, Histoire de France ; 8ème année : Histoire du Canada, Histoire d'Angleterre, Histoire des États-Unis.

Dessin.—7ème et 8ème années : Dessin.

Sciences naturelles.—7ème et 8ème années : Connaissances scientifiques usuelles, Hygiène, Agriculture, Physique, Cosmographie.

Concours entre les différentes écoles laïques.—A la fin de la quatrième et de la sixième année, les élèves subiront un exa-

men, et un certificat sera délivré à ceux qui auront conservé au moins 50 pour cent sur chacune des matières du cours ; ce certificat portera que l'élève a subi son examen en français, en anglais, ou dans les deux langues :

D'une manière satisfaisante, s'il a conservé une moyenne générale de 50 pour cent ;

Avec distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 60 pour cent ;

Avec grande distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 75 pour cent ;

Avec la plus grande distinction, s'il a conservé une moyenne générale de 90 pour cent.

A cet effet, l'organisation suivante est adoptée :

1° Un comité est nommé pour préparer les questions des diverses matières sur lesquelles les élèves des différentes écoles sont examinés ;

2° Ces questions sont les mêmes pour tous les élèves des classes correspondantes des différentes écoles ;

3° Des professeurs sont chargés par les principaux d'aller dans une école qui leur est indiquée, pour y donner et y surveiller les diverses compositions, les recueillir, et, après les avoir scellées en présence du principal de l'école où ils sont délégués, les porter au bureau du directeur-général ;

4° Cet examen spécial a lieu chaque année, au commencement du mois de mai ;

5° Toutes les compositions données sur une matière seront corrigées par une personne chargée de ce travail ;

6° Les détails de cette organisation seront réglés par les principaux réunis en assemblée.

Il est bien entendu que les certificats d'étude ainsi obtenus ne sont nullement des diplômes attestant que le porteur a terminé un bon cours commercial ; seul, le diplôme décerné à l'élève qui l'a mérité à la fin de sa huitième année possède ce privilège.

CHAPITRE IX

ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

L'Académie Commerciale fut fondée en 1855, sur la rue Côté. Monsieur Aug. Laberge fut l'entrepreneur de la construction, qui avait 60 pieds de largeur, sur 40 pieds de profondeur; monsieur J.-U. Beaudry en fut l'architecte.

Monsieur U.-E. Archambault en devint principal le 1er mai 1859; les premiers professeurs qui lui furent adjoints comme collaborateurs furent messieurs Garnot, Desplaines, Keegan.

Mais la population catholique de Montréal ne tarda pas à comprendre que, pour ne pas rester en arrière des autres éléments de population, il lui importait de donner à sa plus importante école un édifice digne de sa mission, et l'institution fut transportée,

en 1871, dans le monument qu'elle occupe encore aujourd'hui, au n° 1999 de la rue Sainte-Catherine.

Le plateau sur lequel l'édifice est assis s'élève de plus de 25 pieds au-dessus des rues environnantes, et présente une superficie de plusieurs arpents. On y arrive, de la rue Sainte-Catherine, par une avenue de 66 pieds de largeur, bordée d'une haie vive. La construction a un développement de 165 pieds de largeur, sur 45 pieds de profondeur ; l'architecture est du style ogival du XVIe siècle, avec pavillon central en saillie sur les façades d'avant et d'arrière, et deux autres pavillons s'élèvent aux extrémités.

Le pavillon central porte un cadran de grande dimension, qui donne l'heure au loin ; au-dessus de la porte d'entrée, on voit, sculpté en relief, l'écusson spécial de l'académie, avec la devise : *Suaviter et fortiter* (avec douceur et fermeté).

Derrière l'école s'étend une immense cour de récréation, bordée par les rues Ontario et Saint-Urbain.

A l'intérieur, rien n'a été négligé pour offrir aux élèves un séjour salubre, commode et attrayant. Le chauffage se fait par circulation d'eau chaude, et la ventilation par le mouvement des doubles-châssis à coulisses.

Les fenêtres du pavillon central, ainsi que les fenêtres ogivales du dernier étage, sont garnies de vitraux de couleur ; le vestibule, le parloir et la bibliothèque principale sont pavés en mosaïque de *Minton ;* des lavabos en marbre sont distribués en différentes parties de l'édifice, avec un service d'eau qui s'applique aussi aux cabinets d'aisances, et qui assure partout la fraîcheur, la pureté de l'air, et le maintien de la propreté parmi les élèves et dans l'édifice même.

Les salles de classe sont réparties dans

le sous-sol et dans les premier et deuxième étages ; le troisième est occupé par une salle de 88 pieds de long et de 37 pieds de large, qui sert à la fois de chapelle et de lieu de réunion pour les fêtes de l'institution. L'architecte a su tirer un excellent parti de la charpente du comble : il en a formé une voûte en boiserie qui produit un effet d'une grande richesse.

Au premier étage se trouvent le parloir, le bureau du directeur-général, celui du principal, la salle de réunion des professeurs, le bureau du comptable, la salle de réunion des commissaires et la bibliothèque.

La bibliothèque de l'Académie est riche de près de 7,000 volumes et de plus de 2,000 brochures, choisis avec un très grand soin. Elle renferme des ouvrages de grande valeur, et même quelques raretés bibliographiques ; toute la bibliothèque est à la disposition du personnel enseignant rele-

vant des commissaires catholiques, et une partie spéciale est à la disposition des élèves, qui reçoivent chaque semaine des livres de lecture.

Depuis sa fondation, l'Académie a fourni un très grand nombre d'employés ou de chefs de maison, tant à Montréal qu'aux autres points du territoire canadien ; le diplôme accordé aux élèves qui suivent avec succès le cycle des études prend dans la société une valeur de plus en plus grande, ce qui ajoute un nouveau stimulant à l'émulation des élèves.



EMPLOI DU TEMPS — A. M. — 1° COURS PRIMAIRE

Classe	Jour	9.00 h. à 9.30 h.	9.30 h. à 10.00 h.	10.00 h. à 10.30 h	10.30 h. à 10.40 h.	10.40 h. à 11.00 h.	11 00 h. à 11.30 h.	11.30 h à 12.00 h.
1ère année Français	Lundi....	Lecture franç..	Catéc., Prières..	Écriture	Récréation	Analyse.....	Lang. et rédact.	
	Mardi....	do	do	do		Bienséances.	Leç. de choses.	
	Mercredi	do	do	do		Analyse.....	Lang. et rédact	
	Jeudi....	do	do	do		Bienséances.	Leç. de choses.	
	Vendredi	do	do	do		do	do	
2ème année Français	Lundi....	Gramm. franç..	Ortho. franç.	Catéc., Prières..	Récréation	Bienséances.	Lecture franç..	Écriture.
	Mardi....	Analyse grammat. et logique	do	do		Lang. et réd.	do	do
	Mercredi	Gramm. franç..	do	do		do	do	do
	Jeudi....	Analyse grammat. et logique	do	do		do	do	do
	Vendredi	Gramm. franç..	do	do		Bienséances.	Instruct. relig..	Instr. relig.
3ème année Français	Lundi....	Gramm. franç.	Ortho. franç.	Catéc., Prières..	Récréation	Biens'ances.	Lecture franç..	Écriture.
	Mardi...	do	do	Lang. et réd.		Anal. gr. et log.	do	do
	Mercredi	do	do	Dictée......		Catéchisme .	do	do
	Jeudi.....	do	do	Leç. de choses et hyg..		Exercices de langage ...	do	do
	Vendredi	do	do	Org. adm. de la p. de Qué.		Leçons de choses.....	Instruction religieuse.....	Instruction religieuse.

P. M.

Classe	Jour	1.15 h. à 1.45 h.	1.45 h. à 2.15 h.	2.15 h. à 2.45 h.	2.45 h. à 3.00 h.	3.00 h. à 3.30 h.	3.30 h. à 4.00 h.
1ère année Anglais	Lundi....	Arithmétique..	Lect. et épellation	Histoire sainte.	Récréation	Lang. et rédaction	
	Mardi....	do	do	Hist. du Canada.		Géographie......	
	Mercredi.	do	Dessin..........	Dessin..........		Lect. et épellation	
	Jeudi	do	Lect. et épellation	Histoire sainte...		Lang. et rédaction	
	Vendredi.	do	do	do		Géographie......	
2ème année Anglais	Lundi...	Arithmétique..	Lecture anglaise.	Exerc de langage	Récréation	Histoire sainte ..	Leç. de choses
	Mardi....	do	do	Calcul mental....		Dessin..........	Dessin.......
	Mercredi.	do	do	Exerc. de langage		Géographie......	Hist. du Can.
	Jeudi	do	do	Calcul mental....		Histoire sainte ..	Leç. de choses
	Vendredi.	do	do	do		Géographie......	do
3ème année Anglais	Lundi....	Arithmétique..	Gramm. anglaise.	Orthog. anglaise.	Récréation	Hist. du Canada.	Calcul mental
	Mardi....	do	do	Exerc. de langage		Géographie......	Lect. anglaise
	Mercredi.	do	do	Orthog. anglaise.		Hist. du Canada.	Calcul mental
	Jeudi	do	do	Exerc. de langage		Dessin..........	Dessin.......
	Vendredi.	do	do	Orthog. anglaise.		Géographie......	Lect. anglaise

EMPLOI DU TEMPS — A. M. — 2e COURS INTERMÉDIAIRE

Classe	Jour	9.00 h. a 9.30 h.	9.30 h. à 10.00 h.	10.00 h. à 10.30 h.	10.30 h. à 10.40 h.	10.40 h. à 11.00 h.	11.00 h. à 11.30 h.	11.30 h. à 12.00 h.
4ème année Anglais	Lundi. …	Notions grammaticales…..	Exerc. écrits	Lect. anglaise.	Récréation	Calc. mental.	Arithmétique	Arithmétique
	Mardi…	do	do	Écriture …..		Catéchisme..	do	Calc. mental
	Mercredi.	Exercices de langage …..	do	do …..		Calc. mental.	do	Arithmétique
	Jeudi ….	Notions grammaticales ….	do	Lect. anglaise.		Bienséances.	Compt. dom. et agricole .	Compt. dom. et agricole
	Vendredi.	Exercices de langage …..	do	Écriture…..		Lect. latine..	Instr. relig.	Instr. relig.
5ème année Anglais	Lundi….	Notions grammaticales ….	Exerc. écrits	Lect. anglaise.	Récréation	Calc. mental.	Arithmétique	Arithmétique
	Mardi….	Analyse gram-mat. et logique	do	Écriture…..		do	do	Toisé
	Mercredi.	Exercices de langage…..	do	do ….		Catéchisme..	Compt. commerciale….	Compt. commerciale
	Jeudi ….	Notions grammaticales ….	do	Lect. anglaise.		Bienséances.	Arithmétique	Toisé
	Vendredi	Exercices de langage…..	do	Écriture…..		Lect. latine..	Instr. relig. .	Instr. relig.

P. M.

Classe	Jour	1.15 h. à 1.45 h.	1.45 h. à 2.15 h.	2.15 h. à 2.45 h.	2.45 h. à 3.00 h.	3.00 h. à 3.30 h.	3.30 h. à 4.00 h.
4ème année Français	Lundi....	Gramm. franç.	Orthog. franç..	Lecture française..	Récréation	Dessin........	Dessin
	Mardi....	do	do	Géographie		Hist.du Canada	Leçons de choses
	Mercredi.	do	do	Lecture française .		Lang.et rédact.	Lang. et rédact,
	Jeudi	do	do	Géographie.......		Hist.du Canada	Leçons de choses
	Vendredi.	Analyse grammaticale et logique........	Dictée franç...	Organisation politique du Canada et de la province de Québec.		do	Histoire sainte
5ème année Français	Lundi....	Gramm. franç.	Orthog. franç..	Lecture française..	Récréation	Littérature	Analyse littéraire
	Mardi....	do	do	Géographie		Hist.du Canada	Leçons de choses
	Mercred'	do	do	Lecture française..		Lang.et rédact.	Lang. et rédact.
	Jeudi....	do	do	Géographie.......		Hist.du Canada	Histoire sainte
	Vendredi.	Analyse grammaticale et logique........	Dictée franç...	Organisation ecclésiastique et administr. de la province de Québec..		Dessin........	Dessin

EMPLOI DU TEMPS — **A. M.** — 3e COURS COMMERCIAL

Classe	Jour	9.00 h. à 9.30 h.	9.30 h. à 10.00 h.	10.00 h. à 10.30 h.	10.30 h. à 10.40 h.	10.40 h. à 11.00 h.	11.00 h. à 11.30 h.	10.30 h. à 12.00 h.
6ème année Français	Lundi ...	Gramm. franç.	Dictée, Orth.	Lect. franç. ..	Récréation	Hyg., Biensé. .	Lang. et réd.	Lang. et réd.
	Mardi....	do	do	Géographie .		Analyse grammat. et logique	Catéchisme..	Org. jud. du Can.
	Mercredi.	do	do	Stén. franç. .		Stén. française.	Hist. du Can.	Con. scient. usu.
	Jeudi	do	do	Géographie .		Histoire sainte.	Littérature . .	Écriture
	Vendredi	Analyse littér.	Écriture.....	Hist. du Can.		Lecture latine..	Inst. relig ...	Instr. relig.
7ème année Français	Lundi	Comp. littér.	Comp. littér.	Écriture	Récréation	Analyse grammat. et logique	Hist. du Can.	Lang. et réd.
	Mardi....	Littérature...	Toisé	Stén. franç. .		Stén. française.	Géographie .	Hygiène
	Mercredi.	Gramm. franç.	Dictée, Orth.	Algèbre.....		Bienséances...	Hist. anc....	Lect. franç.
	Jeudi	His. de France	Toisé.......	Stén. franç. .		Stén. française.	Physique....	Org. scolaire de la prov. de Q.
	Vendredi.	do	Algèbre.....	Cosmograp..		Lecture latine..	Instr. relig. .	Inst. relig.
8ème année Anglais	Lundi....	Comptabilité..	Comptabilité	Arithmétique	Récréation	Hygiène	Exer. de lan.	Lecture ang.
	Mardi....	Arithmétique .	Arithmétique	Stén. franç. .		Stén. française.	Exer. écrits ang.	Littér. ang.
	Mercredi.	Comptabilité..	Comptabilité	Toisé.		Anal. gramm. et log. en anglais	Gramm. ang.	Corres. ang.
	Jeudi	Arithmétique..	Arithmétique	Stén. franç. .		Stén. française.	Exer. écrits ang.	Littér. ang.
	Vendredi.	Comptabilité..	Comptabilité	Toisé......		Lecture latine..	Instr. relig...	Instr. relig.

P. M.

Classe	Jour	1.15 h. à 1.45 h.	1.45 h. à 2.15 h.	2.15 h. à 2.45 h.	2.45 h. à 3.00 h.	3.00 h. à 3.30 h.	3.30 h. à 4.00 h.	4.00 h. à 4.30 h.
6ème année Anglais	Lundi....	Gramm. ang..	Toisé	Arithmétique	Récréation	Comptabilité..	Comptabilité .	Clavigraphie
	Mardi...	Exerc. écrits ang.	Littér. ang..	Lect. ang...		Arithmétique .	Arithmétique..	do
	Mercredi.	Gramm. ang..	Toisé	A. hmétique		do	do	Stén. ang.
	Jeudi	Exerc. écrits ang.	Littér. ang..	Analyse ang.		do	do	Clavigraphie
	Vendredi.	Dessin	Dessin	Exer. de lang.		Comptabilité..	Comptabilité..	do
7ème année Anglais	Lundi....	Arithmétique .	Arithmétique	Exer. écrits ang.	Récréation	Stén. fr. et ang	Stén. fr et ang.	Clavigraphie
	Mardi...	do	do	Gram. ang. .		Comp. ang...	Comp. ang...	do
	Mercredi.	Comptabilité..	Comptabilité	Exer. écrits ang.		Gramm. ang..	Littérat. ang..	do
	Jeudi	Arithmétique .	Arithmétique	Exer de lang.		Comp. ang..	Comp. ang...	do
	Vendredi.	Comptabilité..	Comptabilité	Dessin		Lect. ang....	Analyse gram. et log. ang..	Stén. ang.
8ème année Français	Lundi....	Gramm. franç.	Anal. gramm. et logique..	Dictée, Orth.	Récréation	Stén. fr. et ang.	Stén. fr. et ang.	Clavigraphie
	Mardi...	Littér. franç..	Lang. et réd.	do		Géographie .	Hist. d'Ang..	do
	Mercredi.	Corresp. com.	Algèbre	Lect. franç..		Cosmograp ..	Hist. du Can.	do
	Jeudi	Analyse littér.	Org. du Can.	Dictée, Orth.		Physique....	Hist. des E.-U.	do
	Vendredi.	Corresp. com.	Algèbre....	do		Écriture	Hist. de l'Égl.	Stén. ang.

Remarque.—L'étude de la télégraphie et l'étude de la clavigraphie sont facultatives ; celle de la sténographie, en français comme en anglais, est obligatoire pour les élèves du cours commercial.

Une classe spéciale de dessin artistique ou linéaire peut être suivie à 4 heures par les élèves des trois cours. L'enseignement du dessin est gratuit.

DIPLÔMES DE CAPACITÉ

L'Académie Commerciale prépare les élèves à toutes les branches du commerce et de l'industrie; elle forme des commis pour le commerce de gros et de détail, des comptables pour les magasins, bureaux, manufactures, grandes usines, compagnies de chemins de fer ou de bateaux à vapeur, banques, douanes, etc., et des hommes d'affaires pour le commerce en général.

Le grand nombre de Canadiens et d'Anglais qui suivent les cours en fait l'une des écoles les plus favorables à l'étude pratique des deux langues française et anglaise, et l'enseignement est confié aux professeurs les plus compétents. La prononciation, l'accent et l'intonation, dans les deux langues, sont l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que la correspondance commerciale, qui se fait dans les deux langues. Pour cultiver la mémoire des élèves, on leur fait apprendre et déclamer des morceaux choisis, en prose et en vers.

Par de nombreuses leçons orales, les maîtres s'appliquent à donner aux élèves la plus grande somme possible de connaissances, spécialement sur la religion, l'histoire, la géographie, le commerce et les affaires, les sciences naturelles, les bienséances sociales, l'hygiène, etc.

L'instruction religieuse, qui est obliga-

toire pour tous les élèves catholiques, est placée sous la direction d'un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, qui donne une leçon toutes les semaines.

Des *diplômes de capacité* sont délivrés aux élèves qui subissent un examen satisfaisant sur les matières obligatoires du cours commercial ; mais il faut bien remarquer que *seul* le diplôme obtenu à la suite d'un examen satisfaisant sur les matières enseignées dans la huitième année, atteste que le porteur a suivi un cours commercial complet : par suite le diplôme du *premier degré seul* a une véritable valeur.

Pour récompenser le travail des élèves qui réussissent dans le concours entre les classes de quatrième année et de sixième année des différentes écoles, les commissaires leur décernent un certificat d'études primaires : cette récompense atteste que le porteur a suivi ses classes d'une manière satisfaisante jusqu'à la 4e ou la 6e inclusi-

vement, mais non qu'il a terminé son cours commercial.

Le diplôme du *second degré* est délivré, à l'Académie Commerciale, à tout élève de *septième année* dont la moyenne des notes conservées, aux examens de janvier et de fin d'année, a atteint au moins le chiffre de 75 pour cent.

Le diplôme du *premier degré* est délivré à tout élève de *huitième année* dont la moyenne des notes conservées, aux examens de janvier et de fin d'année, a atteint au moins le chiffre de 80 pour cent.

Les diplômes contiennent la mention que l'élève a subi son examen

D'une manière satisfaisante,
ou Avec distinction,
ou Avec grande distinction,
ou Avec la plus grande distinction.

Des diplômes de capacité ont été déli-

vrés, jusqu'à ce jour, dans les proportions suivantes :

En 1874......	5	En 1885......	8	En 1896......	6
En 1875......	11	En 1886......	5	En 1897......	10
En 1876......	17	En 1887......	9	En 1898......	7
En 1877......	16	En 1888......	6	En 1899......	8
En 1878......	13	En 1889......	7	En 1900......	7
En 1879......	5	En 1890......	7	En 1901......	13
En 1880......	6	En 1891......	6	En 1902......	11
En 1881......	5	En 1892......	6	En 1903......	12
En 1882......	9	En 1893	12	En 1904......	6
En 1883......	9	En 1894......	12	En 1905......	9
En 1884......	12	En 1895......	8		

Le nombre relativement restreint des élèves diplômés est la preuve que les examens sont sérieux ; aussi les élèves porteurs du diplôme de l'Académie sont-ils recherchés par les meilleures maisons de commerce.

L'administration de l'Académie Commerciale ne peut prendre aucun engagement quant à l'avenir des élèves ; mais elle regarde comme un devoir de continuer toujours et partout son patronage à ceux qui s'en montrent dignes, et de seconder leurs efforts par tous les moyens en son pouvoir. Ses rela-

tions avec les principales maisons de commerce de Montréal, et le concours cordial des amis de l'institution, lui rendent presque toujours ce devoir très facile.

RÉTRIBUTION SCOLAIRE

La rétribution a été tout dernièrement considérablement réduite, afin de pouvoir mettre l'éducation commerciale à la portée de toutes les familles : elle n'est plus à l'Académie que de une piastre par mois pour toutes les classes.

Une réduction de 10 pour cent est faite sur la rétribution scolaire, si le payement est effectué dans les six premiers jours du mois.

Une réduction de 20 pour cent est offerte aux parents qui payent toute l'année scolaire à l'entrée de l'élève.

Dans le cas où plus de deux élèves de la même famille fréquentent en même temps l'Académie, le plus jeune est admis gratuitement.

PRIX DE FONDATION

Parmi les encouragements donnés à cet établissement, il faut signaler surtout les fondations de prix, de médailles et de dons en argent.

Prix Edward Murphy.—En 1873, l'honorable sénateur Edward Murphy, chevalier de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, ancien commissaire d'écoles, etc., a fait don aux commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal d'une somme capitale dont l'intérêt, montant à 90 piastres, doit être employé annuellement à donner les prix ci-après désignés, aux élèves les plus dignes, aux termes des conditions du concours, savoir :

1° Pour la classe d'affaires : une médaille d'argent, accompagnée d'une somme de 50 piastres ;

2° Pour la classe de Littérature : une médaille de bronze, accompagnée d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue anglaise;

3° Pour la même classe de Littérature : une autre médaille de bronze, accompagnée également d'une somme de 15 piastres, comme prix de langue française.

Prix Comte.—Monsieur Benjamin Comte a fondé un prix perpétuel de 30 piastres, en faveur de l'élève de la classe d'affaires qui s'est le plus distingué par sa bonne conduite, son application constante, et ses succès pendant l'année. Ce prix a été régulièrement accordé, selon les intentions du donateur, depuis l'année 1873. Chaque année, sa vie durant, M. Benjamin Comte a ajouté 20 piastres à la valeur provenant de la fondation, ce qui a permis de porter le prix à 50 piastres. Son neveu et digne héritier, M. Joseph Comte, a continué de suivre cette généreuse tradition, de sorte que, jusqu'à ce jour, le prix Comte a été de 50 piastres.

Aux généreux donateurs dont les noms viennent d'être mentionnés, l'Académie a l'honneur d'ajouter les noms suivants :

Le *prix du Lieutenant-Gouverneur*, fondé en 1890 par l'hon. Aug.-Réal Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et continué depuis par ses successeurs, l'hon. Chapleau et sir Louis Jetté. Ce prix consiste en une médaille de bronze, décernée au meilleur élève de la sixième année.

Le *prix du Surintendant de l'Instruction Publique*, fondé en 1880 par l'hon. Gédéon Ouimet, et continué par son successeur l'hon. Boucher de la Bruère : une croix d'or offerte au meilleur élève de la 6e année.

Le *prix du Séminaire de Saint-Sulpice* : quatre-vingts volumes offerts chaque année, depuis 1860, pour récompenser les élèves qui se distinguent davantage dans le cours d'instruction religieuse.

Outre les récompenses dont il vient d'être question et les prix nombreux et riches donnés par messieurs les Commissaires, des prix ont été offerts chaque année par plusieurs

personnes. Citons seulement ceux de l'année dernière :

1. Deux beaux volumes donnés par *monsieur Joseph Haynes,* architecte et secrétaire de la Chambre de commerce, aux deux élèves qui se sont le plus distingués dans la sténographie française et la sténographie anglaise. Monsieur Haynes a donné chaque année ses deux prix depuis près de quinze ans ;

2. Deux beaux volumes accordés par l'*Alliance Française* pour les succès dans l'étude de la langue et de la littérature française ;

3. Une montre d'or, accordée pour la clavigraphie par la maison *The United Typewriter Co., Limited* ;

4. Monsieur Ludger Gravel, négociant, donne chaque année de jolies médailles de bronze aux élèves de nos écoles qui se distinguent dans la matière si importante de l'arithmétique. Cette médaille porte l'effigie

du roi Salomon et du pape Sylvestre II. Monsieur Gravel prouve par des actes l'intérêt qu'il porte à la cause de l'éducation ;

5. D'autres prix accordés par messieurs I. Rubenstein, Ov. Perrault, Fl. Granger, Louis et Victor Doré.

Ces jours derniers la Presse a offert à la Commission Scolaire, un magnifique trophée d'argent d'une valeur de $150,qui sera confié chaque année à l'école qui se sera le plus distinguée par ses progrès dans la gymnastique.

MONSIEUR F.-X.-P. DEMERS, PRINCIPAL, décédé

F.-X.-P. Demers naquit en 1848 à Saint-Philippe, comté de Laprairie.

En 1866, il entra à l'École Normale Jacques-Cartier, et en sortit deux ans plus tard avec un brevet modèle, et le prix du prince de Galles. En 1874, il obtenait de la même institution le brevet académique.

Il débuta dans l'enseignement à l'école de la Rivière Beaudette, qu'il dirigea pen-

dant deux ans. En 1870 il fut appelé comme professeur à l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, puis trois ans plus tard comme principal de l'Académie Saint-Vincent de Montréal, aujourd'hui dénommée École Champlain.

En 1875, ses supérieurs le rappelèrent à l'Académie Commerciale, comme directeur, ou assistant-principal. En 1893, il devint principal en titre, succédant dans ces fonctions à monsieur U.-E. Archambault, devenu directeur-général des écoles catholiques de Montréal : il y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 24 février 1899.

Il avait été nommé, en 1880, membre du jury de l'Exposition scolaire provinciale ; en 1896, membre du Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, et en 1896, membre du Bureau central des examinateurs catholiques.

Monsieur Demers était un travailleur infatigable et un fervent chrétien.

Monsieur A. LEBLOND de BRUMATH,

PRINCIPAL ACTUEL

Arrière-petit-fils d'un officier-général qui porta sa tête sur l'échafaud sous la Terreur, petit-fils d'un procureur du roi, chevalier de la Légion d'Honneur, monsieur Leblond, dont le père a été également décoré pour les services qu'il rendit pendant trente ans à son pays, comme directeur des asiles d'aliénés, est né en Alsace en 1854.

Il fit ses études chez les Jésuites, et subit avec succès, âgé de 17 ans seulement, les épreuves du baccalauréat. Il fut également admis, dans un concours, à l'étude de l'enregistrement; puis il commença son droit à Paris.

Mais bientôt il abandonna les Pandectes pour la carrière militaire, et entra, le 11e sur 102 candidats, à l'école de cavalerie de Saumur, école d'équitation connue dans le monde entier. Après un cours de 18 mois, il passa aux cuirassiers. Son engagement

terminé, il succomba au désir de voir du pays, et vint s'établir au Canada en 1877.

Fortement recommandé par l'archevêque de Paris et l'illustre Père Monsabré auprès de monsieur le curé Rousselot, alors président de la Commission des écoles, il fut nommé professeur à l'école Belmont, puis à l'école Montcalm. Il consacrait ses soirées à la préparation des jeunes gens se destinant à subir les examens qui ouvrent l'étude des carrières libérales. Après le départ de son associé, monsieur A. Bonin, aujourd'hui ingénieur attaché au Comptoir d'Escompte de Paris, monsieur Leblond s'associa avec monsieur de Boissieu, ex-officier de l'armée française, et les succès de ce cours renommé ne se sont pas démentis jusqu'à ce jour.

Bientôt la réputation de monsieur Leblond comme professeur s'étendit au loin, et son travail de près de 30 ans dans l'enseignement à Montréal fut récompensé : il fut

choisi, à la mort de monsieur Demers, comme principal de notre importante Académie Commerciale, et, comme son travail du soir n'empiète en rien sur ses devoirs du jour, on ne lui imposa aucune restriction à ce sujet.

Monsieur Leblond a été examinateur des candidats à l'étude de la pharmacie ; il est examinateur-délégué du Bureau Central des examinateurs, examinateur des candidats à l'étude de l'art vétérinaire, officier d'Académie, bachelier de l'Université de France, bachelier de l'Université Laval, porteur du diplôme académique, membre correspondant de la Société de Géographie de Lille. Il a publié une *Histoire de Montréal* fort estimée, la *Biographie de Mgr Bourget*, une *Vie de monsieur Olier* (en collaboration), la *Vie de mademoiselle Mance*, ouvrage qui mérita les éloges du *Journal des Demoiselles* et de la *Revue Bibliographique* de Paris, etc., etc.

Enfin monsieur Leblond a eu l'honneur d'être choisi parmi les vingt écrivains français et anglais qui ont à traiter, pour les grands éditeurs Morang, de Toronto, vingt des plus belles figures de l'histoire du Canada. Cet ouvrage complet se vend cent dollars. Parmi les 20 collaborateurs, nous citerons au hasard les noms de sir W. Laurier, sir Bourinot, lady Edgar, N. Dionne, l'hon. Ross, A. Decelles, l'hon. Longley, N. Burwash, etc.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

L'on donne à l'Académie Commerciale, comme du reste dans les autres écoles sous le contrôle de messieurs les commissaires, une attention toute particulière à l'éducation religieuse des enfants.

Un chapelain est attaché à l'Académie ; messieurs les Sulpiciens, qui ont bien voulu accepter cette responsabilité, donnent gratuitement leur dévouement à l'institution.

Le premier d'entre eux fut monsieur l'abbé Sorin. Son successeur, monsieur l'abbé Bédard, que le mauvais état de sa santé vient d'obliger à diminuer le nombre de ses travaux habituels, a laissé, par son départ, de profonds regrets. Il est cependant dignement remplacé par monsieur l'abbé Legrand qui s'est déjà attaché ses jeunes pénitents.

Monsieur Henri Legrand, prêtre de Saint-Sulpice, naquit à Paris en 1875. Il fit ses études à Lourdoneix-Saint-Michel (Indre), entra au séminaire de philosophie d'Issy en 1893, puis au séminaire de théologie à Paris, en 1896. Ordonné prêtre en 1899, il fut nommé vicaire-catéchiste à Saint-Sulpice (Paris) en 1899, et professeur au collège de Montréal l'année suivante ; il enseigna le dogme au grand séminaire de 1902 à 1905, et devint enfin vicaire à Notre-Dame en 1905. Monsieur l'abbé Legrand est docteur en théologie et licencié en droit canonique.

CHAPITRE X

Elèves sortis de l'Académie, et qui occupent aujourd'hui une bonne position :

AMIOT, Oscar, marchand de bois et de charbon, 1315, de Montigny et 245, Cadieux. Résidence : 211, Avenue de l'Hôtel de Ville.

AMOS, Louis, admis en 1886 au Royal Military College, fut gradué en 1900, décrochant, en même temps que le diplôme, la médaille d'argent du gouverneur-général. Fut attaché de 1900 à 1902, en qualité d'ingénieur civil, à la Compagnie de Chemin de fer du Grand Tronc, puis forma avec Mr. Cox la société Cox et Amos, architectes et ingénieurs civils. Bureaux : 185, Saint-Jacques.

ARCHAMBAULT, G.-A., comptable chez F.-X. Saint-Charles, 41, Saint-Gabriel.

ARCHAMBAULT, Louis, 765 Avenue de l'Hôtel de Ville.

ARCHAMBAULT, J -E., épicier, coin des rues Lafontaine et Plessis.

ARCHAMBAULT, L., employé de commerce, 10, rue de Brésoles.

ARCHAMBAULT, R., marchand de musique et de pianos, 213 Berri.

BARBE, N., 410, rue Saint-Antoine.

BARSALOU, Arthur, marchand à commission. Bureau : 55, Saint-Sulpice ; résidence : 1238, Saint-André.

BASILIÈRES, V., comptable chez Hudon, Hébert & Cie, épiciers en gros, 41, Saint-Sulpice et 22, de Brésoles.

BEAUBIEN, C.-P., avocat, de Beaubien et Lamarche, Liverpool and London and Globe Building. Residence : 74 Shuter.

BEAUBIEN, L.-G.—Après cinq ans dans la maison Cassidy & Cie, il fonda la Canadian Produce Company, qu'il réorganisa en 1891, sous le nom de Beaubien Produce Company, Limited, avec un capital de $100,000. Depuis il a fondé la maison financière L.-G. Beaubien & Cie.

BEAUCHAMP, Léon, exerce avec son père le métier de boucher. Résidence : 31½ Balmoral.

BEAUDRY, Gustave, employé de commerce, 765, Berri.

BEAUDRY, Henri, libraire, coin des rues Craig et Saint-Denis. Résidence : 12, Saint-Denis.

BEAUDRY, N.-J.-E., de Narcisse Beaudry et Fils, bijoutiers, horlogers, graveurs et opticiens, 212 Saint-Laurent. Résidence : 199, Saint-Hubert.

BEAULIEU, Germain, avocat, secrétaire-général de la Société des Artisans, 115, Saint-François-Xavier.

Monsieur Beaulieu fut pendant plusieurs années professeur à l'Académie Commerciale.

BEAUVAIS, P., employé à la Banque d'Épargne, 1532, Sainte-Catherine.

Bélair, J.-S.-P., employé de commerce, 1201, Saint-Denis.

Bélanger, Ferrier, tailleur, 1063, Saint-Laurent.

Bellefeuille, Alain de, 59, Saint-Jacques. Résidence : 623, Sherbrooke.

Berthiaume, Oscar-F., agent d'assurances, 48 Déséry.

Berthiaume, R., 219, Berri.

Bertrand, R.-H., commis-voyageur pour Evans & Sons, Limited, droguistes et chimistes. 32 à 36, Saint-Gabriel. Résidence : 896B, Avenue de l'Hôtel de Ville.

Beullac, Marcel, ingénieur civil, chambre 60, Liverpool and London, and Globe Building, 112, Saint-Jacques.

Beullac, Pierre, avocat, de Carter, Goldstein et Beullac, Royal Insurance Chambers, 2, Square de la Place d'Armes.

Bissonnette, René, comptable, 192, Berri.

Blanchet, Prosper, comptable, 865, Cadieux.

Boucher, A.-J., marchand de musique, 1622, Notre-Dame.

Bourassa, J.-H.-N., député aux Communes. J.-H.-N Bourassa naquit à Montréal, en 1868. Il est le petit-fils du célèbre chef des patriotes L.-J. Papineau, et le fils de l'artiste Napoléon Bourassa. Établi à Montebello, en 1886, il en fut maire de 1890 à 1894. Il devint éditeur-propriétaire de l'*Interprète*, en 1893, et plus tard du *Ralliement*. Il fut président de la Société d'Agriculture de la partie Est du comté d'Ottawa. Il a été élu député aux Communes en 1896

Bourbonnière, Jules, fabricant de conserves, et importateur, 184, Saint-Hippolyte.

Bourdon, J.-H., dentiste, 103, Saint-Denis. Exerce l'art dentaire, à Montréal, depuis 1879.

Bourgeois, Aldéric, dessinateur au journal *La Presse*, coin Saint-Jacques et Côte Saint-Lambert.

Brabant, G.-N., officier de douane, 256, Saint-Hubert.

Brault, Jos.-I., comptable.

Brégent, A.-E., marchand d'articles de sport en tout genre, 1786, Sainte-Catherine. Résidence : 137 Saint-Hippolyte.

Brosseau, Adolphe, 6, Saint Jacques.

Brosseau, H.-H., de H.-H. Brosseau et Cie, agents d'immeubles et courtiers d'assurance, 58, Saint-Jacques. Résidence : 173, Saint-Hubert.

Bruneau, Théophile, 564, Laurier.

Brunet, Rodolphe, employé civil, 408 Saint-André.

Carmel, Georges, ingénieur civil, attaché à la Phœnix Bridge and Iron Works, 6, Shannon.

Cartier, Jacques, employé de commerce, 164A, Saint-Denis.

Chabot, Albert, employé civil, commissaire de naturalisation à la Cour de Circuit. Résidence : 334, Lagauchetière.

Champagne, J. C., épicier, 50, Dufresne.

CHARBONNEAU, J.-E., secrétaire de la compagnie Amiot, Lecours & Larivière. Résidence : 671, Berri.

CHARLEBOIS, Joseph, chef du Bureau des de[illegible] à l'hôtel de ville. Résidence : 729, Saint-Deni[illegible] Charlebois s'est fait connaître par son crayon sat[illegible]

CHAUSSÉ, Adélard, epicier et boucher, [illegible] Mont-Royal. Résidence : 131, Avenue Mont-Royal.

CHAUSSÉ, Charles, employé chez Fletcher Decora[illegible] 608 Cadieux. Résidence : 745, Avenue du Parc.

CHRISTIN, Victor, commis à la Banque d'Hochelaga. Résidence : 63, Cherrier.

CLÉROUX, Vitalien, étudiant en médecine, fils de monsieur le docteur L.-J. Cléroux, 1105, Ontario.

CLOUTIER, H., propriétaire de l'hôtel Saint-Louis, 15, Place Jacques-Cartier.

COLAS, Alfred, de David & Colas, peintres, 488, Saint-Laurent. Résidence : 6, Saint-Denis.

COLAS, Émile, de David & Colas, peintres, 488, Saint-Laurent.

COMTOIS, F.-B., 1002, rue Berri.

COURTEMANCHE, J.-F.-A., commis-voyageur, 517, Cadieux.

COUVRETTE, Eugène, de Couvrette & Sauriol, vente en gros de papier et de sacs de papier, 15, Bonsecours.

Cuddy, Sarsfield, of Cuddy & Brodeur Co., wholesale and retail china, crockery and glassware, 233, St. Lawrence, and 1513, Ste. Catherine.

Cusson, Victor, avocat, de Geoffrion, Geoffrion et Cusson, 97, Saint-Jacques. Résidence : 858, Avenue de l'Hôtel de Ville.

Dagenais, H., photographe, 17, Saint-Laurent.

Dandurand, Honorable Raoul. Débuta comme avocat dans le bureau de son cousin Joseph Doutre. Plus tard il forma le bureau légal bien connu de Dandurand, Brodeur et Boyer. Il a organisé pendant plusieurs années les forces libérales du district de Montréal ; a été président du club National, et a reçu du gouvernement français la croix de la Légion d'Honneur. Nommé sénateur en 1898, monsieur Dandurand a publié un Traité de Droit criminel, et un Manuel pour les Juges de Paix. Sa femme, madame Dandurand, a fait sa marque comme écrivain.

Dansereau, Albert, employé de commerce. Résidence : 454, Rachel. Resta deux ans chez Scroggie, puis fut employé au Grand Tronc, enfin chez Hamilton.

Dansereau, L.-A., comptable, 62, Fabre.

Dansereau, P.-P., comptable, 10, de Brésoles.

Dansereau, W.-E., comptable, coin des rues Notre-Dame et Poupart.

Daoust, Ernest, 251, Avenue de l'Hôtel de Ville.

Daoust, Julien, 294, Saint-Denis.

Dechêne, Arthur, commis-voyageur chez Genin, Trudeau & Cie, 1670, Notre-Dame. Résidence : 529, Saint-Timothée.

DEGUISE, Napoléon, employé au Bureau des Postes, 279, Saint-André.

DEFOCAS, G.-Émile, avocat, 71a, Saint-Jacques.

DESBARATS, A., imprimeur avec son père, maison Desbarats et Cie, graveurs, imprimeurs, éditeurs, Livres et catalogues illustrés, 16, rue Côté.

DESFOSSÉS, Camille, sténographe officiel, 1271, Saint-Denis.

DESLAURIERS, Jacques, commis-voyageur, 515, Amherst.

DESLAURIERS, J.-H., employé au Montreal Light, Heat & Power, New-York Life Building, 11, Place d'Armes.

DESNOYERS, M.-G.-C.-E., capitaine au 65e régiment, fils du juge Desnoyers. A 14 ans, entra au 65e régiment. A 16 ans, fit la campagne du Nord-Ouest. Revint de la campagne en qualité de 2e lieutenant. Il obtint en 1887 de l'école militaire de Saint-Jean son certificat de qualification, et la même année fut nommé lieutenant. En 1889 il fut élevé au grade de capitaine.

DESNOYERS, l'abbé J.-B.-A., chapelain des Sœurs de la Providence, 130, Saint-Hubert.

DE TILLY, Armand, agent pour le clavigraphe " The Smith Premier ", 956, Berri.

DILLON, F.-O.-N., employé des Douanes, Custom House.

DILLON, J.-H., Secretary Road Committee, Road Department, City Hall. H. 13, Amherst Park.

Dini, J.-Humbert, de Dini Bros, importateurs de produits d'Italie, 2026, Sainte-Catherine. Résidence : 249, Cadieux.

Dini, Victor, également de Dini Bros. Résidence : 249, Cadieux.

Doray, Alfred, 1228, Saint-André.

Doré, Victor, comptable chez J.-M. Fortier, fabricant de cigares, 412 Ouest, Notre-Dame. Résidence : 66 Drolet ; fut pendant trois ans professeur à l'Académie Commerciale.

Douin, Armand, chapelier et marchand de fourrures, 1584 Notre-Dame.

Dubeau, J.-G., agent d'assurances pour la Royal Victoria Life, Royal Building, rue Saint-Jacques.

Dubois, J.-B., commis-voyageur, 15, rue Vinet. D'abord employé pendant cinq ans dans une manufacture de meubles, resta ensuite dans la fabrication des cigares chez Goulet Frères, et voyage maintenant pour des maisons de fourrures.

Dubord, A., marchand de tabac et d'articles pour fumeurs, 227 et 229, Saint-Paul. Fabrique : 12, Saint-Amable.

Dubord, Paul, de P.-A. Dubord et Cie, plombiers, 78a, des Inspecteurs.

Dubreuil, Georges, avocat, 71a, Saint-Jacques. Résidence : 882a, Saint-Hubert.

Dufort, Avila, comptable chez E. Lemire, marchand de bois, de charbon, de grain et de foin. Résidence : 722, Huntley.

DUFORT, Gustave, de Dufort Frères, importateurs de nouveautés, 235 et 237, Saint-Laurent.

DUHAMEL, J.-G., de Gravel et Duhamel, marchands de ferronneries. Spécialités pour carrossiers et selliers, 276, Saint-Paul. Résidence : 445, Elm Avenue, Westmount.

DUMONT, Ernest, 14, de Brésoles.

DUMONT, G.-H., employé chez Hudon, Hébert & Cie, importateurs de vins et d'épiceries, 41, Saint-Sulpice.

DUMOUCHEL, Raoul, notaire, 13, Saint-Jacques. Résidence : 115, Saint-Hubert.

DUPONT, Victor, ingénieur civil, de Dupont & Leduc, 35, Saint-Jacques. Au service du C. P. R. pendant trois ans, passa à la Cie de l'Eastern Ry., puis dans la construction des ponts au Land Bridge and Iron Works. En 1892, monsieur Dupont ouvre avec monsieur Leduc un bureau à Montréal, et est nommé ingénieur en chef du chemin de fer de colonisation de Montfort. En 1897, il est chargé par le gouvernement d'explorer une partie du cours des rivières de la Paix, Stikine et Skina, afin de trouver un passage pour le chemin de fer au nord de la Colombie Anglaise (tracé que va suivre le Grand Trunk). Il s'occupe spécialement depuis lors de construction d'aqueducs et d'égouts. A été nommé ingénieur de la ville de Lachine.

DUPRÉ, Émile, commerçant, 203, Saint-Christophe.

DUPUIS, J.-B., courtier d'assurances, 1558, Ontario. Débuta comme baryton d'opéra-comique à l'âge de 21 ans seulement. A chanté pendant trois ans Faust, Carmen, Lucie de Lamermoor, etc., à la Nouvelle-Orléans et dans d'autres grands centres des États-Unis.

DUPUIS, J.-Odilon, comptable. Bureaux : 15, Saint-Jacques. Résidence : 321, Sherbrooke.

DUPUIS, Louis-Nap., de Dupuis Frères, grand magasin départemental de l'Est, 1571 à 1589, Sainte-Catherine. Résidence : 957 Saint-Denis.

DUPUY, V.-Remillard, commerce de graines, 38, Place Jacques-Cartier.

DUVERT, A., employé de commerce, 420, Craig. Employé d'abord chez Ogilvie, passa dans le commerce des nouveautés, au département des modes.

FILIATRAULT, Zacharie, de Filiatrault et Lesage, importateurs de nouveautés, 285 et 289 Saint-Laurent.

FILION, J.-Albert, coin Notre-Dame et Bonsecours.

FILION, J.-G.-A., pharmacien, 775, Ontario. Résidence : 777, Ontario.

FORBES, l'abbé J.-Guill.-L., curé de Sainte-Anne de Bellevue. A sa sortie de l'Académie, entra au Collège de Montréal, puis au Grand Séminaire. Vicaire, puis curé de Caughnawaga il fut appelé à la cure de Sainte-Anne.

FORBES, Rév. Père John, frère du curé de Sainte-Anne et de monsieur Jos Forbes, négociant. Du Collège de Montréal, il passa au Grand Séminaire. Parti pour les missions d'Afrique en 1886 dans la Société des Pères Blancs, il fut ordonné prêtre à Carthage en 1888. Il séjourna cinq ans à Jérusalem comme professeur au Séminaire grec ; puis, de 1893 à 1900, il fut attaché au noviciat de la Société à Maison-Carrée (Algérie), comme directeur du noviciat, et professeur d'arabe. Revenu au Canada en 1900, pour fonder à Québec, rue des Remparts, une maison de recrutement dont il est le supérieur.

FORBES, Joseph, de Jos. Forbes et Cie, 16 et 18, Place Jacques-Cartier, importateurs de cafés, d'épices, d'huile d'olive, de vins et liqueurs. Est le frère des deux précédents.

FORTIER Robert-P., employé chez son père. Joseph Fortier, papetier et fabricant d'articles de bureau, coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre.

FORTIN, Marc-Aurèle, agronome, est le fils de Son Honneur le juge Fortin.

FOURNIER, Camille, employé à la Banque d'Hochelaga. Résidence : 24, Cherrier.

FRANCHÈRE, J.-C., peintre, ex-clerc de l'illustre Gérôme, 60, Saint-Denis.

FRÉCHON, Raoul, employé de commerce, 74 Avenue Laval.

FREEMAN, H.-F., comptable de la maison James Robinson, marchand de chaussures en gros, 184 et 186, McGill.

FRÉREAULT, Albert, employé chez Lyman, Sons & Co., chimistes, importateurs, 380 à 386, Saint-Paul.

GAGNON, Arthur, à l'Alliance Nationale, 7 Place d'Armes.

GAGNON, Ovila, brasseur, 275, Saint-Charles-Borromée.

GAGNON, Romuald, de Gagnon Frères, marchands de nouveautés, 535 et 537, Saint-Laurent. Résidence : 581, Sanguinet.

GALARNEAU, Eugène, employé depuis quatre ans dans le commerce de mercerie, est le fils de monsieur Henri Galarneau l'un des plus anciens marchands de la rue Notre-Dame.

GALIBERT, Casimir, 81 Cherrier.

Garand, Ubald, de Garand et Terroux, banquiers, 116, Saint-Jacques. Fils du notaire G. Garand, il entra d'abord chez P.-P. Martin & Cie; passa ensuite chez Amable Prévost & Cie, enfin à la Banque Ville-Marie, où il arriva à la position de caissier. Il abandonna la Banque Ville-Marie, où il laissait les meilleurs souvenirs, pour fonder la maison Garand, Terroux & Cie, devenue si florissante. Il fut l'un des fondateurs et des premiers directeurs du Montreal Clearing House; prit part à la création de la Chambre de commerce, et fut membre de son Conseil. Il est juge de paix, commissaire de la Cour Supérieure, et a été pendant plusieurs années trésorier pour la paroisse Notre-Dame de la société Saint-Jean-Baptiste. La société française des Alpes-Maritimes lui a conféré le titre de chevalier.

Gauthier, Albert, 70, Saint-Hubert. A tenu pendant plusieurs années l'un des plus importants magasins d'ornements d'église à Montréal.

Gauthier, Luc-S., employé à la Banque Provinciale, 9, Place d'Armes.

Gélinas, Armand, employé chez Fischer, Son & Co., manufacturiers et importateurs d'articles de laine, 5 Victoria Square.

Gélinas, Léon, employé à la Banque Provinciale, 9 Place d'Armes.

Gendreau, J.-G.-A., chirurgien-dentiste, 22, Saint-Laurent. Né à Montréal en 1859, suivit un cours commercial complet au Plateau. Fut admis en 1884 à la pratique de l'art dentaire. Démonstrateur au Collège Dentaire de Montréal, il fut délégué aux conférences du Congrès dentaire à l'Exposition de Chicago.

Gingras, F., ingénieur, 1123, rue Craig.

Gingras, Wilfrid, comptable chez U.-H. Dandurand, agent d'immeubles. Résidence : 132, Cherrier. Du C. P. R. où il resta six ans, il passa au département de l'auditeur des revenus puis à celui des constructions En 1893 il fut nommé payeur à la Thompson Steamship Line, enfin devint gérant général du bureau de monsieur Dandurand.

Giroux, Armand, marchand d'articles de fantaisie et de nouveautés 295, Saint-Laurent. Résidence : 467, Saint-Hubert.

Giroux, Arthur, comptable chez Auguste Couillard, importateur de ferronneries, 235, 237, 239, Saint-Paul. Résidence : 76, Laurier.

Giroux, C.-A., gérant de la Banque d'Hochelaga, 95, Saint-Jacques. Résidence : 398, Sherbrooke.

Gohier, Arthur-E., de Remi Gohier et Fils, agents d'immeubles, 4, Saint-Laurent. Résidence : 360, Saint-Hubert.

Gohier, Remi, junior, agent d'immeubles, 4, Saint-Laurent. Résidence : 266, Chambord

Goulet, Victor, comptable chez Goulet Frères, 174 à 180, Avenue de l'Hôtel de Ville. Résidence : 208, Berri. Suivit un cours à l'école d'agriculture d'Ottawa ; géra ensuite une maison de commerce, et depuis il se livre, avec Goulet Frères, à l'industrie de la préparation du tabac.

Granger, Alphonse-A., de Granger Frères, 1699, Not Dame, libraires-éditeurs et relieurs. Monsieur Granger est propriétaire de l'Epiphanie Spring Mineral Water. Résidence : 258, Sherbrooke.

GRANGER, Flavien-J., libraire-éditeur; livres, articles de librairie, articles religieux, tapisseries, etc., 1603, Notre-Dame. Résidence : 107, Church.

GRANGER, Hector, libraire, décédé en 1839.

GRANGER, Rév. Père Samuel, S. J., missionnaire, curé à Caughnawaga.

GRAVEL Alexandre, épicier et marchand de vins, de Gravel Frères, 2290 et 2292, Sainte-Catherine. Résidence : 899, Dorchester.

GRAVEL, Jules-E., agent d'immeubles, 97, Saint-Jacques Résidence : Cottage à Viauville.

GRAVEL, Dr L.-J., médecin attaché à l'Hôtel-Dieu. Résidence : 632, Saint-Denis.

GRENIER, Aimé, commis-voyageur pour Gault Bros., marchands de nouveautés en gros, 17, 19, 21, Sainte-Hélène. Résidence : 46, Saint Denis.

GRENIER, Henri, sténographe, 46, Saint-Denis.

GRISÉ, Ulric, 19, Poupart.

GUÉRIN Léopold, avocat, chambre 21, 1598, Notre-Dame. Résidence : 720, Saint-Denis.

HAYNES, William, chauffeur-mécanicien, 237, Avenue de l'Hôtel de Ville A sa sortie de l'école, suivit des cours de génie civil, puis entra comme mécanicien chez Laurie ; ouvrit ensuite un atelier de cuivrage pour ornements. A obtenu un diplôme de chauffeur.

HÉBERT, Albert, de Hudon, Hébert & Cie, épiciers en gros, 41, Saint-Sulpice et 22, de Brésoles. Résidence : 2767, Sainte-Catherine.

HÉBERT, Zéphirin, de Hudon, Hébert & Cie, épiciers en gros, 41, Saint Sulpice et 22, de Brésoles. Résidence : 344, Sherbrooke.

HUDON, Albert, de Hudon & Orsali, négociants en vins liqueurs et épiceries, 259, Saint-Paul. Résidence : 94, Avenue Laval.

HUOT, T.-E., pharmacien, 1934, Sainte-Catherine. Résidence : 2328, Sainte-Catherine.

HURTEAU, Georges, 9928, Saint-André.

HURTEAU, J.-R., notaire, 805, Saint-Denis.

JETTÉ, Léonidas, employé de commerce, 430a, Beaudry.

JODOIN, Euclide, comptable, 264, Saint-Charles-Borromée.

JOLICŒUR, Adélard, commis-voyageur, 560, Drolet.

JUTRAS, L., courtier d'immeubles, 437, Craig.

LABBÉ, Arthur, agent de change, 12, rue de l'Hôpital. Résidence : 347, Saint-Hubert.

LABELLE, Joseph, représentant de compagnie d'assurances. Résidence : 935, Berri.

LABRECQUE, Arcadius-A., président de la Montréal-Canada Assurance contre l'incendie, édifice de la *Presse*, 59, Saint-Jacques. Résidence : 285, Saint-Denis. Né en 1852, mon-

sieur Labrecque fit ses études primaires chez les Frères, puis à l'Académie Commerciale. Il entra en 1868 dans le commerce d'épiceries, et quatre ans plus tard, ouvrait à son compte une épicerie, rue Sainte-Catherine. Grâce à son énergie, son entreprise se développa et bientôt il fut à la tête d'une des grandes épiceries de gros et de détail de la métropole. Après un quart de siècle d'un travail incessant qui lui rapporta une jolie fortune, il crut pouvoir prendre un repos bien mérité. Il fit un voyage de six mois en Europe, où il visita les principales villes, s'appliquant surtout à étudier les institutions financières.

A son retour, il fut nommé directeur de la compagnie d'assurances contre le feu Montréal-Canada. En 1900 il en fut élu président, et il conserve encore aujourd hui cette position. Sous son habile et énergique administration, puissamment aidée par un bureau de directeurs des plus compétents, composé de nos principaux hommes d'affaires, le développement des affaires de la compagnie s'est accentué chaque année. Les recettes, qui n'étaient que de $35,000 en 1899, se sont montées au dernier rapport à $300 000. Les opérations de la compagnie, qui s'étendent par tout le Canada, du Yukon à Terre-Neuve, l'ont forcée à quitter des bureaux devenus trop étroits, pour s'installer dans le somptueux rez-de-chaussée de l'édifice de la *Presse*.

Monsieur Labrecque est encore à la tête de bien des institutions financières ou d'œuvres de charité : il est directeur des Artisans Canadiens-Français, de l'Union Saint-Pierre, trésorier de la Cour Jacques-Cartier des Forestiers indépendants, directeur de la Société coopérative des Frais funéraires, juge de paix, directeur de l'Assistance publique et des conférences Saint-Vincent de Paul, premier marguillier en charge de la paroisse Saint-Jacques, etc.

Monsieur Labrecque est revenu ces jours-ci, d'un voyage très intéressant à travers l'Ouest canadien. Il a visité, dans l'intérêt de la compagnie d'assurance Montréal-Canada, les principales localités situées sur le Pacifique Canadien, depuis Montréal, jusqu'à Victoria, et est revenu par les États-Unis. Il a

constaté dans les provinces canadiennes qu'il a parcourues, les progrès faits et par le pays lui-même, et aussi par la compagnie qu'il représentait.

LABRECQUE, C.-Avila, de Hector Lamontagne et Cie, fabricants d'articles de cuir, 292, Saint-Paul. Résidence : 86, Parc Lafontaine.

LABRECQUE J. O., de J.-O. Labrecque et Cie. marchands de bois et de charbon, 141, Wolfe.

LACHAPELLE, Séverin, agent d'assurances, Édifice du Board of Trade.

LACROIX, Alfred, de Lacroix et Léger, importateurs de ferronneries, peintures, vernis, etc., 375, Avenue Mont-Royal. Résidence : 1291, Saint-André.

LACROIX, Raoul, de Lacroix et Piché, architectes, 5, Square du Beaver Hall. Monsieur Lacroix est assistant-secrétaire de l'Association des architectes de la province de Québec. Résidence : 175, Saint-Hubert.

LAFFOLEY, G.-L., comptable chez Fisher, Sons & Co., Square Victoria. Résidence : 65, Esplanade Avenue

LAFLEUR, J.-A.-E., secrétaire-trésorier de la Mutual Fire Insurance Co., 59, Saint-Jacques. Résidence : 59, Christophe Colomb.

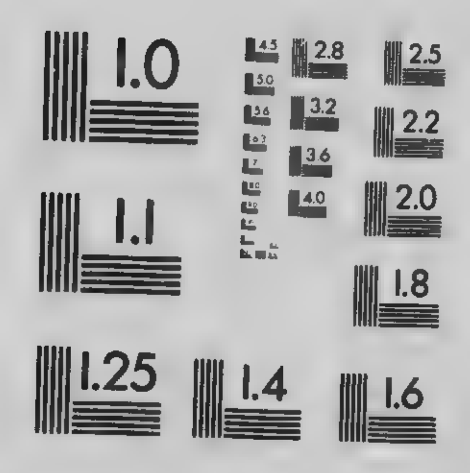
LAFORTUNE, Albert-Tellier, agent d'immeubles, 150, Berri.

LAFRAMBOISE, Charles-Auguste, commis-voyageur pour Fitzgibbon, Shafheitiin & Co., importateurs de nouveautés, 31, Square Victoria. Résidence : 321A, Sherbrooke.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





LAFRAMBOISE, Édouard, comptable au Greffe de la Couronne (Département de la Police et de la Paix). Résidence : 66, McGill College Avenue.

LAFRAMBOISE, Jules, gérant à Saint-Hyacinthe de la Eastern Townships Bank. Débuta dans le commerce, puis passa dans l'industrie, où il resta deux ans. Ses aptitudes le portant aux affaires de banque, il y entra il y a vingt-deux ans.

LAFRICAIN, Adrien, comptable, 469, Berri.

LAFRICAIN, Paul, employé de commerce, 469, Berri.

LAJOIE, R.-H., officier de douane, 180, Saint-Denis.

LAMARCHE, Dollard, élève de l'École Polytechnique, habite chez son père, secrétaire des Juges de la Cour du Banc du Roi, 161, Saint-Denis.

LAMARCHE, Tancrède, médecin à Springfield (Mass.).

LAMOUREUX, J.-H., dessinateur en chef chez H. R. Ives Co., Limited, fonderie et travaux en fer de tout genre, appareils de chauffage, etc. Rue Queen.

LANGLAIS, Joseph, comptable, 383, Dorchester.

LANGLAIS, Omer, 32, Saint-Sulpice.

LANTHIER, Jacques, agent, 174, Berri.

LAPOINTE, J.-A., employé de commerce chez Gravel et Duhamel, marchands de ferronneries, 276, Saint Paul.

LAPOINTE, Louis-Audet, fit ses études commerciales au collège Masson, de Terrebonne, à l'Académie du Plateau, et au collège de Varennes. En 1877, il entra comme teneur de livres chez Villeneuve et Lacaille. Il se lança ensuite dans le commerce d'épiceries, qu'il abandonna, pour entreprendre un voyage à travers la Nouvelle-Angleterre. En 1882, on le retrouve à Montréal, dirigeant l'Hôtel du Grand Pacifique, et quelque temps après, propriétaire de l'Osborne House. En 1900, monsieur Lapointe abandonna le commerce, et ouvrit une agence d'affaires ; il est aujourd'hui très avantageusement connu comme agent d'immeubles et d'assurances. En 1897, il fut nommé secrétaire de l'Association des commerçants de liqueurs, charge qu'il possède encore. En 1900 il remplaça au Conseil municipal l'hon. Lomer Gouin, devenu ministre des Travaux publics. Il fut réélu en 1902 et en 1904. Il fait partie de la commission des finances.

LARAMÉE, Damase, marchand de bois et de charbon, 47, Saint-Charles-Borromée. Résidence : 278, Avenue Laval.

LARIVIÈRE, Fréd.-C., de Amiot, Lecours et Larivière, marchands quincailliers, 591 et 593, Saint Laurent. Résidence : 448, Berri.

LAROSE, Alfred, commis-pharmacien chez J.-G.-A. Filion, 775, Ontario. Obtint au Plateau, à la fin de ses études, l'un des deux grands prix de $50.

LARUE, l'abbé A., vicaire à la paroisse Saint-Jacques, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis.

LARUE, Hector-Donat, marchand-tailleur, Longueuil.

LARUE, J.-A., marchand-tailleur, 260, Saint-Laurent. Résidence : 223, Sainte-Élizabeth.

LAURENCE, Alfred-J., pharmacien, 395 et 397, Saint-Denis. Résidence : 1495, Ontario.

LAURENCE, Joseph, de Laurence et Robitaille, marchands de bois de charpente, coin Craig et Saint-Denis, et coin William et Richmond. Résidence : 75, Saint-Denis.

LAURIN, James, de Laurin et Leitch, ingénieurs civils et entrepreneurs de travaux publics, 5, Square du Beaver Hall, Résidence : 78, Avenue Laval.

LAUZON, Avila, hôtelier, 1227, Saint-Laurent.

LAVIGNE, Charles-Aug., comptable, 308, Drolet.

LEBLANC, G.-Thomas, 1532, Sainte-Catherine.

LECAVALIER, Eugène, employé de commerce, 541, Saint-Dominique.

LEFAIVRE, Antoine, teneur de livres 741, Saint-Denis.

LEFEBVRE, Dr Adolphe, médecin, 208, Saint-Hubert.

LEFEBVRE, C.-A., commis-voyageur pour C.-A. Chouillou et Cie, 14, Place Royale

LEFEBVRE. J.-D.-Gaspard, inspecteur des postes. Résidence : 208, Saint-Hubert. Après son cours commercial, fit deux ans d'études classiques au Collège de Montréal ; entra au Grand Tronc, puis au Norton Mills Lumber Co., enfin au département des Postes. Ex-major de la milice, et juge de paix de la

province de Québec, monsieur Lefebvre est beau-frère du juge en chef du Yukon.

Lefebvre, I., employé chez A.-E. Abbott, agent d'immeubles, 151, Saint-Jacques.

Lefebvre, Réal, chez son père Théod. Lefebvre, importateur et fabricant, 23, Gosford.

Lefebvre, Louis, employé chez A.-E. Abbott, agent d'immeubles, 151, Saint-Jacques. Résidence : 339, Sanguinet.

Lefort, A., commis-voyageur chez L. Gnaedinger, Son and Co., fourrures et chapeaux en gros, 90, 92, 94, Saint Pierre. Résidence : 293, Saint-André.

Lepage, Ovide, secrétaire-trésorier au département du Trésor de la ville de Montréal. Résidence : 258, Sainte Élisabeth.

Lepage, Thos.-W., assistant-surintendant des travaux de l'aqueduc de Montréal. Résidence : 447, Berri.

Levesque, Joseph boucher, 118 et 120, Bleury, et 2 et 6, Saint-Bernard. Résidence : 382, Victoria Avenue. A eu sept fils élèves de l'Académie Commerciale :

Léon,
Lucien,
Henri,
Ernest,
Herménégilde,
Alfred,
Joseph.

Lévi, Lyon, du Saxe's Department, marchands-tailleurs, 1917, Sainte-Catherine.

Levy, David, 86, Shuter.

Levy, Henry, employé de commerce, 198, McGill.

Ligny, Ernest-B. de, petit-fils de feu sir Andrew MacDougall, l'un des principaux actionnaires et officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et philanthrope renommé. Monsieur de Ligny, qui débuta comme comptable, est aujourd'hui l'un des associés de la maison Auger et Hamilton, courtiers. Il s'occupe de littérature, et a publié quelques comédies : Le cabinet n° 13, Une peur rouge, etc. ; des drames : Mercier, La révolte au pénitencier, enfin des romans : l'Ile enchantée, Zéphirina, etc.

Loisel Julien, 311, Saint-Laurent, a obtenu en 1905 la médaille Edw. Murphy, à l'Académie Commerciale, avec bourse de $50.

Lord, Henri, marchand-tailleur, 100, Saint-Hubert.

Mailloux, P.-A., employé de commerce, 327, Saint-Denis.

Malo, Euclide, ingénieur civil, attaché à la Phœnix Bridge and Iron Works, 6, Shannon. Résidence: 193, Sanguinet.

Marchand, J.-O., de Marchand et Haskell, architectes, 164, Saint-Jacques. Lauréat de l'École des Beaux-Arts et diplômé par le gouvernement français. A obtenu 14 médailles à l'École des Beaux-Arts, et la Décoration d'officier d'Académie. Quoique tout jeune, a déjà construit ou construit dans le moment : l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital des contagieux, la bibliothèque et la chapelle du Grand Séminaire, l'église de Sainte-Cunégonde, la maison-mère et le noviciat des dames de la Congré-

gation Notre-Dame, la succursale de la Banque de Montréal aux usines du C. P. R., à Hochelaga, etc. Il a deux succursales, l'une à New-York, l'autre à Winnipeg.

MARSAN, G.-A., avocat, 11 Place d'Armes. Résidence : 407, Saint-Hubert.

MARTIN, A., horloger, bijoutier et opticien, 1578, Notre-Dame. Résidence : 238a, Saint-André.

MARTIN, Gustave, de P.-P. Martin et Cie, marchands de nouveautés en gros, 336, Saint-Paul. Résidence : 718, Sherbrooke.

MARTIN, Wilfrid, officier de douane, 3431, Notre-Dame (Saint-Henri).

MASSÉ, Alcibiade, de R. et A. Massé, chapeliers, 785, Sainte-Catherine. Résidence : 1787, Sainte-Catherine.

MASSÉ, Roméo, de R. et A. Massé, chapeliers, 785, Sainte-Catherine. Résidence : 76, Dorion.

MASSICOTTE, E.-Z., journaliste, attaché à la rédaction du *Samedi*, a d'abord exercé pendant quelque temps la profession d'avocat. Il a publié plusieurs jolies choses. Résidence : 161, Coursol (Sainte-Cunégonde).

McCAFFREY, Peter-F., comptable chez Fitzgibbon, Shafheitlin & Co., 31, Victoria Square. Résidence : 312, Prince-Arthur.

McNICHOLS, Francis-A., employé à l'Imperial Oil Co. Résidence : 300, Saint-Hube

McNichols, A.-Stewart, employé de commerce, 300, Saint-Hubert.

Ménard, Lauréat, comptable chez N.-G. Valiquette, Limité, fabricants et décorateurs, 1547 à 1555, Sainte-Catherine. Résidence : 921, Chaussé.

Mérineau, Napoléon, de Mérineau et Cie, bouchers, au marché Sa t-Laurent. Résidence : 977, Saint-Laurent.

Meslé, Maurice-R. de, ingénieur opticien, 1640 et 1642, Notre-Dame. Résidence : Maplewood Avenue, Côte des Neiges.

Meunier, Charles, secrétaire du Bureau de l'Intérieur. Résidence : 445, Saint-Hubert.

Moisan, Alphonse, voyageur de commerce, 814, Avenue Delorimier.

Moisan, Joseph, secrétaire de la compagnie du Téléphone des Marchands, 83, Saint-Jacques. Résidence : 227, Sherbrooke

Monday, Eugène, gérant chez Hodgson, Sumner and Co., 345, Saint-Paul. Après un stage de trois ans chez Jetté et Lemieux, il entra dans la maison bien connue Hodgson, Sumner, dont il est devenu le gérant.

Monette, Alphonse, gérant chez W. H. Scroggie Limited, 2217, Sainte-Catherine. Résidence : Notre-Dame de Grâce.

Monette, J. D., 336, rue Saint-Paul.

Montbriand, L.-Roch, architecte, 230 et 232, Saint-André.

Morache, C., 59, Saint-Jacques.

Morin, C.-A., chambre 409, Board of Trade, 42, Saint-Sacrement.

Morin, L.-H., 16, de Brésoles.

Morin, Louis-Th., imprimeur à la Royal Printing Co., coin Hôtel de Ville et Duluth. Résidence : 248, Sainte-Élizabeth.

Morin, Jos.-O., 32, Youville.

Morin, Louis-Albert, 17, rue Johnson. Pendant 18 ans comptable chez W.-V. Dawson, libraire, passe ensuite un an dans le Nord-Ouest, puis entre comme commis-voyageur à la compagnie des Moulins du Nord. A obtenu en 1885 le prix Comte de $50.

Nadeau, D.-A., employé à la Fletcher Decorating Co., 608, Cadieux. Résidence : 444, Saint-Denis.

Nantel, Joseph, marchand de provisions, 151, Saint-Paul.

Nantel, Joseph, comptable chez Ludger Gravel, 22, 26, 28, Place Jacques-Cartier. Après avoir remporté à l'Académie Commerciale le prix Comte avec bourse de $50, passa successivement 3 ans chez G.-R. Fabre, 11 ans chez Bacon Bros., et entra ensuite chez monsieur Ludger Gravel.

Nault, Arthur, 1699, Notre-Dame.

Normandin, Edmour, président de la Compagnie Canada Optical, 207, Saint-Jacques. Résidence : 172, Cherrier. Passa successivement par l'Académie, l'École Normale, et le Mont

Saint-Louis. Il entra dans le commerce des instruments d'optique au Montreal Optical ; après dix ans d'études, il se mit à voyager à travers le Canada, et finalement fonda le Canada Optical, dont il est le président. La compagnie est aujourd'hui assez florissante pour occuper cinq commis-voyageurs.

O'Donoughue, H.-O., professeur, 48, Cherrier, est le fils de feu le principal de l'École Belmont. Après neuf ans chez Thomas Ligget, il embrassa la carrière de l'enseignement. Il est actuellement professeur à l'École Montcalm, et secrétaire du Conservatoire national de musique et d'élocution.

O'Leary, J.-E., employé des douanes, Custom House.

O'Leary, John-F., employé des douanes, Custom House.

Ouimet J.-G., inspecteur de la Banque d'Épargne. Résidence : 533, Saint-Hubert.

Painchaud, J.-E., chef de départements chez Frothingham et Workman, ferronneries en gros, 395 à 409, Saint-Paul.

Painchaud, R.-E., marchand de meubles, 650 et 652, Saint-Laurent. Résidence : 483a, Dorchester.

Paquette, Roméo, commis-voyageur.

Pelletier, J., comptable de la Ville de Montréal. Résidence : 799, Saint-Denis.

Pelletier, L.-P., comptable de la maison Mathieu et Frères, importateurs de vins et liqueurs, 21, de Brésoles.

PERRAS, J.-E., inspecteur au Crédit Foncier, 3582, Notre-Dame (Saint-Henri).

PERRAULT, Achille, étudiant, fils de monsieur Médard Perrault, notaire. Résidence : 94, Cherrier.

PERRAULT, Ovila-S., secrétaire de la Compagnie American Tobacco, 47, Côté. Résidence : 5, Avenue Laval.

PILON, Ernest-A., 22, Saint-Charles-Borromée.

POIRIER, Albert, 193, McGill. Commença avec Villeneuve et Cie la fabrication des cigares, puis devint comptable de la maison F. et J. Grandas.

POIRIER, Roméo, de H.-F. Poirier et Fils, courtiers d'immeubles, 58 Saint-Jacques. Résidence : 965, Saint Urbain. Entré dans les assurances, atteignit dans cette carrière le poste de comptable en chef qu'il occupa pendant six ans, et abandonna pour ouvrir un bureau de courtier d'immeubles et d'assurances.

PONTON, Edmond, 1617, Notre-Dame.

PRATT, Georges-M., marchand de bois et charbon, 136, Saint-Urbain.

PRÉVOST, Eugène, employé chez Hudon, Hébert et Cie, importateurs de vins et d'épiceries, 41, Saint-Sulpice.

PRÉVOST, Léandre, lieutenant de police, 1084, Berri.

PRIEUR, Joseph, employé de commerce, 444, Saint-Antoine.

QUINTAL, Joseph, de Quintal et Lynch, commerce en gros de foin, grain, etc., 29, McGill. Résidence : 925, Saint-Denis.

RACINE, Ernest, de A. Racine et Cie, importateurs de nouveautés, 340 et 342, Saint-Paul. Résidence : 322, Sherbrooke.

RAVEL, Eugène, teneur de livres, 140, Maisonneuve.

RESTHER, J.-Zéph., architecte, de J.-B Resther et Fils, architectes et administrateurs de la succession J.-A. Masson, 107, Saint-Jacques. A élevé entre autres édifices, le couvent des Sœurs du Saint Nom de Jésus, à Outremont, le parc Sohmer, etc.

RICHER, Charles, assistant-teneur de livres chez Génin, Trudeau et Cie, 1670, Notre-Dame.

RIVEST, Roméo, 276, Roy.

ROBILLARD, N.-C., commis-voyageur chez Gravel et Duhamel, rue Saint-Paul. Résidence : 67, Dubord.

ROBILLARD, Oscar, employé de commerce, 485, Saint Denis.

ROBIN, L.-E., de Robin Frères, fabricants de formes pour cordonniers, 135, des Carrières. Résidence : 1311, Berri.

ROBITAILLE, Henri, de A. Robitaille et Cie, importateurs, 354 et 356, Saint Paul. Résidence : 119, Champ-de-Mars.

ROBITAILLE, James-Robert, de A. Robitaille et Cie, importateurs de thés, épiceries, vins et liqueurs, 354 et 356, Saint-Paul. Résidence : 1110B de Montigny.

Rolin, Louis, marchand-tailleur, 2633, Sainte-Catherine.

Rolland, Emile, gérant de la Compagnie d'Imprimerie Moderne 20, Saint-Vincent. Résidence : 18, Saint-Denis.

Rolland, Léon, de J.-B. Rolland et Fils, libraires en gros, imprimeurs et relieurs, agents pour les encres Torray-Maurin les plumes Blanzy-Poure, la Northern Mills Paper Co., 6, Saint-Vincent. Résidence : 664, Avenue de l'Hôtel de Ville

Rolland, Octavien, 3e fils de feu l'hon. sénateur J.-B. Rolland, fit ses études commerciales au Plateau, ses études classiques au Collège de Montréal, puis il entra dans l'établissement de librairie de son père. Il devint le vice-président de la Compagnie Rolland. Il est membre du Board of Trade.

Rous[illegible], Benjamin, employé à la Banque d'Hochelaga, 123, Roy.

Roy, Édouard, comptable chez John L. Cassidy and Co., Limited, 341, Saint-Paul.

Sarault, C.-S., employé de commerce, 158, Saint-André.

Sauvé, Armand, employé à la Banque d'Hochelaga, 16, Drolet.

Sénécal, Victor, fut successivement à l'emploi du Pacifique Canadien ; de messieurs Hudon, Hébert et Cie ; de la Compagnie de Ferronnerie du Canada. Il est maintenant correspondant de la maison Amiot, Lecours et Larivière.

Saint-Charles, F.-X., de F.-X. Saint-Charles et Cie, négociants en vins, liqueurs et épiceries de choix, 39, 41, 43 Saint-Gabriel. Résidence : 324, Saint-Denis. Après avoir tenu, pendant plusieurs années, une des épiceries les plus achalandées de Montréal, rue Saint-Laurent, monsieur Saint-Charles, avec son esprit d'entreprise bien connu, n'a pas craint d'ouvrir un entrepôt de vins et liqueurs qui n'a peut-être pas d'égal au Canada. Les gourmets en connaissent le chemin.

Saint-Charles, Napoléon, peintre, 164, Berri.

Saint-Georges, Fernand, 2107, Notre-Dame.

Sullivan, T., employé civil, hôtel de ville.

Sylvain, Jos.-H., courtier d'assurances, 141, Mentana.

Terroux, Louis, payeur à la Banque d'Hochelaga. Résidence : 523, Sherbrooke.

Terroux, Tancrède, de Garand, Terroux et Cie, banquiers, 116, Saint-Jacques. Fils de feu C.-A. Terroux, député-protonotaire, fit, à la suite de ses études commerciales, un cours d'études classiques au collège Sainte-Marie ; il entra à la banque Ville-Marie, où il resta 17 ans : il y était commis-payeur. Il ouvrit en 1892 la maison de banque aujourd'hui bien connue, Garand, Terroux et Cie. Il a été pendant cinq ans capitaine et adjudant au 65ème bataillon.

Tessier, Arthur-N., gérant de l'Empire Shoe Co., Wholesale Boots & Shoes, 220, Saint-Paul. Résidence : 693, Saint-Denis.

TÉTRAULT, J.-Olivier, de Tétrault Shoe Co., fabricants de chaussures, 1193, de Montigny. Résidence : 101, Saint-Hubert.

THÉORET, Émile, comptable chez Henry Morgan & Co., Phillips Square. Résidence : 386, Saint-Hubert.

THIBAULT, Henri, assistant teneur de livres chez Waldron Drouin Co., 138, McGill.

THIBAULT, J.-P., professeur à l'Académie Commerciale Catholique. Résidence : 679, Berri.

THIBODEAU, J.-Alf., architecte-dessinateur, 6, Cuthbert.

TOURANGEAU, Raoul, comptable, 626, Saint-Antoine (Saint-Henri).

TRUDEAU, J.-A., de Genin, Trudeau et Cie, 1670, Notre-Dame, fabricants de pipes de bruyère, et importateurs d'articles pour fumeurs. Résidence : 123, Berri.

TURGEON, Joseph-Édouard, avocat, de Béique, Turgeon, Robertson et Béique. Résidence : 149, Cherrier.

TURGEON, J.-O., architecte, 55, Saint-François-Xavier. Résidence : 137A, Berri.

VALLÉE, Casault, employé à la Banque de Montréal. Résidence : 5, Avenue Delorimier.

VALOIS, Henri, professeur à l'Académie Commerciale Catholique. Résidence : 15, Poupart.

VANIER, J.-Émile, ingénieur civil, architecte, arpenteur, géomètre, secrétaire de l'Association des Architectes de la province de Québec, ex-professeur à l'École Polytechnique (1880 à 1896), bureau: 5, Square du Beaver Hall. D'abord assistant-ingénieur à Los Angeles (Californie) pour la construction de l'aqueduc de cette ville, il devint ingénieur en chef de Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, Maisonneuve, Saint-Paul, Saint-Lambert, Beauharnois, Valleyfield, Huntingdon, Lachine, Aylmer, Buckingham, Joliette, etc. ; il y établit des égouts, des aqueducs, des pavages, des systèmes d'éclairage électrique, etc. Il a été appelé comme ingénieur expert dans toutes les parties du Canada. Il a organisé de nombreux pouvoirs moteurs à vapeur, hydrauliques et électriques, et le système complet d'aqueduc de la "Montreal Water & Power Co". Comme architecte, il a élevé l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la nouvelle École Polytechnique et l'hôtel de ville de Saint-Louis

VÉRONNEAU, Jos.-T., employé chez Ogilvie & Sons, et président de la Société des Artisans canadiens. Résidence : 200, Berri. Débuta dans le commerce de campagne à Belœil ; revint, quatre ans plus tard, à Montréal, et passa successivement dans les maisons Jérémie Perrault et Jules Labine. Il acheta le fonds de cette dernière, et continua les affaires à son propre compte pendant cinq ans ; passa ensuite quatre années dans la maison Boisseau. Enfin, il est employé depuis huit ans chez Ogilvie & Sons. Il a pris ces jours derniers la direction d'un mouvement pour réunir en conventum les enfants de la paroisse de Sainte-Julie de Verchères.

VIAU, J., boucher au Marché Bonsecours, a travaillé d'abord, à sa sortie de l'école, avec son père : entra ensuite dans la quincaillerie, mais pour retourner au bout d'un an à son premier métier. Il est aujourd'hui à son compte.

VINCENT, R., 1493, Sainte-Catherine.

Wilson, Couillard, commis-voyageur pour A. Durocher, courtier, 18, Saint-Alexis. Résidence : 646, Sanguinet.

Wilson, Philias, de Wilson Bros., 605, Notre-Dame, ou nouveau n° 1459, Est, négociants en bois, charbon, grain, foin. Passa chez Viau et Frères, à la Montreal Roofing Co. ; il demeura quelques années à Détroit (Mich.), et à son retour entra en société avec son frère J.-Baptiste. Il est échevin du quartier Hochelaga depuis 1898.

Yon, Armand-Gédéon, industriel, secrétaire-trésorier de la Montreal Hardware Manufacturing Co., 571, Notre-Dame. Résidence : 277, Saint-Hubert.



CHAPITRE XI

AUTRES ÉCOLES LAÏQUES SOUS LE CONTRÔLE DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

ÉCOLE MONTCALM,

coin des rues Saint-Hubert et de Montigny.

Rétribution scolaire : 25 cents par mois.

L'École Montcalm, d'abord installée en 1860, sous le nom d'Académie Sainte-Marie, au coin des rues Craig et Visitation, fut transportée en 1894 à l'angle des rues Saint-Hubert et de Montigny. Elle est bâtie sur un vaste emplacement, et renferme 15 classes ; l'édifice a une longueur de 125 pieds sur une largeur de 70 pieds.

Son principal, de 1894 à 1904, a été monsieur A.-D. Lacroix.

Monsieur J.-N. Perrault, qui lui succéda,

sortit de l'École Normale Jacques-Cartier, avec le diplôme académique en 1883. Il débuta comme instituteur à la Rivière Beaudette où ses succès attirèrent sur lui l'attention. Nommé l'année suivante principal de la maîtrise Saint-Pierre à Montréal, d'où il passa comme professeur, lors de l'arrivée des Frères Maristes, à l'Académie Commerciale. En 1904, les commissaires des écoles catholiques le désignèrent comme principal de l'École Montcalm. Monsieur J.-N. Perrault est président de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier ; il est aussi membre de la Commission administrative du fonds de pension des instituteurs de la province de Québec.

Les professeurs actuels de l'École Montcalm sont :

Messieurs Allaire, Napoléon ; Bernier, E.-J. ; Charbonneau, A.-B. ; Elie, Guillaume ;

Gélinas, A.-P. ; Hogan, J. ; Jasmin, L.-P.-J. ; Laberge, J.-P. ; Manning, J.-M. ; O'Donoughue, H. ; Paquet, J.-P. ; Primeau, J.-A. ; Teasdale, J.-S. ; Tremblay, J.-M. ; Tremblay, Lévis ; Paradis, J., professeur de dessin.

Le gardien de l'école est monsieur H. Demers.

Parmi les élèves sortis de cette école, citons :

Messieurs, Archambault, Alfred, secrétaire-archiviste à la Bibliothèque du gouvernement fédéral ; Barbeau, Armand, artiste et lithographe, 566, Saint-André ; Barcelo, l'abbé Art., curé à Midland (Ont.); Béliveau, C.-R., dessinateur, 726, Berri ; Bohémier, Dr, médecin aux Etats-Unis ; Boucher, Dr Séraphin, médecin, 113, Ontario ; Bourgeois, A., artiste, 684a, Sanguinet ; Bourret, Edmond, employé de commerce, 467, Berri, et son frère Paul, commis de banque dans la Beauce ; Brunel, E., payeur à la Banque d'Hochelaga ; Casgrain,

Dr Edgar, médecin, 637, Saint-André; Casgrain, Rodrigue, commis principal de la Pharmacie Décary; Casgrain, Roméo, à la pharmacie Lachance; Chaussé, Alcide, inspecteur des édifices et architecte (hôtel de ville); Couture, J.-D., agent financier et échevin, 513, Saint-Hubert; Cusson, Victor, avocat, de Geoffrion, Geoffrion et Cusson, 97, Saint-Jacques; Deschamps, Édouard, employé de commerce, rue Préfontaine; Deschâtelets, Dr J.-P., médecin à Beaurivage, Longue-Pointe; Dostaler, A.-O., inspecteur d'assurances, 232, Saint-Urbain; Franchère, J.-C., peintre, 60, Saint-Denis; Gagné, Joseph, musicien, 1305, Sainte-Catherine; Gagnon, A.; Gauthier, l'abbé Henri, de la paroisse Notre-Dame; Giroux, Napoléon, libraire-éditeur, 1641, Notre-Dame; Gravel, Pierre, négociant, de Gravel et Duhamel, 276, Saint-Paul; Guimont, L.-E., inspecteur-conjoint à la Banque d'Hochelaga; Hébert, Nap., manufac-

turier, ex-échevin, organiste de l'église de l'Immaculée Conception et compositeur de musique ; Hogue, Édouard, musicien, 917, Sanguinet ; Lacroix, Raoul, architecte, 5, Square du Beaver Hall ; Lamontagne, F., courtier d'assurances, 957, de Montigny ; Lecompte, A., junior, marchand de chaussures, 1753, Sainte-Catherine ; Lemieux, Aug., avocat, Ottawa ; Lemieux, Eugène, dentiste, 363, Centre ; Lemieux, Gustave, dentiste, 495, Saint-Denis ; Lemieux, Dr, médecin, 31, Square Saint-Louis ; Malchelosse, Dr J.-M., médecin, 276b, Craig, ou numéro nouveau 406, Est ; Martin, l'abbé Anatole, à l'archevêché de Montréal ; Palizza, Bern.-N., chambre des réclamations, à la Merchants and Minors Transportation Co., Providence (R. I.) ; Palizza, J.-B., architecte à Providence (R. I.) ; Perrin, l'abbé L.-E., professeur de philosophie au Grand Séminaire ; Prévost, Dr J.-Eug., médecin et pharmacien, 662, Saint-Denis ; Renois,

Napoléon, employé de commerce, 430, Dorchester; Smyth, T.-T., comptable à la Banque d'Épargne, 103, Avenue Laval; Saint-Amour, J.-B., employé de commerce, rue Ontario; Saint-Denis, A.-J.-H., notaire, échevin, 58, Saint-Jacques; Thurnburn, Alexandre, peintre, 377, Frontenac; Trudeau, Ludger, surintendant de la Compagnie des Tramways; Vincent, J.-N., gérant de la succursale de la Banque d'Épargne, 656, Notre-Dame; Wall, Robert, marchand de chaussures, 443, Saint-Jacques; Wall, W.-J., représentant de manufactures, 47, Bleury; Walsh, Jos.-C., avocat, 80, Saint-Gabriel; Walsh, Th.-E., avocat, secrétaire du Barreau de Montréal, 80, Saint-Gabriel.

ÉCOLE SARSFIELD,

97, rue du Grand-Tronc (Pointe Saint-Charles).

Rétribu''on scolaire : 25 cents par mois.

Cette école fut construite en 1870. Elle est bâtie de pierre calcaire, en style gothique.

Auprès s'étendent un vaste terrain de jeu et un élégant parterre plantés d'érables.

L'école, qui fut déjà agrandie en 1896, va l'être encore cette année. Actuellement elle a quatre étages ; le rez-de-chaussée sert de salle de récréation, et le dernier étage, de salle des séances. L'an prochain elle aura 35 pieds de profondeur de plus qu'elle n'en a actuellement, et 7 classes de plus.

Son principal, Mr. Patrick Ahern, est relativement encore jeune ; il n'en compte pas moins 25 années d'enseignement. Porteur du brevet académique de 1ère classe, qui lui a été décerné par l'École Normale Laval, de Québec, Mr. Ahern débuta à l'Académie Commerciale comme professeur chargé de la classe d'affaires ; il enseigna aussi à l'Académie Sainte-Marie, et dans d'importantes écoles des États-Unis. Il fut élu en 1899 président de l'association des instituteurs. Envoyé par les commissaires

d'écoles à une grande convention d'éducateurs, tenue à Los Angeles (Cal.), il fut aussi délégué à l'Exposition de Saint-Louis.

Les 700 élèves qui suivent les classes de cette école se partagent presque également en enfants de langue française et en élèves de langue anglaise; et comme, dès les premiers jours de la rentrée, les élèves d'origine française sont tenus par le règlement de parler anglais, ils acquièrent ainsi plus rapidement que par la théorie seule des notions sur une langue étrangère ; ils se familiarisent avec l'anglais, et sont en peu de temps en état de soutenir une conversation suivie dans cette langue.

Les professeurs actuels de cette institution sont :

Messieurs A.-L. Auger, Nap. Belisle, T.-J. Courtney, Ch. Courval, J.-M. Dionne, P.-J. Fitzpatrick, N.-E. Gobeil, William Kelly, Richard Pagé, T.-A. Roch, D.-P.

O'Keefe, G.-J. Beckingham, W.-L. O'Byrne, C.-R. Béliveau, professeur de dessin.

Le gardien de l'école est monsieur Sarault.

L'école Sarsfield a formé bon nombre de citoyens éminents, citons entre autres :

Messieurs les abbés George Daly, C.S.S.R. ; John-J. McGinn, C.S.S.R. ; Th. Fitz-gerald, C.S.S.R. ; James Polan, église de Saint-Patrick.

Messieurs Thos. McEvoy, médecin, Montréal ; J.-S. Rogers, médecin, Hôpital Victoria ; F.-X. Dupuis, avocat, M.L.D., Québec ; W. Daly, manufacturier ; Jos. Daly, manufacturier ; Walter Daly, de l'American Fluid Beef Co. ; Patrick-J. Brennan, gérant de la Banque de Galveston ; Aug. Genand, gérant de la Banque d'Hochelaga (Pointe Saint-Charles) ; William-J. Brennan, comptable à l'American Tobacco ; Joseph Brennan, comptable à l'American Tobacco ; William Hennessey, commis principal à l'American Tobacco ; P.-J. O'Brien, commis

principal au département du Freight au Grand-Tronc ; Will. Hinphy, gérant chez Ives & Co. ; Will. Kearney, agent pour l'American Rubber Tyre Co. ; T.-T. Wall, agent pour le Spaulding Sporting Goods ; W.-J. Ewall, de la Merchants Bank ; Gédéon Boisvert, épicier ; Arthur Boisvert, épicier ; Arthur Bourque, manufacturier ; Patrick Malone, professeur à l'École Normale Jacques-Cartier ; Denis Malone, professeur à l'Académie Commerciale catholique ; Joseph McCarthy, professeur à l'École Belmont ; Th. McAnulty, membre du Stock Exchange ; George Beckingham, professeur à l'École Sarsfield ; J.-J. Shea, professeur de musique ; Charles Pickering, agent d'assurance ; Edm. Foster, comptable, etc.

ÉCOLE CHAMPLAIN,

164, rue Fullum.

Rétribution mensuelle : 25 cents.

Cette école, bâtie en 1870, fut reconstruite en 1890, pour répondre aux besoins

d'une population qui s'accroît sans cesse dans d'énormes proportions ; et l'on va cette année agrandir cette école pour la deuxième fois, ce qui lui donnera 9 classes de plus.

L'institution compte peu d'élèves âgés de plus de 13 ans. Cela s'explique par la création, dans le quartier qu'elle occupe, de grands établissements industriels : une briqueterie, une verrerie, deux fabriques de tabac, une filature de coton, etc., qui emploient un grand nombre d'enfants ayant atteint l'âge de 14 ans.

L'école contient actuellement 13 classes, dont deux se trouvent au sous-sol, 5 au 1er étage et 6 au deuxième. L'an prochain, son agrandissement sur un côté de l'édifice lui donnera 22 classes en tout.

Outre les pièces occupées par les classes, on trouve, au sous-sol, deux autres pièces, dont l'une est affectée aux cabinets d'aisances, et dont l'autre sert de salle de récréa-

tion. Au premier étage, sont placés les bureaux du principal comprenant trois pièces et un vestibule large et bien éclairé ; au deuxième étage, se trouve la salle des professeurs. Le troisième étage est tout d'une pièce, et forme une salle académique pouvant contenir huit cents personnes assises. On y voit aussi une scène avec tous les accessoires, et, à quelques pas, une galerie ou balcon pour les musiciens. Ce balcon sert aussi à masquer la vue d'un escalier qui part du premier étage.

L'École Champlain occupe une position centrale sur une rue large, la rue Fullum ; éloignée du bruit des grands centres, elle n'est qu'à une courte distance de l'église Saint-Vincent-de-Paul. La vue, de l'étage supérieur, est admirable, et s'étend sur le magnifique panorama de la ville tout entière.

Ce bâtiment, fait de pierre grise bosselée, s'élève à peu près à un demi-arpent de la rue ; l'on y accède par une avenue tracée

au milieu d'une jolie pelouse plantée d'arbres.

Derrière l'école, un vaste quadrilatère sert de cour de récréation ; il est bordé d'un côté par un préau couvert destiné à abriter les enfants contre la pluie ou les rayons trop ardents du soleil.

Le principal de l'École Champlain est monsieur H. Olivier Doré. Né à Deschambault, comté de Portneuf, en 1834, il fit ses études chez les Frères des Écoles Chrétiennes. Il enseigna d'abord à Sainte-Brigide de Montréal, puis à Saint-Louis (Missouri), à la Nouvelle-Orléans, enfin à l'Académie Commerciale catholique de Montréal. Monsieur Doré est principal de l'École Champlain depuis 1875.

Les professeurs attachés à cette école sont :

Messieurs L.-J.-R. de Bellefeuille, Séraphin Boutin, David Brisebois, P.-P. Burke, Avila Cléroux, G. Ducharme, Zotique

Guérin, Cléophas Leblanc, Eugène Leroy, Ovide Roy, J.-C. Saint-Amour, F.-V. Saint-Laurent, A. Belisle, L.-E. Warren.

Monsieur Jos.-C. Franchère enseigne le dessin.

Le gardien de l'école est monsieur H. Paquette.

Parmi les élèves sortis de cette école, citons :

Le R. P. Cadot, S.-J., professeur au Collège Sainte-Marie ; feu le R. P. Allaire qui était entré dans l'ordre des Pères Oblats ; monsieur L.-A. Cusson, sténographe officiel, etc.

ÉCOLE BELMONT,

245, rue Guy.

Rétribution mensuelle : 25 cents.

Cette école fut fondée en 1878. Elle est située dans l'Ouest, au milieu d'une population mixte, et offre des avantages considérables aux élèves anglais qui veulent apprendre le français d'une manière pra-

tique, ainsi qu'aux élèves français qui veulent apprendre l'anglais.

L'emplacement occupé par l'école est vaste, et entouré d'une élégante clôture ; les cours sont ombragées de beaux arbres et ornées de jolis parterres, avec corbeilles de fleurs ; ces cours et ces jardins assurent à l'institution l'air et la lumière indispensables à la santé des élèves. L'édifice, de style ogival, offre un aspect à la fois sévère et gracieux qui se marie heureusement avec le climat canadien. Il peut contenir 500 élèves.

Le sous-sol est occupé par une grande salle de récréation, le logement du gardien, les lieux d'aisances. Au premier étage, se trouvent cinq classes et le bureau du principal, avec un parloir ; le deuxième contient également cinq classes, outre une salle à l'usage des professeurs ; le troisième sert de salle de réunion pour les fêtes scolaires.

L'instruction religieuse y est donnée par un prêtre de la paroisse. Son premier principal fut Mr. P.-L. O'Donoughue, qui mourut en 1901. Né en 1843, Mr. O'Donoughue avait fait ses études à l'École Normale Jacques-Cartier. Il enseigna successivement à l'École Sainte-Brigide de Farnham, à Saint-Michel Archange, à Sainte-Philomène, à Saint-Georges d'Henryville, enfin à l'Académie Sainte-Marie, de Montréal. Nommé principal de l'École Belmont en 1877, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

Son successeur, monsieur J.-V. Desaulniers, naquit en 1872. A l'âge de 20 ans, il était nommé professeur à l'Académie Commerciale de Québec. En 1894, il était appelé à la direction de l'école modèle de Sillery, et l'année suivante, devenait assistant-principal à l'Académie du Plateau, à Montréal. Enfin il était choisi en 1897 pour remplacer le regretté Mr. O'Do-

noughue. Monsieur Desaulniers est deuxième vice-président-général de la Société des Artisans.

Les professeurs de l'École Belmont sont :

Messieurs J.-A. Archambault, R.-J.-L. Cuddihy, J.-S. Maynard, J.-T. McCarthy, J.-J. McCullen, Wilfr. Meloche, H. Mondoux, G.-E. Pagé, J.-J. Tynan, James Weir, Henri Beau, professeur de dessin.

Monsieur V. Desnoyers est le gardien de cette école.

Parmi les citoyens sortis de cette école, citons :

Messieurs l'abbé J.-B. Geoffrion, vicaire à Sainte-Hélène ; l'abbé James McShane, vicaire à la paroisse Saint-Patrick ; C.-W. Duckett, caissier du Montreal Street Railway ; Ch. Lussier, comptable chez P.-P. Dodds & Co. ; R. Dupré, employé chez Hodgson, Sumner & Co. ; W. McGee, comptable ; et Frank McGee, comptable ; Arm. Tourangeau, employé chez H. Mor-

gan ; Raoul Tourangeau, teneur de livres chez H. Morgan ; Édouard Bélair, employé à la Banque d'Hochelaga ; James O'Donoughue, employé à la Banque d'Hochelaga ; Henri O'Donoughue, professeur à l'École Montcalm ; William O'Donoughue, instituteur ; Édouard Francœur, marchand ; J.-A. Ducharme, comptable ; Hercule Décary, commis de banque.

ÉCOLE OLIER,

216, rue Roy.

Rétribution mensuelle : 25 cents.

Cette école, primitivement appelée Académie Saint-Denis, fut créée en 1875. Elle ne fut cependant installée dans le bâtiment actuel qu'en 1878, dans la partie haute du quartier Saint-Louis, sur une place formée par les rues Roy, Drolet, Sanguinet et l'Avenue des Pins.

Les dimensions et la distribution de cette école sont les mêmes que celles de l'École

Belmont, avec cependant de légères différences pour l'entrée et pour la toiture; prochainement vont commencer à l'École Olier des travaux d'agrandissement, qui lui donneront huit classes de plus.

Monsieur L.-A. Primeau, qui la dirige depuis sa fondation, naquit à Sainte-Philomène, comté de Châteauguay, en 1844. Il fit ses études à l'École Normale Jacques-Cartier. Il enseigna d'abord pendant neuf ans à Saint-Polycarpe, puis à l'Académie Saint-Vincent, à Montréal, jusqu'au jour où il fut appelé à diriger l'École Olier.

Les professeurs de cette école sont :

Messieurs W. Barthélémy, J.-H. Bergeron, J.-A. Brisebois, Th.-F. Cuddihy, G.-A. Fendell, Méd. Lanctot, A.-C. Miller, C.-J. Miller. W. O'Donoughue, Jos. Payment ; Jos. Saint-Charles, professeur de dessin.

Monsieur A. Martin est le gardien de cette école.

Citons parmi les citoyens qui ont passé par cette institution :

Messieurs le Dr Tél. Parizeau, médecin, professeur à l'Université Laval ; Alf. Marchand, journaliste attaché à la *Patrie* ; A. Gagnon, de D. Gagnon et Cie, marchands de nouveautés, 165, Saint-Laurent ; A. Gagnon, de Gagnon Frères, marchands de nouveautés, 535, Saint-Laurent ; Gaston Maillet, dentiste, etc,

ÉCOLE EDWARD MURPHY,

184, rue Craig.

Rétribution scolaire : 25 cents par mois.

Cette école fut fondée en 1860. C'est la deuxième école construite par . Bureau des Commissaires catholiques.

Elle porta d'abord le nom d'Académie Sainte-Marie, puis fut dénommée École Montcalm, et reçut enfin le nom d'Edward Murphy, quand l'École Montcalm fut transportée avec son personnel au coin des rues Saint-Hubert et de Montigny.

Le premier principal de l'Académie Sainte-Marie fut monsieur Desplaines. Le second fut monsieur Cassegrain ; il était assisté de messieurs Longtin et Dostaler. Le troisième fut monsieur A.-D. Lacroix. Le quatrième Mr. Leitch, que la mort vient d'enlever. Le principal actuel est Mr. J.-J. Maguire.

Mr. P.-J. Leitch naquit à Saint-Jean Chrysostôme, comté de Châteauguay, en 1847. Il fit ses études au collège de Sainte-Thérèse, débuta comme professeur dans le comté de Huntingdon, puis alla enseigner à Albany (N. Y.). Il fut nommé en 1887 professeur au Plateau, puis appelé en 1900 à la direction de l'École Edward Murphy.

Mr. J.-J. Maguire naquit à Woolwich (Angleterre) en 1870. Sa famille étant venue s'établir à Québec, il y fit son cours commercial chez les Frères de la Doctrine chrétienne. A l'âge de 18 ans, il entra dans la carrière de l'enseignement. Il y

débuta en organisant pour monsieur le curé O'Donnell, de la paroisse Sainte-Marie, à Montréal, une école de garçons ; Mr. Maguire entra ensuite sous la Commission scolaire en qualité de professeur à l'École Montcalm. En 1894, il passa l'examen d'admission à l'étude de la médecine, mais renonça ensuite à cette autre carrière, et n'a probablement pas sujet de s'en repentir aujourd'hui.

L'édifice de cette école est de brique ; il a trois étages, et la porte d'entrée donne sur la rue Craig. Une cour de récréation y est attenante.

Dans le sous-sol se trouve une salle de récréation. Le premier étage contient deux salles de classe et le bureau du principal ; le deuxième et le troisième ont chacun trois salles de classe.

L'École Edward Murphy se trouve comprise dans les limites de deux paroisses : Sainte-Brigide et Sainte-Marie du Bon-

Conseil ; et les deux curés, qui sont de droit les directeurs spirituels de l'institution, la visitent à tour de rôle.

Les professeurs de cette école sont :

Messieurs T.-S. Banks, T.-K. Brennan, W.-J. Brennan, J.-B. Desaulniers, J.-J. Fahey, W. Gallagher, J.-A. Morin, J.-H. Rondeau, J.-B. Turcotte ; Ulric Lamarche, professeur de dessin.

Mr. J. Mullaly est le gardien de cette école.



Professeurs de l'Académie Commerciale Catholique

MM. Anderson, J.-T.,
Ducharme, J.-R.-E.,
Famelart, Georges,
Jasmin, L.-J.,
Labarre, Ls.-Phil.,
Larose, Ludger, professeur de dessin,
Latrémouille, Napoléon,
Liénard, François,
Malone, Denis,
O'Ryan, C.-E.,
Smith, P.-E.,
Thibault, J.-P.,
Valois, H.-A.

Monsieur Léon Trudeau est le gardien de l'Académie.

Table des Matières